155e Année — N° 31

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

3 Août 2006

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 155 N° 31	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 3 no Atete 2006

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE — Pages

Délibérations de l'assemblée de la Polynésie française ou de la commission permanente

Délibération n° 2006-42 APF du 27 juillet 2006 portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics 2669

Délibération n° 2006-43 APF du 27 juillet 2006 approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2005 (budget général) 2669

Délibération n° 2006-44 APF du 27 juillet 2006 approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2005 (comptes spéciaux) 2670

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 732 CM du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 1310 CM du 12 octobre 2001 relatif à la création de l'observatoire du bâtiment et des travaux publics 2671

Arrêté n° 736 CM du 24 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 1143 CM du 25 octobre 1996 modifié portant composition de la commission des secours 2672

Arrêté n° 737 CM du 24 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 1139 CM du 26 septembre 1986 modifié fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du conseil du handicap 2672

Arrêté n° 767 CM du 25 juillet 2006 autorisant l'adhésion de la Polynésie française au PARBICA 2673

Arrêté n° 768 CM du 26 juillet 2006 portant nomination de M. Eric Deat en qualité de commissaire du gouvernement auprès de l'Etablissement public administratif pour la prévention 2673

Arrêté n° 770 CM du 26 juillet 2006 portant cessation de fonctions de M. Jean-Marie Colombani en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine 2673

Arrêté n° 771 CM du 26 juillet 2006 portant nomination de M. Sylvain Fromaigeat en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine 2674

Arrêté n° 772 CM du 26 juillet 2006 portant annulation de l'arrêté n° 349 CM du 8 juin 2005 portant nomination de M. Opahi Buillard en qualité de délégué au développement des communes 2674

Arrêté n° 774 CM du 26 juillet 2006 accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Pirae et Arue à M. Lionel Kennedy, pour le compte de la société Ledler Corporation, pour l'édification d'un mur anti-bruit à Pirae, hôtel Royal Tahitien, avenue du Général-de-Gaulle. 2675

Arrêté n° 775 CM du 26 juillet 2006 fixant les tarifs de transport scolaire par voie terrestre dans l'île de Ua Pou. 2676

Arrêté n° 783 CM du 27 juillet 2006 accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Pirae et Arue à M. Sylvain Laine, représentant la SCI "Résidence les Tropiques", pour un projet de construction d'un entrepôt à réaliser sur la parcelle cadastrée n° 566, section H, sise à Pirae, vallée de Hamuta 2676

Arrêté n° 784 CM du 27 juillet 2006 accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Pirae et Arue à M. Michel Winchester pour la réalisation d'un mur anti-bruit à Pirae, carrefour de l'avenue du Général-de-Gaulle et de la rue Afarerii 2677

EXTRAITS

Arrêté n° 733 CM du 21 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime destiné à l'implantation d'un ponton sur pilotis sis à Tevaitoa, commune de Tumaraa, au profit de M. Jean-Marc Moo Fat 2678

Arrêté n° 734 CM du 21 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, au profit de la commune de Arue. 2678

Arrêté n° 739 CM du 24 juillet 2006 portant mise à disposition au franc symbolique de la terre dénommée "Domaine Labaste, lot n° 1 B", cadastrée commune de Huahine, section de commune de Maeva, section MA n° 4, le fare pote'e et les sanitaires existants, sis au droit de ce domaine, au profit de l'association "Opu Nui" 2679

Arrêté n° 740 CM du 24 juillet 2006 constatant la nomination aux fonctions de directeur de l'enseignement primaire par intérim de M. Christian Morhain. 2679

Arrêté n° 741 CM du 24 juillet 2006 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 8-06 ILM du 20 juin 2006 de l'Institut Louis-Malardé portant approbation du compte financier de l'Institut Louis-Malardé et affectation du résultat, au titre de l'exercice 2005 2679

Arrêté n° 742 CM du 24 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sis à Avera, commune de Taputapuatea, Raiatea, au profit de Mme Muriel Maire Tamahahe épouse Fosse (exploitante n° 271). 2679

Arrêtés n° 743 à n° 755 CM du 24 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'emplacements du domaine public maritime sis à Tiva, Vaitoare, Haamene, Faaaha, Hipu, Poutoru et Tapuamu, commune de Tahaa, au profit de Mme Adrienne Vaite Aiho (exploitante n° 247), M. Stivine Ariitu (exploitant n° 250), Mme Shynalta Moenau Ateni épouse Atger (exploitante n° 302), M. Nano Jean Atger (exploitant n° 303), Mlle Rimoe Atger (exploitante n° 305), MM. Pascal Brothers (exploitant n° 306), Gilles Ganivet (exploitant n° 297), Mme Stella Mata épouse Natua (exploitante n° 307), MM. Tumata Natua (exploitant n° 308), Lioner Teura (exploitant n° 304), Henri Tupaia (exploitant n° 301), Mmes Sandra Vaiho épouse Ruahe (exploitante n° 299) et Louise Atger veuve Tarano (exploitante n° 267). 2679

Arrêté n° 756 CM du 24 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 533 CM du 24 avril 2003 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sis à Tahaa, commune de Tahaa, au profit de la société civile aquacole "Poehiri". 2681

Arrêtés n° 757 et n° 758 CM du 24 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'emplacements du domaine public maritime sis à Nunue et Faanui, commune de Bora Bora, au profit de MM. Claude Papara Manaore (exploitant n° 27) et Tauhiti Arii Ernest Tuairau (exploitant n° 19) 2681

Arrêté n° 759 CM du 24 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sis à Uturoa, commune de Uturoa, Raiatea, au profit de M. Harold Brodien (exploitant n° 264) 2681

Arrêtés n° 760 à n° 762 CM du 24 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'emplacements du domaine public maritime sis à Vaiaau et Tehurui, commune de Tumaraa, Raiatea, au profit de MM. Michel Ayo Cheong Sang (exploitant n° 276), Arsène Tu Tamati Ebera (exploitant n° 109) et Tere Ebera (exploitant n° 272) 2681

Arrêté n° 763 CM du 24 juillet 2006 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime sis à Arutua, commune de Arutua, au profit de M. Reupena Samuel Taputuarai. . . . 2682

Arrêté n° 764 CM du 24 juillet 2006 portant abrogation de l'arrêté n° 1270 CM du 16 septembre 1999 portant affectation d'une parcelle de terre sise commune de Papeete, au profit du Groupement d'intervention de la Polynésie - Te Toa Arai (GIP) 2682

Arrêté n° 765 CM du 24 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime pour l'édification d'un portique à bateau sans rampe d'accès sis à Faaaha, commune de Tahaa, au profit de M. Patrick Noble 2682

Arrêté n° 766 CM du 24 juillet 2006 constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois de mai 2006 2683

Arrêté n° 769 CM du 26 juillet 2006 approuvant la conclusion des conventions transactionnelles dans le cadre de l'opération de travaux de construction de la nouvelle antenne du service de l'urbanisme sur l'île de Raiatea-Uturoa, et habilitant le ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports à les signer 2683

Arrêté n° 773 CM du 26 juillet 2006 portant nomination de M. Gilbert-Louis Lescroel en qualité de chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim 2683

Arrêté n° 776 CM du 26 juillet 2006 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 10-06 ILM du 20 juin 2006 approuvant l'accord sur les astreintes effectuées par les biologistes du LABM de l'Institut Louis-Malardé 2683

Arrêté n° 779 CM du 27 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime remblayé sis à Toahotu, commune de Taiarapu-Ouest, au profit de Mlle Marie-Rose Chambo 2683

Arrêté n° 780 CM du 27 juillet 2006 portant autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime remblayé sis à Tapuamu, commune de Tahaa, au profit de l'Eglise protestante maohi 2683

Arrêtés n° 781 et n° 782 CM du 27 juillet 2006 portant abrogation des arrêtés n° 1682 CM du 5 novembre 2003 et n° 1240 CM du 24 septembre 2002 portant affectation de quatre parcelles de la terre dénommée "Domaine Orofara" (partie), cadastrées commune de Mahina, et de la terre Teturui Fareparari, parcelles A et B, lot C, cadastrée commune de Papeete, et les constructions y édifiées, au profit du Groupement d'intervention de la Polynésie - Te Toa Arai (GIP) 2684

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 1869 PR du 21 juillet 2006 relatif à l'exercice des attributions du ministre du logement et des affaires foncières. 2684

EXTRAITS

Arrêté n° 1887 PR du 26 juillet 2006 constatant la caducité d'arrêtés d'attribution de subventions au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture 2684

Arrêté n° 1888 PR du 26 juillet 2006 portant attribution d'une subvention d'investissement à l'Institut de formation maritime - pêche et commerce (sécurité + équipement Venuti) 2684

Arrêté n° 1889 PR du 26 juillet 2006 portant octroi du bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée à la SAS Lafayette Beach Resort et Spa 2685

Arrêté n° 1890 PR du 26 juillet 2006 constatant la caducité d'arrêtés d'attribution de subventions au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture 2685

Arrêté n° 1891 PR du 26 juillet 2006 portant octroi du bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée à la SA Hôtels Tahitiens - Sheraton Hôtel Tahiti 2685

Vice-présidence, ministère du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication

EXTRAITS

Arrêtés n° 143 à n° 147 VP du 21 juillet 2006 portant classement par tiare des établissements "Fare Pae'ao", "Tiare's breeze"," Fare Pea Iti", "Tautiare Village" et "Hôtel Atiapiti" 2685

Arrêté n° 149 VP du 21 juillet 2006 portant attribution d'une licence de navigation charter grande plaisance à la société Naka Ltd pour le navire à voile "Kanana" 2686

Arrêté n° 150 VP du 21 juillet 2006 portant renouvellement de la licence de navigation charter grande plaisance à la société MBW Investment Corporation pour le navire à moteur "Askari" 2686

Ministère de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports

EXTRAITS

Arrêté n° 485 MET du 21 juillet 2006 portant inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti, de M. Grégory Bonnard 2686

Arrêté n° 486 MET du 21 juillet 2006 portant transfert d'inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti à Mme Maima Faufau épouse Teuira 2686

Arrêté n° 487 MET du 21 juillet 2006 portant inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Moorea à la SARL "Eva Perles" 2687

Arrêtés n° 488 et n° 489 MET du 21 juillet 2006 portant inscription supplémentaire au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti à la SARL "Tahiti Nui Travel" et l'EURL "Tahiti Tours" 2687

Arrêté n° 490 MET du 21 juillet 2006 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations concernant les parcelles de la terre Taviriviri 3 nécessaire à la construction et à l'extension de l'aérodrome de Kaukura 2687

Arrêté n° 491 MET du 21 juillet 2006 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Toketoke (plan 6) nécessaire à la construction de l'aérodrome de Katiu, dans la commune de Makemo 2687

Arrêté n° 496 MET/STMA du 24 juillet 2006 autorisant l'Association de la femme de Manihi à occuper le domaine public aéroportuaire de Manihi (îles Tuamotu) dans le cadre de la construction et l'exploitation d'un fare artisanal. 2687

Arrêté n° 498 MET du 26 juillet 2006 portant attribution à M. Ante Mirkovic le bénéfice d'une licence de capitaine-pilote pour les zones de pilotage relevant de la station de pilotage des îles de la Société 2687

Arrêtés n° 501 à n° 505 MET/STT du 27 juillet 2006 portant attribution de licences de transport touristique sur les îles de Tahiti et Moorea à Mme Maima Faufau épouse Teuira, la SARL "Tahiti Nui Travel", l'EURL "Tahiti Tours", M. Grégory Bonnard et la SARL "Eva Perles" 2687

Arrêté n° 506 MET du 27 juillet 2006 portant déconsignation d'une partie des indemnités relatives aux terres Aorai (PV 157) et Tepirahirahi (PV 210) nécessaires aux travaux d'aménagement de la route d'accès de la vallée de Papenoo. 2688

Arrêté n° 507 MET du 27 juillet 2006 portant déconsignation d'une partie des indemnités relatives à la terre Tavania 2 (plan 3) nécessaire aux travaux d'aménagement d'une route d'accès à une plage de surf et de ses ouvrages annexes dans la commune associée de Papenoo, commune de Hitia'a O Te Ra 2688

Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

EXTRAITS

Arrêté n° 1051 MEE du 25 juillet 2006 modifiant et complétant les arrêtés n° 1952 MEE du 22 décembre 2005 et n° 396 MEE du 12 avril 2006 portant nouvelles attributions, renouvellements, transformations ou suppressions de bourses et prestations annexes aux élèves de l'enseignement public et privé de la Polynésie française au titre de l'année scolaire 2005-2006 2688

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique

EXTRAITS

Arrêté n° 1096 MTE du 24 juillet 2006 portant autorisation d'organiser une tombola au profit de l'association sportive Central Sport 2688

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts

EXTRAITS

Arrêté n° 97 MAE du 24 juillet 2006 constatant la caducité d'arrêtés d'attribution de subventions au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture 2688

Arrêtés n° 98 à n° 112 MAE du 24 juillet 2006 portant octroi d'aides au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture à MM. Tetuataharani Tamaititahio, Terupe Tapi, Mmes Moeata Mataarere épouse Bennett, Tara Teiho épouse Faua, M. Jide Tanoa Tehuritaua, Mme Erlline Parker épouse Teai, MM. Philippi Vahine, Robert Tautu Amaru Apaapa Van-Bastolaer, Mme Valentine Tepurotu Tuhoe, Mlle Clotilde Taahi Tahutini, Mmes Nigèle Tuihani épouse Cattiaux, Movita Mihiroa Roomataaroa épouse Viriamu, Tetu Fanaura épouse Chin Hen Wai, MM. Charles Otehotuariitoerauroa Poetai et Alfred Hauata 2689

Arrêté n° 113 MAE du 24 juillet 2006 portant résultat des examens d'aptitude à la vente et à l'utilisation des pesticides à titre professionnel 2691

Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'industrie

EXTRAITS

Arrêté n° 10 MPI du 24 juillet 2006 portant attribution de subventions et prise en charge des frais de stage d'initiation à la gestion d'entreprise dans le cadre du dispositif d'aide à la création ou au développement d'entreprises. 2691

Ministère des postes et télécommunications et de la perliculture

EXTRAITS

Arrêté n° 47 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 287 MER du 16 août 2005 portant renouvellement et régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole accordée à Mme Simone Tauaea épouse Williams, sis à Katiu, commune de Makemo 2692

Arrêté n° 48 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 82 MER du 9 février 2006 portant régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Marguerite Imihia Tupana (exploitante n° 250), sis à Manihi, commune de Manihi 2692

Arrêté n° 49 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 87 MER du 20 mai 2005 portant régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mme Terefina Manu Carbayol épouse Teururai, sis à Katiu, commune de Makemo. 2692

Arrêté n° 50 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 135 CM du 23 novembre 2004 portant régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mme Maria Paeamara, sis aux Gambier, commune des Gambier 2692

Arrêté n° 51 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 84 MPP du 27 décembre 2004 portant régularisation du dépassement de superficie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole accordée à M. Tavi Jean-Patrice Carbayol, sis à Katiu, commune de Makemo. 2692

Arrêté n° 52 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 74 PR du 6 janvier 2004 autorisant le changement de situation géographique d'un emplacement du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole et la régularisation de l'implantation d'une maison d'exploitation et de greffe au profit de M. Jacques Kahutia Mataoa, sis à Manihi, commune de Manihi 2693

Arrêté n° 53 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 64 MER du 20 mai 2005 autorisant le changement de situation géographique d'un emplacement du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole accordé à M. Jacob Teiva Fareea, sis à Manihi, commune de Manihi 2693

Arrêté n° 54 MPP du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 70 PR du 6 janvier 2004 portant régularisation du dépassement de superficie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Wilfrid Tapurai Faura, sis à Manihi, commune de Manihi. 2693

Ministère de la santé

Erratum à l'arrêté n° 196 MSP du 13 décembre 2005 portant délégation de signature à Mme le docteur Mareva Tourneux, directrice de la santé, et à certains agents de la direction de la santé. (JOPF n° 51 du 22 décembre 2005, page 4008). 2693

EXTRAITS

Arrêté n° 170 MSP/DS du 24 juillet 2006 portant proclamation des résultats du concours d'entrée à l'Institut de formation en soins infirmiers Mathilde-Frébault préparant à la formation d'aide-soignant polyvalent territorial (session 2006). 2694

Ministère des transports interinsulaires maritimes et aériens

EXTRAITS

Arrêté n° 8 MTI du 25 juillet 2006 autorisant le navire Vai Aito à desservir l'île de Maupiti lors de son voyage n° 16-06 du 26 juillet 2006 2694

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Institut d'émission d'outre-mer.— Cours des changes (période du 3 au 16 août 2006 inclus) 2694

Service de l'urbanisme.— 1° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles Marquises pour les mois de mai et juin 2006 2694

2° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et des Tuamotu-Gambier pour le mois de juillet 2006 2695

3° Avis officiel n° L/2006-9 MET.AU.UOC du 27 juillet 2006 concernant une demande d'autorisation d'extension d'un lot du lotissement "Te Tavake Village" sis à Punaauia, présentée par Mes Villet et Chan, pour le compte de Mme Laurence Drollet. 2698

4° Avis officiel n° L/2004-32 MET.AU.UOC du 27 juillet 2006 concernant une demande d'autorisation d'extension de dix lots du lotissement "Tamahana" sis à Arue, présentée par M. Gérard Vernaudon 2698

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales 2699

Annonces diverses 2722

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

DELIBERATION n° 2006-42 APF du 27 juillet 2006 portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.

NOR : DFC0602253DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 729 CM du 20 juillet 2006 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 47-2006 APF/SG du 19 juillet 2006 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2899-2006 APF/SG du 19 juillet 2006 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 81-2006 du 21 juillet 2006 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 27 juillet 2006,

Adopte :

Article 1er.— L'alinéa 3 de l'article 11 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics est remplacé par ce qui suit :

"Il est présenté suivant la nomenclature des comptes inspirée du plan comptable général et arrêtée par le conseil des ministres. Il est communiqué au contrôleur des dépenses engagées et au payeur de la Polynésie française."

Art. 2.— Le 1er alinéa de l'article 12 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics est remplacé par ce qui suit :

"Les crédits sont spécialisés par chapitre (mission) groupant les dépenses qui concourent à la réalisation d'une politique publique définie, puis divisés en sous-chapitres et articles."

Art. 3.— L'article 159 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics est remplacé par ce qui suit :

"En tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions de la présente délibération, la comptabilisation des opérations s'effectue selon les règles de fonctionnement des comptes arrêtées par le conseil des ministres."

Art. 4.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Rosina CHIN FOO.

Le président,
Philip SCHYLE.

DELIBERATION n° 2006-43 APF du 27 juillet 2006 approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2005 (budget général).

NOR : DFC0602022DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Page LEXPOL 8 sur 72

Vu la délibération n° 2004-107 APF du 23 décembre 2004 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2005 et les actes modificatifs ;

Vu l'arrêté n° 607 CM du 28 juin 2006 soumettant deux projets de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 47-2006 APF/SG du 19 juillet 2006 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2899-2006 APF/SG du 19 juillet 2006 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 76-2006 du 6 juillet 2006 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 27 juillet 2006,

Adopte :

Article 1er.— Les recettes budgétaires totales de la Polynésie française réalisées pendant la gestion 2005 au titre du budget général et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de la Polynésie française s'élèvent à la somme de *cent soixante-quatre milliards trois cent cinquante-deux millions neuf cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze francs CFP* (164 352 918 794 F CFP).

Art. 2.— Les dépenses budgétaires totales de la Polynésie française réalisées pendant la gestion 2005 au titre du budget général et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de la Polynésie française s'élèvent à la somme de *cent soixante-quatre milliards quatre cent soixante-quinze millions cinq cent soixante-dix mille cent vingt-quatre francs CFP* (164 475 570 124 F CFP).

Art. 3.— Les différences entre ces résultats et les prévisions budgétaires sont approuvées.

Art. 4.— Est constatée pour l'exercice 2005, au titre du budget général, la concordance parfaite des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion de la Polynésie française.

Art. 5.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Rosina CHIN FOO.

La présidente de séance,
Tamara BOPP DU PONT.

DELIBERATION n° 2006-44 APF du 27 juillet 2006 approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2005 (comptes spéciaux).

NOR : DFC0602023DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2003-108 APF du 23 décembre 2004 approuvant le budget des comptes spéciaux de la Polynésie française pour l'exercice 2005 et les actes modificatifs ;

Vu l'arrêté n° 607 CM du 28 juin 2006 soumettant deux projets de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 47-2006 APF/SG du 19 juillet 2006 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2899-2006 APF/SG du 19 juillet 2006 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 76-2006 du 6 juillet 2006 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 27 juillet 2006,

Adopte :

FSPPN

Article 1er.— Les recettes budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du Fonds de stabilisation des prix des produits de première nécessité et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *cent seize millions huit cent dix mille sept cent quatre-vingt-quinze francs CFP* (116 810 795 F CFP).

Art. 2.— Les dépenses budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du Fonds de stabilisation des prix des produits de première nécessité et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *cent vingt-quatre millions sept cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-un francs CFP* (124 724 181 F CFP).

FRPH

Art. 3.— Les recettes budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *deux milliards deux cent millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-six francs CFP* (2 200 294 386 F CFP).

Art. 4.— Les dépenses budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *trois milliards cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-quatre francs CFP* (3 598 499 454 F CFP).

FPPH

Art. 5.— Les recettes budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du Fonds de péréquation des

prix des hydrocarbures et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *un milliard deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent vingt et un mille quatre cent quarante francs CFP* (1 297 221 440 F CFP).

Art. 6.— Les dépenses budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *un milliard soixante-neuf millions quatorze mille huit cent soixante-six francs CFP* (1 069 014 866 F CFP).

CAVC

Art. 7.— Les recettes budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du compte d'aide aux victimes des calamités et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *trois milliards cent quatre-vingt-douze millions neuf cent soixante-douze mille deux cent quatorze francs CFP* (3 192 972 214 F CFP).

Art. 8.— Les dépenses budgétaires totales réalisées pendant la gestion 2005 au titre du compte d'aide aux victimes des calamités et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de ce compte s'élèvent à la somme de *trois milliards cent cinquante-quatre millions neuf cent neuf mille huit cent vingt et un francs CFP* (3 154 909 821 F CFP).

Dispositions générales

Art. 9.— Les différences entre ces résultats et les prévisions budgétaires de chacun des comptes spéciaux ci-dessus sont approuvées.

Art. 10.— Est constatée pour l'exercice 2005 la concordance parfaite des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion de chacun des comptes spéciaux ci-dessus.

Art. 11.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Rosina CHIN FOO.

La présidente de séance,
Tamara BOPP DU PONT.

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 732 CM du 21 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 1310 CM du 12 octobre 2001 relatif à la création de l'observatoire du bâtiment et des travaux publics.

NOR : ISP0602159AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication, chargé de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 76-50 AT du 9 juillet 1976 modifiée portant création de l'Institut de la statistique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 4393 BPC du 4 avril 1980 relatif aux attributions de l'Institut de la statistique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 770 CM du 13 août 1985 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'Institut de la statistique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1310 CM du 12 octobre 2001 modifié relatif à la création de l'observatoire du bâtiment et des travaux publics ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 1310 CM du 12 octobre 2001 modifié est remplacé comme suit :

"Il est institué un observatoire du bâtiment et des travaux publics ainsi composé :

- le ministre chargé de l'économie, *président* de la commission ou son représentant ;
- le ministre chargé de l'équipement ou son représentant ;
- le directeur de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) ou son représentant, *secrétaire* de la commission ;
- un représentant de la chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics de Polynésie française (CSEBTP) ;
- un représentant du Syndicat des industriels de la Polynésie française (SIPOF) ;
- un représentant de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) ;
- un représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Polynésie française (CGPMEPF) ;
- un représentant du syndicat des professionnels de l'électricité de Polynésie française (SPEPF) ;
- un représentant de la chambre syndicale des métiers du génie civil et des travaux publics (CSMGCTP) ;
- un représentant de la direction de l'équipement (DEQ) ;
- un représentant du service des affaires économiques (SAE) ;
- un représentant du service du plan et de la prévision économique (SPPE) ;
- un représentant de la direction des enseignements secondaires (DES) ;
- un représentant du service de l'urbanisme (SU) ;
- un représentant de l'Office polynésien de l'habitat (OPH) ;

Page LEXPOL 10 sur 72

- un représentant de la Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP) ;
- un représentant du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;
- un représentant de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) ;
- un représentant du conseil de l'ordre des architectes de la Polynésie française (COAPF) ;
- un représentant de la Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie/Force ouvrière (CSTP/FO) ;
- un représentant de la confédération O Oe To Oe Rima ;
- un représentant de la confédération A Tia I Mua ;
- un représentant de la Confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP) ;
- un représentant de la confédération Otahi ;
- un représentant du conseil des entreprises de la Polynésie française (CEPF).

Le président a la possibilité de faire appel à toute personne extérieure pour participer aux séances de l'observatoire."

Art. 2.— Le vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication, chargé de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 juillet 2006.
Pour le Président absent :
Le vice-président,
Jacqui DROLLET.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication,
Jacqui DROLLET.

ARRETE n° 736 CM du 24 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 1143 CM du 25 octobre 1996 modifié portant composition de la commission des secours.

NOR : MPA0602221AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale, chargé des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 87-47 AT du 29 avril 1987 modifiée portant réglementation de l'attribution des secours accordés sur le budget du territoire ;

Vu l'arrêté n° 1143 CM du 25 octobre 1996 modifié portant composition de la commission des secours ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 1143 CM du 25 octobre 1996 modifié susvisé, est modifié comme suit :

A la rubrique "Membres avec voix délibérative", remplacer : "le ministre de la famille et de la condition féminine ou son représentant, *président*", par : "le ministre chargé de la solidarité ou son représentant, *président*".

Art. 2.— Le ministre de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale, chargé des personnes âgées et des personnes handicapées, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 juillet 2006.
Pour le Président absent :
Le vice-président,
Jacqui DROLLET.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale,
Patricia JENNINGS.

ARRETE n° 737 CM du 24 juillet 2006 portant modification de l'arrêté n° 1139 CM du 26 septembre 1986 modifié fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du conseil du handicap.

NOR : MPA0602226AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale, chargé des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 modifiée relative à l'action en faveur des handicapés ;

Vu l'arrêté n° 1139 CM du 26 septembre 1986 modifié fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du conseil du handicap ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— Il est inséré à l'article 3 de l'arrêté n° 1139 CM du 26 septembre 1986 modifié susvisé, un dernier alinéa ainsi rédigé :

"Les représentants des associations de personnes handicapées, des syndicats des employeurs et des syndicats des salariés, et leurs suppléants, sont désignés pour une durée de trois ans."

Art. 2.— Le ministre de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale, chargé des personnes âgées et des personnes handicapées, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 juillet 2006.
Pour le Président absent :
Le vice-président,
Jacqui DROLLET.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la solidarité
et de la lutte contre l'exclusion sociale,
Patricia JENNINGS.

ARRETE n° 767 CM du 25 juillet 2006 autorisant l'adhésion de la Polynésie française au PARBICA.

NOR : MJC0600887AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la jeunesse et de la culture, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 181 CM du 2 février 1998 modifié portant établissement de la liste des pièces justificatives des dépenses du territoire et de ses établissements publics ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 31 mai 2006,

Arrête :

Article 1er.— Est autorisée l'adhésion de la Polynésie française à la branche régionale du Pacifique du conseil international des archives - PARBICA.

Art. 2.— La Polynésie française est représentée au PARBICA, sous l'égide du ministre chargé de la culture, par le service des archives de la Polynésie française.

Art. 3.— Le ministre de la jeunesse et de la culture, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la jeunesse et de la culture,
Tauhiti NENA.

ARRETE n° 768 CM du 26 juillet 2006 portant nomination de M. Eric Deat en qualité de commissaire du gouvernement auprès de l'Etablissement public administratif pour la prévention.

NOR : PRV0602256AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2001-202 APF du 6 décembre 2001 portant création de l'Etablissement public administratif pour la prévention ;

Vu l'arrêté n° 428 CM du 5 avril 2002 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables de l'Etablissement public administratif pour la prévention ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'avis de l'inspecteur général de l'administration ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— M. Eric Deat est nommé commissaire du gouvernement auprès de l'Etablissement public administratif pour la prévention.

Art. 2.— L'arrêté n° 1104 CM du 28 août 2002 est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la santé,
Pia HIRO.

ARRETE n° 770 CM du 26 juillet 2006 portant cessation de fonctions de M. Jean-Marie Colombani en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Page LEXPOL 12 sur 72

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement et fixant les conditions de recrutement, de rémunération et le régime indemnitaire des membres de cabinet ;

Vu l'arrêté portant détachement n° HC 178 DAF/PERS du 13 juillet 2005 ;

Vu l'arrêté de nomination n° 534 CM du 28 juillet 2005 ;

Vu la lettre d'engagement n° 453 PR du 14 septembre 2005 ;

Vu la lettre de fin de détachement avec trois mois de préavis n° 1489 PR du 18 avril 2006, avec accusé de réception par l'intéressé du 20 avril 2006 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— A compter du 25 juillet 2006 au soir, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Marie Colombani, détaché, en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine.

Art. 2.— Pour compter de la même date, l'arrêté n° 534 CM du 28 juillet 2005 portant nomination de M. Jean-Marie Colombani en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la famille,
de l'enfance et de la condition féminine,
Valentina Hina CROSS.

ARRETE n° 771 CM du 26 juillet 2006 portant nomination de M. Sylvain Fromaigeat en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement et fixant les conditions de recrutement, de rémunération et le régime indemnitaire des membres de cabinet ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— M. Sylvain Fromaigeat est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine à compter du 26 juillet 2006.

Art. 2.— Le ministre de la famille, de l'enfance et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la famille,
de l'enfance et de la condition féminine,
Valentina Hina CROSS.

ARRETE n° 772 CM du 26 juillet 2006 portant annulation de l'arrêté n° 349 CM du 8 juin 2005 portant nomination de M. Opahi Buillard en qualité de délégué au développement des communes.

NOR : DDC0602369AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la décentralisation et du développement des communes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 97-81 APF du 29 mai 1997 modifié portant création de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 621 CM du 30 juin 1997 modifié portant organisation et attribution de la délégation des communes ;

Vu l'arrêté n° 88 CM du 17 novembre 2004 nommant Mme Carine Yip en qualité de délégué au développement des communes ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Polynésie française en date du 23 mai 2006 annulant l'arrêté n° 349 CM du 8 juin 2005 portant nomination de M. Opahi Buillard aux fonctions de délégué au développement des communes ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— En exécution du jugement du 23 mai 2006 susvisé, l'arrêté n° 349 CM du 8 juin 2005 portant nomination de M. Opahi Buillard en qualité de délégué au développement des communes est annulé.

Art. 2.— Le ministre de la décentralisation et du développement des communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la décentralisation
et du développement des communes,
Temauri FOSTER.

ARRETE n° 774 CM du 26 juillet 2006 accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Pirae et Arue à M. Lionel Kennedy, pour le compte de la société Ledler Corporation, pour l'édification d'un mur anti-bruit à Pirae, hôtel Royal Tahitien, avenue du Général-de-Gaulle.

NOR : SAU0602249AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1500 AU du 24 avril 1974 fixant la composition et les attributions du comité consultatif d'agrément préalable des travaux immobiliers (COMAP) ;

Vu le dossier déposé au service de l'urbanisme et enregistré sous le n° 06-02 COMAP ;

Vu l'avis du COMAP dans sa séance du 8 mars 2006 ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Pirae suivant la lettre n° 127-05 PC du 7 novembre 2005 ;

Considérant l'obsolescence du règlement d'urbanisme de Pirae et Arue datant de 1965 à l'époque du gouverneur, son inadéquation et le frein qu'il représente au développement urbain moderne de la capitale de la Polynésie française ;

Considérant que le projet ne porte aucune atteinte majeure aux prescriptions d'urbanisme ;

Considérant la volonté des pouvoirs publics locaux de remplacer ce règlement par un plan général d'aménagement adapté à la situation économique, sociale, culturelle et urbaine de la commune de Pirae ;

Considérant que le projet du mur anti-bruit est esthétiquement satisfaisant et qu'il s'insère entre deux autres murs déjà réalisés sur les propriétés voisines ;

Considérant que, pour conserver un bon niveau de prestation face à l'augmentation du bruit du flux routier et au souhait de sécuriser l'hôtel, la construction de ce mur est la meilleure solution ;

Considérant qu'il est d'intérêt général de permettre de maintenir et d'améliorer les structures hôtelières existantes ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— Une dérogation au règlement d'urbanisme de Pirae et Arue est accordée à M. Lionel Kennedy, pour le compte de la société Ledler Corporation, pour l'édification d'un mur anti-bruit à réaliser sur les parcelles cadastrées n° 369 et n° 371, section B, sises à Pirae, avenue du Général-de-Gaulle.

Art. 2.— Cette dérogation vise les dispositions de l'article 16 H du règlement d'urbanisme en ce qui concerne les clôtures et permet l'édification d'une clôture pleine formant un mur anti-bruit d'une hauteur de 2 mètres suivant les éléments décrits au dossier enregistré sous le n° 06-02 COMAP.

Art. 3.— La dérogation accordée par le présent arrêté sera rapportée en cas de modification du programme ou de la conception architecturale, entraînant soit une modification de la dérogation accordée par le présent arrêté, soit de nouvelles dérogations.

Art. 4.— Le présent arrêté ne fait pas échec aux dispositions réglementaires de construction, d'hygiène et de sécurité, dont l'application sera vérifiée dans le cadre de la procédure d'autorisation des travaux immobiliers.

Art. 5.— Cet arrêté deviendra caduc dans le cas où la construction ne serait pas effectuée dans un délai de trois (3) années à compter de la date de publication au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 6.— Le ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'équipement,
de l'énergie et des mines,
de l'urbanisme, des transports terrestres,
des affaires maritimes,
des ports et aéroports,
James Narii SALMON.

Page LEXPOL 14 sur 72

ARRETE n° 775 CM du 26 juillet 2006 fixant les tarifs de transport scolaire par voie terrestre dans l'île de Ua Pou.

NOR : DEP0602060AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 79-18 du 29 janvier 1979 modifiée portant organisation et financement des transports scolaires routiers, maritimes et aériens à l'intérieur des îles ou inter-îles ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— La tarification des transports scolaires par voie terrestre dans l'île de Ua Pou est fixée comme suit à compter du 1er août 2006 :

a) Pour un aller simple entre la vallée de Hakahau et les autres vallées de Ua Pou, ou pour un aller simple entre les vallées de Ua Pou et la vallée de Hakahau :

- Hakahau-Hakahetau ou inversement : 8 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hakahau-Hohoi ou inversement : 8 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hakahau-Hakatao ou inversement : 12 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hakahau-Haakuti ou inversement : 12 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hakahau-Hakamaii ou inversement : 16 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves.

b) Pour un aller simple entre l'aéroport de Ua Pou et les vallées de Ua Pou ou pour un aller simple entre les vallées de Ua Pou et l'aéroport de Ua Pou :

- Hakahau-aéroport de Ua Pou ou inversement : 5 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hakahetau-aéroport ou inversement : 5 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Haakuti-aéroport de Ua Pou ou inversement : 8 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hakamaii-aéroport de Ua Pou ou inversement : 12 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hohoi-aéroport de Ua Pou ou inversement : 12 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves ;
- Hakatao-aéroport ou inversement : 16 000 F CFP par voiture et par trajet occupé par les élèves.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,
Jean-Marius RAAPOTO.

ARRETE n° 783 CM du 27 juillet 2006 accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Pirae et Arue à M. Sylvain Laine, représentant la SCI "Résidence les Tropiques", pour un projet de construction d'un entrepôt à réaliser sur la parcelle cadastrée n° 566, section H, sise à Pirae, vallée de Hamuta.

NOR : SAU0602250AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1500 AU du 24 avril 1974 fixant la composition et les attributions du comité consultatif d'agrément préalable des travaux immobiliers (COMAP) ;

Vu le dossier déposé au service de l'urbanisme et enregistré sous le n° 06-03 COMAP ;

Vu l'avis du COMAP dans sa séance du 8 mars 2006 ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Pirae suivant la lettre n° 95-05 PC du 31 août 2005 ;

Considérant l'obsolescence du règlement d'urbanisme applicable à la commune de Pirae datant de 1965 à l'époque du gouverneur, son inadéquation et le frein qu'il représente au développement urbain moderne de la capitale de la Polynésie française ;

Considérant la volonté des pouvoirs publics locaux de remplacer ce règlement par un plan général d'aménagement adapté à la situation économique, sociale, culturelle et urbaine de la commune de Pirae ;

Considérant que le projet ne porte pas une atteinte majeure aux prescriptions d'urbanisme puisqu'il s'inscrit dans les options retenues dans le cadre de l'élaboration du plan général d'aménagement de la commune ;

Considérant l'intérêt général de permettre un développement d'activités économiques ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— Une dérogation au règlement d'urbanisme de Pirae et Arue est accordée à M. Sylvain Laine, pour le compte de la SCI "Résidence les Tropiques", pour la réalisation d'un projet d'entrepôt sur la parcelle cadastrée n° 566, section H, sise à Pirae, en suivant le dispositif décrit au dossier enregistré sous le n° 06-03 COMAP.

Art. 2.— Cette dérogation vise les dispositions de l'article 3 H du règlement d'urbanisme en ce qui concerne la nature des constructions et permet la construction d'un entrepôt de 587 mètres carrés, au lieu de 100 mètres carrés, en secteur B' de la zone d'habitat du plan d'urbanisme de 1965.

Art. 3.— La dérogation accordée par le présent arrêté sera rapportée en cas de modification du programme ou de la conception architecturale, entraînant soit une modification de la dérogation accordée par le présent arrêté, soit de nouvelles dérogations.

Art. 4.— Le présent arrêté ne fait pas échec aux dispositions réglementaires de construction, d'hygiène et de sécurité, dont l'application sera vérifiée dans le cadre de la procédure d'autorisation des travaux immobiliers.

Art. 5.— Cet arrêté deviendra caduc dans le cas où la construction ne serait pas effectuée dans un délai de trois (3) années à compter de la date de publication au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 6.— Le ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'équipement,
de l'énergie et des mines,
de l'urbanisme, des transports terrestres,
des affaires maritimes,
des ports et aéroports,
James Narii SALMON.

ARRETE n° 784 CM du 27 juillet 2006 accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Pirae et Arue à M. Michel Winchester pour la réalisation d'un mur anti-bruit à Pirae, carrefour de l'avenue du Général-de-Gaulle et de la rue Afarerii.

NOR : SAU062248AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1500 AU du 24 avril 1974 fixant la composition et les attributions du comité consultatif d'agrément préalable des travaux immobiliers (COMAP) ;

Vu le dossier déposé au service de l'urbanisme et enregistré sous le n° 06-01 COMAP ;

Vu l'avis du COMAP dans sa séance du 8 mars 2006 ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Pirae suivant la lettre n° 91-05 PC du 12 août 2005 ;

Considérant l'obsolescence du règlement d'urbanisme de Pirae et Arue datant de 1965 à l'époque du gouverneur, son inadéquation et le frein qu'il représente au développement urbain moderne de la capitale de la Polynésie française ;

Considérant que le projet ne porte aucune atteinte majeure aux prescriptions d'urbanisme ;

Considérant la volonté des pouvoirs publics locaux de remplacer ce règlement par un plan général d'aménagement adapté à la situation économique, sociale, culturelle et urbaine de la commune de Pirae ;

Considérant qu'il est d'intérêt général de permettre de maintenir et d'améliorer les structures hôtelières existantes implantées en zone urbaine ;

Considérant que, pour conserver un bon niveau de prestation face à l'augmentation du bruit du flux routier, la construction d'un mur anti-bruit est une exigence de viabilité ;

Considérant que le mur construit est esthétiquement satisfaisant ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juillet 2006,

Arrête :

Article 1er.— Une dérogation au règlement d'urbanisme de Pirae et Arue est accordée à M. Michel Winchester pour l'édification d'un mur anti-bruit réalisé sur la parcelle cadastrée n° 287, section D, sise à Pirae, carrefour de l'avenue du Général-de-Gaulle et de la rue Afarerii.

Art. 2.— Cette dérogation vise les dispositions de l'article 16 H du règlement d'urbanisme en ce qui concerne les clôtures et permet l'édification d'une clôture pleine formant un mur anti-bruit d'une hauteur de 2,20 mètres suivant les éléments du dossier enregistré sous le n° 06-01 COMAP.

Art. 3.— Le présent arrêté ne fait pas échec aux dispositions réglementaires de construction, d'hygiène et de sécurité, dont l'application sera vérifiée dans le cadre de la procédure d'autorisation des travaux immobiliers.

Art. 4.— Le ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'équipement,
de l'énergie et des mines,
de l'urbanisme, des transports terrestres,
des affaires maritimes,
des ports et aéroports,
James Narii SALMON.

NOR : DAF0501732AC

Par arrêté n° 733 CM du 21 juillet 2006.— L'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime destiné à l'implantation d'un ponton sur pilotis d'une superficie de 11 mètres carrés, au regard de la parcelle de la terre Tenape, cadastrée commune de Tumaraa, section de commune de Tevaitoa, section BC n° 94, est consentie au profit de M. Jean-Marc Moo Fat.

Et tel que le tout figure sur le plan référencé 986-260-21 n° 313-2003 DEQ/ISLV en date du 6 février 2004 établi par la direction de l'équipement, subdivision de l'équipement des îles Sous-le-Vent, gestion du domaine public, joint à la demande de l'intéressé.

La présente autorisation est consentie pour une durée de neuf (9) années consécutives à compter de la date du présent arrêté, aux clauses et conditions suivantes toutes de rigueur que le bénéficiaire s'engage à respecter, à savoir :

1° L'emplacement concédé sera affecté exclusivement à l'implantation d'un ponton sur pilotis ;
2° Il devra laisser le libre accès du public à l'ouvrage ;
3° Il ne pourra céder ou sous-louer son droit à l'occupation sans le consentement de la Polynésie française ;
4° Enfin, à l'expiration et à la résiliation de l'autorisation d'occupation, le bénéficiaire enlèvera à ses frais et sous sa responsabilité toutes les installations sans aucune indemnité.

Le bénéficiaire sera seul tenu à toutes les garanties que l'occupation et les installations pourraient entraîner à l'égard des tiers dont les droits éventuels sont expressément réservés.

Il fera son affaire personnelle de toutes contestations qui pourraient survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française.

Il lui appartiendra de conclure les assurances nécessaires garantissant notamment les risques liés à sa responsabilité civile et de communiquer à la Polynésie française, au moment de la signature de l'acte administratif, les attestations relatives aux contrats d'assurances qu'il aura souscrits.

Il devra présenter annuellement, auprès de la Polynésie française, l'attestation des polices d'assurances conclues dans le cadre de l'occupation temporaire du domaine public.

La redevance annuelle, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete (immeuble Te Fenua à Orovini), est fixée à la somme de *quinze mille francs CFP* (15 000 F CFP).

En cas de versement tardif des redevances, les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard telle que fixée par l'arrêté du 28 février 1980.

Le montant de cette redevance sera révisable d'office en cas de modification du tarif des occupations du domaine public maritime.

En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des dispositions ci-dessus, et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, le conseil des ministres pourra soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages et intérêts.

NOR : DAF0600718AC

Par arrêté n° 734 CM du 21 juillet 2006.— Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un pont d'accès au motu de Arue, la commune de Arue est autorisée à occuper un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 645 mètres carrés, sis entre l'îlot précité cadastré commune de Arue, section B n° 112, et le complexe sportif situé sur les parcelles cadastrées section B n° 113 et n° 183.

Et tel que le tout figure sur le plan établi par l'atelier d'architecture A. Maramarama le 6 octobre 2005 à l'échelle 1/400e.

La présente autorisation est consentie sous les clauses et conditions suivantes que le bénéficiaire s'engage à respecter, à savoir :

- il sera tenu de procéder au retrait de l'ancienne barge reliant le motu à la grande terre ;
- il sera seul tenu à toutes les garanties que l'occupation pourrait entraîner à l'égard des tiers dont les droits éventuels sont expressément réservés ;
- il sera seul responsable de tout dommage causé par la mise en place du pont d'accès à l'îlot. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française ;
- il devra impérativement et au préalable avertir la direction de l'équipement, de toute intervention sur le domaine public maritime ;
- enfin, le bénéficiaire sera tenu de respecter toutes les conditions techniques et les prescriptions qui pourraient lui être imposées par les services et organismes compétents de la Polynésie française en ce qui concerne les travaux de construction précités.

Les travaux d'aménagement du pont d'accès sur la portion du domaine public maritime sont à la charge du pétitionnaire précité et feront l'objet d'un certificat de conformité délivré par la direction de l'équipement.

Ces travaux sont également subordonnés à la délivrance des autorisations administratives prévues par la réglementation, notamment en vigueur en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Page LEXPOL 17 sur 72

Conformément aux dispositions de l'article 10, alinéa 5 de la délibération du 12 février 2004 et considérant le caractère d'intérêt général du projet de desserte de l'îlot susnommé, est décidée l'exonération du paiement de la redevance au profit de la commune de Arue.

En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des dispositions ci-dessus et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, le conseil des ministres pourra résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages intérêts.

NOR : DAF0601097AC

Par arrêté n° 739 CM du 24 juillet 2006.— La terre dénommée "Domaine Labaste, lot n° 1 B", cadastrée commune de Huahine, section de commune de Maeva, section MA n° 4, d'une superficie de 1 411 mètres carrés, le fare pote'e et les sanitaires existants, sis au droit de ce domaine, sont mis à la disposition de l'association "Opu Nui".

Cette mise à disposition doit permettre la surveillance, l'entretien, la mise en valeur et la conservation de ce site à vocation touristique et culturel.

Cette mise à disposition est autorisée au franc symbolique à compter de la date de signature de la convention, pour une durée de deux ans.

Les modalités de cette mise à disposition sont précisées dans une convention établie entre le pays et l'association "Opu Nui".

Le service du tourisme est chargé du suivi de la convention.

NOR : DEP0600529AC

Par arrêté n° 740 CM du 24 juillet 2006.— Il est constaté la nomination aux fonctions de directeur de l'enseignement primaire par intérim de M. Christian Morhain, du 23 février au 11 mars 2006.

Imputation budgétaire inchangée.

NOR : ILM0602189AC

Par arrêté n° 741 CM du 24 juillet 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 8-06 ILM du 20 juin 2006 arrêtant le compte financier de l'Institut Louis-Malardé pour l'exercice 2005 comme suit (en F CFP) :

	Dépenses	Recettes	Résultats
- section de fonctionnement	1 084 541 669	1 242 667 499	158 125 830
- section d'investissement	74 734 162	84 168 615	9 434 453
Total général	*1 113 425 287*	*1 583 991 936*	*167 560 283*

Il convient d'affecter la somme de 158 125 830 F CFP au compte 110 (report à nouveau créditeur).

NOR : DAF0600983AC

Par arrêté n° 742 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de Mme Muriel Maire Tamahahe épouse Fosse, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé au nord-ouest de l'île de Tipaemaua, à environ 350 mètres à l'est du rocher Patote, sis à Avera, commune de Taputapuatea, Raiatea.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600920AC

Par arrêté n° 743 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de Mme Adrienne Vaite Vaiho, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 2 000 mètres carrés, situé au nord-ouest, côté intérieur de la passe Tiamahana, sis à Tiva, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 2 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *dix mille francs CFP* (10 000 F CFP).

NOR : DAF0600921AC

Par arrêté n° 744 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Stivine Ariitu, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 2 000 mètres carrés, situé face à la baie du motu Tiairi, côté récif, sis à Vaitoare, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 2 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600922AC

Par arrêté n° 745 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de Mme Shynalta Moenau Ateni épouse Atger, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé derrière le motu Toahotu, à environ 100 mètres à l'est, sis à Haamene, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

Page LEXPOL 18 sur 72

NOR : DAF0600928AC

Par arrêté n° 746 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Nano Jean Atger, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé côté récif et face au village de Faaopore, sis à Faaaha, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600929AC

Par arrêté n° 747 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de Mlle Rimoe Atger, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé à 1 500 mètres au sud du motu Moute, en face du rocher Tioo, sis à Faaaha, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600930AC

Par arrêté n° 748 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Pascal Brothers, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé au sud du motu Mahavana, en face de la pointe Paperiapaapaa, sis à Hipu, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600931AC

Par arrêté n° 749 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Gilles Gavinet, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé en face de la baie de Apu, sis à Poutoru, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600932AC

Par arrêté n° 750 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de Mme Stella Mata épouse Natua, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 2 000 mètres carrés, situé à environ 1 kilomètre au nord de l'îlot Motupua, sis à Tapuamu, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 2 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600933AC

Par arrêté n° 751 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Tumata Natua, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 2 000 mètres carrés, situé à environ 1 500 mètres au nord du motu Motuoua, face à la terre Paripari, sis à Tapuamu, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 2 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600951AC

Par arrêté n° 752 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Lioner Teura, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé en face de la baie de Patii, côté récif, sis à Poutoru, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600952AC

Par arrêté n° 753 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Henri Tupaia, l'occupation temporaire d'un emplacement

du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé en face de la baie de Apu, à proximité de la balise tribord, sis à Poutoru, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600953AC

Par arrêté n° 754 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de Mme Sandra Vaiho épouse Ruahe, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé à environ 250 mètres au nord-ouest du village de Poutoru, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600954AC

Par arrêté n° 755 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de Mme Louise Atger veuve Tarano, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé à 2 kilomètres au sud de l'îlot Toahotu, sis à Vaitoare, commune de Tahaa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600955AC

Par arrêté n° 756 CM du 24 juillet 2006.— L'article 1er de l'arrêté n° 533 CM du 24 avril 2003 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à Tahaa, commune de Tahaa, au profit de la société civile aquacole Poehiri est rédigé ainsi qu'il suit :

"Est accordée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de la société civile aquacole Poehiri, l'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé vers la pointe du Lotus, à environ 300 mètres au sud de Paaihe, sis à Poutoru, commune de Tahaa".

NOR : DAF0600956AC

Par arrêté n° 757 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Claude Papara Manaore, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 2 000 mètres carrés, situé à la pointe Turi Roa, sis à Nunue, commune de Bora Bora.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 2 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600957AC

Par arrêté n° 758 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Tauhiti Arii Ernest Tuairau, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé au droit du motu Tiaie, devant sa maison, sis à Faanui, commune de Bora Bora.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600979AC

Par arrêté n° 759 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Harold Brodien, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé en face de la pointe Tonoi, côté récif, sis à Uturoa, commune de Uturoa, Raiatea.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600980AC

Par arrêté n° 760 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Michel Ayo Cheong Sang, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé au sud-est du motu Toamaro, sis à Vaiaau, commune de Tumaraa, Raiatea.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600981AC

Par arrêté n° 761 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Arsène Tu Tamati Ebera, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 1 000 mètres carrés, situé à environ 150 mètres à l'est du motu Horea, sis à Tehurui, commune de Tumaraa, Raiatea.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 1 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600982AC

Par arrêté n° 762 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Tere Ebera, l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 2 000 mètres carrés, situé à environ 80 mètres au sud du motu Tiano, sis à Tehurui, commune de Tumaraa, Raiatea.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 2 000 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

NOR : DAF0600799AC

Par arrêté n° 763 CM du 24 juillet 2006.— Est autorisé, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2005, au profit de M. Reupena Samuel Taputuarai, le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 500 mètres carrés, situé à environ 1,1 kilomètre de Agahuru, sis à Arutua, commune de Arutua.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation d'un parc à poissons de 500 mètres carrés pour une période de cinq (5) ans, à compter du 31 mai 2006.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP).

En cas de versement tardif des redevances, les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard telle que fixée par l'arrêté du 28 février 1980.

NOR : DAF0602006AC

Par arrêté n° 764 CM du 24 juillet 2006.— L'arrêté n° 1270 CM du 16 septembre 1999 portant affectation d'une parcelle de terre sise commune de Papeete au profit du Groupement d'intervention de la Polynésie - Te Toa Arai (GIP) est abrogé.

NOR : DAF0501637AC

Par arrêté n° 765 CM du 24 juillet 2006.— L'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime d'une superficie de 20 mètres carrés pour l'édification d'un portique à bateau sans rampe d'accès, au droit d'une parcelle de terre formant la parcelle B détachée du lot n° 1 de la terre Faremati sise à Faaaha, est autorisée au profit de M. Patrick Noble.

Et tel que le tout figure sur le plan n° 986-240-21-51-2004 dressé le 31 mars 2004 par la direction de l'équipement, subdivision de l'équipement des îles Sous-le-Vent, gestion du domaine public, joint à la demande de l'intéressé.

La présente autorisation est consentie pour une durée de neuf (9) années consécutives à compter de la date du présent arrêté aux clauses et conditions de la convention type portant occupation temporaire de dépendances du domaine public maritime.

La présente autorisation est consentie aux clauses et conditions suivantes, toutes de rigueur, que le bénéficiaire s'engage à respecter, savoir :

1° L'emplacement concédé est affecté à l'implantation d'un portique à bateau sans rampe d'accès ;
2° Il devra laisser le libre accès du public à l'ouvrage ;
3° Il ne pourra céder ou sous-louer son droit à l'occupation sans le consentement de la Polynésie française ;
4° Enfin, à l'expiration et à la résiliation de l'autorisation d'occupation, le bénéficiaire enlèvera à ses frais et sous sa responsabilité toutes les installations sans aucune indemnité.

Le bénéficiaire sera seul tenu à toutes les garanties que l'occupation et les installations pourraient entraîner à l'égard des tiers, dont les droits éventuels sont expressément réservés.

Il fera son affaire personnelle de toutes constestations qui pourraient survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française.

Il lui appartiendra de conclure les assurances nécessaires garantissant notamment les risques liés à sa responsabilité civile et de communiquer à la Polynésie française, au moment de la signature de l'acte administratif, les attestations relatives aux contrats d'assurances qu'il aura souscrits.

Il devra présenter annuellement, auprès de la Polynésie française, l'attestation des polices d'assurances conclues dans le cadre de l'occupation temporaire du domaine public.

La redevance annuelle, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete (immeuble Te Fenua à Orovini), est fixée à la somme de *quinze mille francs CFP* (15 000 F CFP).

En cas de versement tardif des redevances, les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard telle que fixée par l'arrêté du 28 février 1980.

Page LEXPOL 21 sur 72

Le montant de cette redevance sera révisable d'office en cas de modification du tarif des occupations du domaine public maritime.

En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des dispositions mentionnées ci-dessus, et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, le conseil des ministres pourra soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages et intérêts.

NOR : ISP0602109AC

Par arrêté n° 766 CM du 24 juillet 2006.— Est constaté au niveau de 103,5 l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois de mai 2006 (base 100 en août 2003).

NOR : SAU0602142AC

Par arrêté n° 769 CM du 26 juillet 2006.— Les transactions à conclure avec les entreprises SARL SB Construction BTP, Alphacom, et Electricité froid des îles dans le cadre de l'opération de travaux de construction de la nouvelle antenne du service de l'urbanisme Raiatea-Uturoa sont approuvées.

Le ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports est habilité à signer les transactions précitées.

NOR : IGA0602274AC

Par arrêté n° 773 CM du 26 juillet 2006.— M. Gilbert-Louis Lescroel est nommé en qualité de chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim à compter du 31 juillet au 18 août 2006 inclus pendant l'absence de Mme Yolande Vernaudon.

NOR : ILM0602190AC

Par arrêté n° 776 CM du 26 juillet 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 10-06 ILM du 20 juin 2006 du conseil d'administration de l'Institut Louis-Malardé approuvant l'accord sur les astreintes effectuées par les biologistes du LABM de l'Institut Louis-Malardé.

NOR : DAF0502419AC

Par arrêté n° 779 CM du 27 juillet 2006.— L'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime remblayé d'une superficie de 630 mètres carrés, dépendant d'un remblai d'une superficie totale de 3 311 mètres carrés cadastré commune de Taiarapu-Ouest, section de commune de Toahotu, section AL n° 88 sis au droit d'une parcelle de la terre Teuru, est consentie au profit de Mlle Marie-Rose Chambo.

Et tel que le tout figure sur le plan levé et dressé le 29 avril 2004 par le géomètre M. Hering Parker, joint à la demande de l'intéressée.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 9 (neuf) années consécutives à compter de la date du présent arrêté, aux clauses et conditions de la convention type portant occupation temporaire de dépendances du domaine public maritime.

Le concessionnaire est tenu d'établir sur le remblai un passage public d'une largeur de 3 mètres le long des ouvrages de protection en bordure du front de mer.

Il devra matérialiser par une haie vive la limite séparative du passage public du surplus de l'emplacement réservé à son usage privatif.

Il sera seul tenu à toutes les garanties que l'occupation et les installations pourraient entraîner à l'égard des tiers dont les droits éventuels sont expressément réservés.

Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete (immeuble Te Fenua à Orovini), est fixée à la somme de *cent vingt-six mille francs CFP* (126 000 F CFP).

En cas de versement tardif des redevances, les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard telle que fixée par l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980.

Le montant de cette redevance sera révisable d'office en cas de modification du tarif fixé pour les occupations du domaine public maritime.

S'agissant d'une régularisation, l'indemnité due au titre de l'occupation de fait pour les cinq dernières années à compter de la date du présent arrêté, d'un montant total de *six cent trente mille francs CFP* (630 000 F CFP), est payable à la signature de l'acte administratif.

A l'expiration ou à la résiliation de l'autorisation d'occupation, les constructions et installations de toute nature édifiées sur le domaine public maritime devront être enlevées par le concessionnaire, à ses frais, sauf avis contraire du conseil des ministres.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, le conseil des ministres pourra soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages et intérêts.

NOR : DAF0502407AC

Par arrêté n° 780 CM du 27 juillet 2006.— L'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime remblayé d'une superficie de 675 mètres carrés, au droit du lot 4 de la terre Farehotu sise à Tapuamu, commune de Tahaa, est consentie au profit de l'Eglise protestante maohi. Cette occupation est destinée à la construction d'une maison de réunion pour le "Amuiraa Betelehema" de la paroisse de Tapuamu.

Et tel que le tout figure sur le plan joint à la demande de l'intéressée.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 9 (neuf) années consécutives à compter de la date du présent arrêté, aux clauses et conditions de la convention type portant occupation temporaire de dépendances du domaine public maritime.

Le concessionnaire est tenu d'établir sur le remblai un passage public d'une largeur de 3 mètres le long des ouvrages de protection en bordure du front de mer.

Il devra matérialiser par une haie vive la limite séparative du passage public du surplus de l'emplacement réservé à son usage privatif.

Il sera seul tenu à toutes les garanties que l'occupation et les installations pourraient entraîner à l'égard des tiers dont les droits éventuels sont expressément réservés.

Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete (immeuble Te Fenua à Orovini), est fixée à la somme de *trente-trois mille sept cent cinquante francs CFP* (33 750 F CFP).

En cas de versement tardif des redevances, les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard telle que fixée par l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980.

Le montant de cette redevance sera révisable d'office en cas de modification du tarif fixé pour les occupations du domaine public maritime.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, le conseil des ministres pourra soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages et intérêts.

NOR : DAF0600873AC

Par arrêté n° 781 CM du 27 juillet 2006.— L'arrêté n° 1682 CM du 5 novembre 2003 portant affectation de quatre parcelles de la terre dénommée "domaine Orofara" (partie), cadastrées commune de Mahina, sections T3 n°s 454 et 200, et X1 n°s 154 et 313, d'une superficie respective de 9 409 mètres carrés, 12 636 mètres carrés, 2 650 mètres carrés et 5 080 mètres carrés, au profit du Groupement d'intervention de la Polynésie - Te Toa Arai, est abrogé.

NOR : DAF0602008AC

Par arrêté n° 782 CM du 27 juillet 2006.— L'arrêté n° 1240 CM du 24 septembre 2002 portant affectation de la terre Teturui Fareparari, parcelles A et B, lot C, cadastrée commune de Papeete, section AI n° 106, d'une superficie de 741 mètres carrés, et les constructions y édifiées, au profit du Groupement d'intervention de la Polynésie - Te Toa Arai (GIP), est abrogé.

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 1869 PR du 21 juillet 2006 relatif à l'exercice des attributions du ministre du logement et des affaires foncières.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 7 PR du 11 mars 2005 modifié relatif aux attributions du ministre de l'urbanisme, du logement et des affaires foncières ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— M. James Narii Salmon, ministre de l'équipement, de l'énergie et des mines, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère du logement et des affaires foncières, pendant l'absence de M. Gilles Tefaatau, du 24 au 28 juillet 2006 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 juillet 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par arrêté n° 1887 PR du 26 juillet 2006.— Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 950 PR du 24 août 1999 octroyant une aide à M. Charles Nordhoff au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 326 PR du 18 février 2004 octroyant une aide à Mme Marie-Christine Tehaameamea Tetuanui épouse Yvon au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 357 PR du 23 mai 2005 octroyant une aide à M. Peter Heduschka au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 361 PR du 23 mai 2005 octroyant une aide à Mlle Hilda Teriiteporouarai au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Par arrêté n° 1888 PR du 26 juillet 2006.— Il est accordé une subvention d'investissement de *quatorze millions huit cent quatre-vingt-sept mille trois cents francs CFP* (14 887 300 F CFP) à l'Institut de formation maritime - pêche et commerce, au titre de l'acquisition de matériels de sécurité et d'équipement du Venuti. Le concours du territoire représente 100 % du coût estimatif de l'opération subventionnée.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature du présent arrêté ;
- le solde sur présentation d'un relevé de mandats visé par le trésorier des établissements publics justifiant la réalisation de l'opération subventionnée.

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 911, AP 75-2006, AE 114-2006, article 130 du budget de la Polynésie française. L'établissement dispose d'un délai de six mois pour lancer les opérations prévues par le présent arrêté.

Le Président de la Polynésie française peut exiger le remboursement de la subvention dans les cas suivants :

- modification de l'affectation de l'investissement subventionnée sans autorisation du Président de la Polynésie française ;
- opération non réalisée dans les conditions prévues par le présent arrêté ;
- opération subventionnée au-delà de 100 % de son montant ;
- fausse déclaration dans la constitution du dossier de demande de subvention ainsi que dans la production des pièces justificatives de la dépense subventionnée.

Par arrêté n° 1889 PR du 26 juillet 2006.— Le bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée est accordé à la SAS Lafayette Beach Resort et Spa pour l'hôtel "Radisson Plaza Resort Tahiti" pour un plafond annuel d'exonération fixé comme suit :

Hôtel : Radisson Plaza Resort Tahiti ;
N° TAHITI : 581736 (001) ;
Plafond d'exonération : 24 750 000 F CFP.

Par arrêté n° 1890 PR du 26 juillet 2006.— Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 161 PR du 29 janvier 2001 octroyant une aide à M. Odon Tetuanui au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 1217 PR du 9 juillet 2002 octroyant une aide à M. Marius Marirai Teihotaata au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Par arrêté n° 1891 PR du 26 juillet 2006.— Le bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée est accordé à la SA Hôtels Tahitiens - Sheraton Hôtel Tahiti pour l'hôtel "Sheraton Hôtel Tahiti Resort & Spa" pour un plafond annuel d'exonération fixé comme suit :

Hôtel : Sheraton Hôtel Tahiti Resort & Spa ;
N° TAHITI : 16691 (001) ;
Plafond d'exonération : 30 000 000 F CFP.

VICE-PRESIDENCE, MINISTERE DU TOURISME, DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COMMUNICATION

Par arrêté n° 143 VP du 21 juillet 2006.— L'établissement "Fare Pae'ao" situé à Maupiti, sur le motu Pae'ao, relevant de la catégorie "hébergement de tourisme chez l'habitant et petite hôtellerie familiale", d'une capacité réceptive de six unités d'hébergement pouvant recevoir vingt-quatre personnes est classé dans le type pension de famille 3 tiare.

Les pensions de famille se composent, dans la limite maximale de neuf unités permettant d'accueillir vingt-sept personnes au total (enfants jusqu'à douze ans non compris), de chambres et/ou de bungalows meublés, situés dans l'enceinte ou aux abords de la maison familiale, équipés de salles d'eau individuelles ou collectives indépendantes de celle de l'exploitant. Outre le petit déjeuner, intégré au prix de la nuitée, elles offrent au moins un service de demi-pension dans un espace commun qui peut être la salle à manger familiale.

L'établissement est tenu d'apposer sur sa façade ou aux abords de l'établissement, un panonceau officiel signalant son classement, selon les caractéristiques définies par l'arrêté n° 497 CM du 12 avril 2001.

L'établissement est inscrit au répertoire officiel des établissements d'hébergement de tourisme classés tenu par le service du tourisme.

Par arrêté n° 144 VP du 21 juillet 2006.— L'établissement "Tiare's breeze" situé à Haamene, sur l'île de Tahaa, relevant de la catégorie "hébergement de tourisme chez l'habitant et petite hôtellerie familiale", d'une capacité réceptive d'une unité d'hébergement pouvant recevoir trois personnes est classé dans le type fare d'hôtes 3 tiare.

Les fare d'hôtes ou "résidences familiales" se composent, dans la limite maximale de neuf unités permettant d'accueillir vingt-sept personnes au total (enfants jusqu'à douze ans non compris), de bungalows meublés, situés aux abords de la maison familiale, équipés de salle d'eau et d'installations individuelles permettant la préparation et la prise des repas. Ils sont dotés d'une réception, de locaux affectés à la gestion et aux services, d'un espace commun réservé à la clientèle et assurent, sur option de celle-ci, un service d'entretien quotidien des unités d'hébergement.

L'établissement est tenu d'apposer sur sa façade ou aux abords de l'établissement, un panonceau officiel signalant son classement, selon les caractéristiques définies par l'arrêté n° 497 CM du 12 avril 2001.

L'établissement est inscrit au répertoire officiel des établissements d'hébergement de tourisme classés tenu par le service du tourisme.

Par arrêté n° 145 VP du 21 juillet 2006.— L'établissement "Fare Pea Iti" situé à Patio, sur l'île de Tahaa, relevant de la catégorie "hébergement de tourisme chez l'habitant et petite hôtellerie familiale", d'une capacité réceptive de trois unités d'hébergement pouvant recevoir six personnes est classé dans le type fare d'hôtes 3 tiare.

Les fare d'hôtes ou "résidences familiales" se composent, dans la limite maximale de neuf unités permettant d'accueillir vingt-sept personnes au total (enfants jusqu'à douze ans non compris), de bungalows meublés, situés aux abords de la maison familiale, équipés de salle d'eau et d'installations individuelles permettant la préparation et la prise des repas. Ils sont dotés d'une réception, de locaux affectés à la gestion et aux services, d'un espace commun réservé à la clientèle et assurent, sur option de celle-ci, un service d'entretien quotidien des unités d'hébergement.

L'établissement est tenu d'apposer sur sa façade ou aux abords de l'établissement, un panonceau officiel signalant son classement, selon les caractéristiques définies par l'arrêté n° 497 CM du 12 avril 2001.

L'établissement est inscrit au répertoire officiel des établissements d'hébergement de tourisme classés tenu par le service du tourisme.

Par arrêté n° 146 VP du 21 juillet 2006.— L'établissement "Tautiare Village" situé à Vai'ea, Maupiti, relevant de la catégorie "hébergement de tourisme chez l'habitant et petite hôtellerie familiale", d'une capacité réceptive de quatre unités d'hébergement pouvant recevoir huit personnes est classé dans le type pension de famille 2 tiare.

Les pensions de famille se composent, dans la limite maximale de neuf unités permettant d'accueillir vingt-sept personnes au total (enfants jusqu'à douze ans non compris), de chambres et/ou de bungalows meublés, situés dans l'enceinte ou aux abords de la maison familiale, équipés de salles d'eau individuelles ou collectives indépendantes de celle de l'exploitant. Outre le petit déjeuner, intégré au prix de la nuitée, elles offrent au moins un service de demi-pension dans un espace commun qui peut être la salle à manger familiale.

L'établissement est tenu d'apposer sur sa façade ou aux abords de l'établissement, un panonceau officiel signalant son classement, selon les caractéristiques définies par l'arrêté n° 497 CM du 12 avril 2001.

L'établissement est inscrit au répertoire officiel des établissements d'hébergement de tourisme classés tenu par le service du tourisme.

Par arrêté n° 147 VP du 21 juillet 2006.— L'établissement "Hôtel Atiapiti" situé au PK 3 à Opoa, Raiatea, relevant de la catégorie "hébergement de tourisme chez l'habitant et petite hôtellerie familiale", d'une capacité réceptive de sept unités d'hébergement pouvant recevoir dix-sept personnes est classé dans le type petit hôtel familial 3 tiare.

Les petits hôtels familiaux se composent, dans la limite maximale de douze unités permettant d'accueillir trente-six personnes au total (enfants jusqu'à douze ans non compris), de chambres meublées disposées en structures collectives ou pavillonnaires, équipées de salles d'eau individuelles. Ils sont dotés d'une réception, de locaux affectés à la gestion et aux services, d'un bar et d'une salle de restauration. Outre le petit déjeuner, compris dans la nuitée, ils offrent un service de pension complète et une possibilité de restauration à la carte. Ils assurent un service d'entretien quotidien des unités d'hébergement.

L'établissement est tenu d'apposer sur sa façade ou aux abords de l'établissement, un panonceau officiel signalant son classement, selon les caractéristiques définies par l'arrêté n° 497 CM du 12 avril 2001.

L'établissement est inscrit au répertoire officiel des établissements d'hébergement de tourisme classés tenu par le service du tourisme.

Par arrêté n° 149 VP du 21 juillet 2006.— Une licence de navigation charter grande plaisance est attribuée pour le navire à voile "Kanana" à la société Naka Ltd, représentée en Polynésie française par Pacific Avenues SNC (enseigne Tahiti Océan). Cette autorisation, valable pour une durée de six (6) mois, est renouvelable sur demande du bénéficiaire dans les conditions définies à l'article 5.8 de la délibération n° 95-19 AT du 19 janvier 1995 modifiée.

Par arrêté n° 150 VP du 21 juillet 2006.— La licence de navigation charter grande plaisance attribuée par arrêté n° 7 VP du 19 juillet 2004 à la société MBW Investment Corporation, représentée en Polynésie française par Pacific Avenues SNC (enseigne Tahiti Océan), pour le navire à moteur "Askari", est renouvelée pour une période de six (6) mois. Cette autorisation est renouvelable sur demande du bénéficiaire dans les conditions définies à l'article 5.8 de la délibération n° 95-19 AT du 19 janvier 1995 modifiée.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'ENERGIE ET DES MINES, DE L'URBANISME, DES TRANSPORTS TERRESTRES, DES AFFAIRES MARITIMES, DES PORTS ET AEROPORTS

Par arrêté n° 485 MET du 21 juillet 2006.— Il est attribué une inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti à M. Grégory Bonnard.

Cette nouvelle attribution porte sur la mise en exploitation d'un véhicule de catégorie B (véhicule de petite ou moyenne capacité de 8 à 24 places passagers).

L'exploitation de ce véhicule par le titulaire de l'inscription s'effectue dans le respect des conditions restrictives suivantes :

Les types de prestations offertes : transferts et tour de l'île, et navette de l'hôtel Intercontinental Beachcomber Resort Tahiti vers la ville de Papeete et retour.

Les zones de prise en charge : l'aéroport, les hôtels, les quais et la ville de Papeete.

La zone d'exploitation : l'île de Tahiti.

Par arrêté n° 486 MET du 21 juillet 2006.— L'inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti de M. Alphonse Faufau est transférée à Mme Maima Faufau épouse Teuira pour la mise en exploitation d'un véhicule de catégorie C (véhicule tout-terrain à transmission intégrale, destiné aux excursions en montagne ou à des randonnées à l'intérieur de l'île).

L'exploitation de ce véhicule par le titulaire s'effectue dans le respect des conditions restrictives suivantes :

Les types de prestations offertes : acheminement de la clientèle touristique vers le site de "Fare Hape", sis dans la vallée de la Papenoo.

Les zones de prise en charge : l'aéroport, le centre-ville de Papeete, les hôtels, les pensions de famille et les quais.

La zone d'exploitation : l'île de Tahiti.

Page LEXPOL 25 sur 72

Par arrêté n° 487 MET du 21 juillet 2006.— Il est attribué une inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Moorea à la SARL "Eva Perles".

Cette nouvelle attribution porte sur la mise en exploitation d'un véhicule de catégorie B (minicar de petite ou moyenne capacité de 8 à 24 places passagers).

L'exploitation de ce véhicule par le titulaire de l'inscription s'effectue dans le respect des conditions restrictives suivantes :

Les types de prestations offertes : acheminement de la clientèle touristique vers la boutique "Eva Perles" à Maharepa.

Les zones de prise en charge : l'aéroport, les hôtels, les quais de Paopao, Papetoaï et Vaiare.

La zone d'exploitation : l'île de Moorea.

Par arrêté n° 488 MET du 21 juillet 2006.— Il est attribué une inscription supplémentaire au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti à la SARL "Tahiti Nui Travel".

Cette nouvelle attribution permet la mise en exploitation de trois véhicules de catégorie B (minicar de petite ou moyenne capacité de 8 à 24 places passagers).

La SARL "Tahiti Nui Travel" bénéficie d'un délai de 6 mois à compter de la date de notification du présent arrêté pour mettre en exploitation les trois véhicules.

Par arrêté n° 489 MET du 21 juillet 2006.— Il est attribué une inscription supplémentaire au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti à l'EURL "Tahiti Tours".

Cette nouvelle attribution permet la mise en exploitation d'un véhicule de catégorie B (minicar de petite ou moyenne capacité de 8 à 24 places passagers).

L'EURL "Tahiti Tours" bénéficie d'un délai de 6 mois à compter de la date de notification du présent arrêté pour mettre en exploitation le véhicule.

Par arrêté n° 490 MET du 21 juillet 2006.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Taviriviri 3 nécessaire à la construction et à l'extension de l'aérodrome de Kaukura. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Nom des terres	Bénéficiaire	Indemnités à déconsigner
Taviriviri 3 Arrêté n° 4342 AC.DIR.INFRA du 11/09/79	M. Teehu Orono Johnny Tevaatua	153
Taviriviri 3 Arrêté n° 227 CM du 2/03/92		965

Par arrêté n° 491 MET du 21 juillet 2006.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Toketoke (plan 6) nécessaire à la construction de l'aérodrome de Katiu, dans la commune de Makemo. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Bénéficiaires	Indemnités à déconsigner
M. Tetavahi Temariki	25 666
M. Elia Temariki	25 667
Mme Tetaha Maria Piritiana épouse Bangelina	102 667

Par arrêté n° 496 MET/STMA du 24 juillet 2006.— L'Association de la femme de Manihi est autorisée à occuper pour une durée de 6 ans renouvelable, le domaine public aéroportuaire de Manihi (îles Tuamotu) dans le cadre de la construction et l'exploitation d'un fare artisanal.

La présente autorisation précaire et révocable est particulière à l'Association de la femme de Manihi et n'est transmissible à aucune autre personne physique ou morale.

Toute cession ou location sera nulle de plein droit.

Les conditions d'occupation du domaine public aéroportuaire de Manihi (îles Tuamotu) par l'Association de la femme de Manihi font l'objet d'un cahier des charges auquel sont annexés les plans d'occupation agréés correspondants.

La présente occupation du domaine public aéroportuaire de Manihi (îles Tuamotu) donne lieu au versement de la redevance annuelle comme fixée par l'arrêté n° 709 CM du 8 juillet 1996 fixant les tarifs des redevances dues pour l'occupation temporaire d'emplacement dépendant des aérodromes territoriaux, laquelle s'élève à 5 550 F CFP *(cinq mille cinq cent cinquante francs CFP).*

Par arrêté n° 498 MET du 26 juillet 2006.— La licence de capitaine-pilote est attribuée à M. Ante Mirkovic pour le pilotage du navire "MS Paul-Gauguin", pour les ports, rades et lagons des îles de Moorea, Raiatea-Tahaa et Bora Bora.

Par arrêté n° 501 MET/STT du 27 juillet 2006.— La licence de transport touristique n° 01C45T est attribuée à Mme Maima Faufau épouse Teuira pour la mise en exploitation d'un véhicule tout-terrain à transmission intégrale de catégorie C.

Par arrêté n° 502 MET/STT du 27 juillet 2006.— Les licences de transport touristique n° 34B06T, n° 35B06T et n° 36B06T sont attribuées à la SARL "Tahiti Nui Travel" pour la mise en exploitation de trois véhicules de petite ou moyenne capacité (de 8 à 24 places passagers) de catégorie B.

Par arrêté n° 503 MET/STT du 27 juillet 2006.— La licence de transport touristique n° 05B15T est attribuée à l'EURL "Tahiti Tours" pour la mise en exploitation d'un véhicule de petite ou moyenne capacité (de 8 à 24 places passagers) de catégorie B.

Par arrêté n° 504 MET/STT du 27 juillet 2006.— La licence de transport touristique n° 01B47T est attribuée à M. Grégory Bonnard pour la mise en exploitation d'un véhicule de petite ou moyenne capacité (de 8 à 24 places passagers) de catégorie B.

Page LEXPOL 26 sur 72

Par arrêté n° 505 MET/STT du 27 juillet 2006.— La licence de transport touristique n° 01B39M est attribuée à la SARL "Eva Perles" pour la mise en exploitation d'un véhicule de petite ou moyenne capacité (de 8 à 24 places passagers) de catégorie B.

Par arrêté n° 506 MET du 27 juillet 2006.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités relatives aux terres Aorai (PV 157) et Tepirahirahi (PV 210) nécessaires aux travaux d'aménagement de la route d'accès de la vallée de Papenoo. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Nom de la terre	Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
Aorai (PV 157) Tepirahirahi (PV 210)	2 461 2 506	Mlle Punuarii Roa
Aorai (PV 157) Tepirahirahi (PV 210)	2 461 2 506	M. Haumatarii Syvain Roa ayant pour mandataire Mlle Punuarii Roa
Aorai (PV 157) Tepirahirahi (PV 210)	2 461 2 506	Mme Marie Béatrice Roa épouse Aiha

Par arrêté n° 507 MET du 27 juillet 2006.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités relatives à la terre Tavania 2 (plan 3) nécessaire aux travaux d'aménagement d'une route d'accès à une plage de surf et de ses ouvrages annexes dans la commune associée de Papenoo, commune de Hitia'a O Te Ra. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Arrêtés de consignation	Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
1003 CM du 7/10/94 181 CM du 18/04/05	2 061 1 375	Mlle Punuarii Roa
1003 CM du 7/10/94 181 CM du 18/04/05	2 062 1 374	M. Haumatarii Syvain Roa ayant pour mandataire Mlle Punuarii Roa
1003 CM du 7/10/94 181 CM du 18/04/05	2 062 1 374	Mme Marie Béatrice Roa épouse Aiha

MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Par arrêté n° 1051 MEE du 25 juillet 2006.— Dans les établissements d'enseignement public et privé désignés en annexe (1), une bourse ou aide scolaire est attribuée, rétablie, transformée ou supprimée à compter d'avril 2006 au titre de l'année scolaire 2005-2006, à chacun des élèves portés sur la liste jointe et aux dates indiquées.

Des remises de principe d'internat sont également attribuées dans les établissements d'enseignement public.

La dépense sera imputée au budget local de fonctionnement du chapitre 943 et des sous-chapitres suivants de l'exercice 2006 :

943-02 :
- article 655-02 : aides scolaires de l'enseignement catholique ;
- article 655-05 : aides scolaires de l'enseignement public.

943-03 :
- article 655-05 : bourse de l'enseignement public et remises de principe.

943-05 :
- article 655-02 : bourse de l'enseignement catholique ;
- article 655-03 : bourse de l'enseignement protestant ;
- article 655-15 : bourse de l'enseignement adventiste.

(1) L'annexe peut être consultée à la direction des enseignements secondaires à Pirae et dans les établissements d'enseignement.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Par arrêté n° 1096 MTE du 24 juillet 2006.— L'association sportive Central Sport, représentée par son président, M. Eugène Haereraaroa, dont le siège est situé à Papeete, Tipaerui, BP 1951 Papeete, est autorisée à organiser une tombola au capital d'émission de 3 000 000 F CFP, composée de 30 000 billets à 100 F CFP l'un et dont le tirage aura lieu en une seule fois le 15 décembre 2006 à Papeete, au complexe sportif de Tipaerui.

Le bénéfice de cette autorisation ne peut être cédé aux tiers.

Le produit de la loterie est intégralement et exclusivement affecté au fonctionnement de la section de football de l'association.

Les lots sont les suivants :

1er lot :	2 allers-retours Papeete/Los Angeles (basse saison), achetés	140 000 F CFP
2e lot :	2 allers-retours Papeete/Honolulu (basse saison), achetés	122 000 F CFP
3e lot :	1 tondeuse à nylon, offerte	80 000 F CFP
4e lot :	1 machine à laver, achetée	38 000 F CFP
5e lot :	1 micro-ondes, offert	25 000 F CFP
6e lot :	1 aspirateur, offert	25 000 F CFP
7e lot :	1 cafetière électrique, offerte	10 000 F CFP
8e lot :	1 fer à repasser, offert	10 000 F CFP
Total des lots		*450 000 F CFP*
Total des lots achetés		*300 000 F CFP*

Le quart du montant total des lots, soit la somme de 112 500 F CFP, doit être versé à la paierie de la Polynésie française avant toute impression de billets de tombola. Le solde, soit la somme de 337 500 F CFP, doit être versé à la paierie de la Polynésie française au plus tard 10 jours avant le tirage, c'est-à-dire le mardi 5 décembre 2006.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS

Par arrêté n° 97 MAE du 24 juillet 2006.— Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 42 MAE du 19 mars 2003 octroyant une aide à M. Bruno Viriamu au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 48 MAE du 19 mars 2003 octroyant une aide à M. Ernest Hauata au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 52 MAE du 19 mars 2003 octroyant une aide à M. Rino Teahiatua Pirato au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 53 MAE du 19 mars 2003 octroyant une aide à M. Joel Tinirau Pirato au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 83 MAE du 23 avril 2003 octroyant une aide à Mme Taha Marie France Hauata épouse Tahiata au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 110 MAE du 25 avril 2003 octroyant une aide à M. Varuatevivira Frédéric Tiaehau au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 117 MAE du 25 avril 2003 octroyant une aide à M. Farani Teinauri au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 127 MAE du 25 avril 2003 octroyant une aide à Mme Violette Christine Matautau épouse Hiro-Viriamu au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 188 MAE du 26 mai 2003 octroyant une aide à M. Vanaa Atai au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 195 MAE du 26 mai 2003 octroyant une aide à M. Oanua Hauata au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 406 MAE du 25 août 2003 octroyant une aide à M. Miroslav Teiho Kaoko au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 410 MAE du 25 août 2003 octroyant une aide à Mme Terii Harevaa épouse Sam You au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 507 MAE du 29 septembre 2003 octroyant une aide à Mme Gabrielle Terahitimahutaa Hauata épouse Toofa au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 514 MAE du 29 septembre 2003 octroyant une aide à M. Jean Marie Tamarii au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 515 MAE du 29 septembre 2003 octroyant une aide à M. Léopold Pavau Kainuku au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture.

Par arrêté n° 98 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 98 190 F CFP (*quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à M. Tetuataharani Tamaititahio, né le 30 novembre 1940 à Raivavae, Australes, exploitant agricole à Papara, carte professionnelle CAPL n° 6336 délivrée le 7 février 2005.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 98 190 F CFP, et le taux d'aide correspond à 100 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 99 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 95 743 F CFP (*quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante-trois francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à M. Terupe Tapi, né le 29 janvier 1973 à Papeete, exploitant agricole à Makemo, carte professionnelle CAPL n° 2724 délivrée le 17 février 2005.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 95 743 F CFP, et le taux d'aide correspond à 100 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 100 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 141 142 F CFP (*cent quarante et un mille cent quarante-deux francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mme Moeata Mataarere épouse Bennett, née le 28 octobre 1966 à Papeete, exploitante agricole à Teva I Uta, carte professionnelle CAPL n° 7298 délivrée le 25 septembre 2003.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 188 190 F CFP, et le taux d'aide correspond à 75 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 101 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 134 640 F CFP (*cent trente-quatre mille six cent quarante francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mme Tara Teiho épouse Faua, née le 18 décembre 1943 à Papeari, Tahiti, exploitante agricole à Taiarapu-Ouest, carte professionnelle CAPL n° 7205 délivrée le 25 août 2003.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 179 520 F CFP, et le taux d'aide correspond à 75 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 102 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 113 913 F CFP (*cent treize mille neuf cent treize francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements

agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à M. Jide Tanoa Tehuritaua, né le 23 novembre 1961 à Haapiti, Moorea, exploitant agricole à Moorea, carte professionnelle CAPL n° 7118 délivrée le 11 juillet 2003.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 151 885 F CFP, et le taux d'aide correspond à 75 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 103 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 100 000 F CFP (*cent mille francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mme Erlline Parker épouse Teai, née le 14 janvier 1956 à Teahupoo, Tahiti, exploitante agricole à Taiarapu-Ouest, carte professionnelle CAPL n° 7204 délivrée le 25 août 2003.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 100 000 F CFP, et le taux d'aide correspond à 100 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 104 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 146 347 F CFP (*cent quarante-six mille trois cent quarante-sept francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à M. Philippi Vahine, né le 23 avril 1954 à Pirae, Tahiti, exploitant agricole à Teva I Uta, carte professionnelle CAPL n° 9301 délivrée le 7 mars 2005.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 195 130 F CFP, et le taux d'aide correspond à 75 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 105 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 99 980 F CFP (*quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à M. Robert Tautu Amaru Apaapa Van-Bastolaer, né le 23 mai 1952 à Afaahiti, Tahiti, exploitant agricole à Taiarapu-Est, carte professionnelle CAPL n° 8835 délivrée le 25 octobre 2004.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 99 980 F CFP, et le taux d'aide correspond à 100 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 106 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 95 743 F CFP (*quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante-trois francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mme Valentine Tepurotu Tuhoe, née le 20 juin 1970 à Tatakoto, Tuamotu, exploitante agricole à Tatakoto, carte professionnelle CAPL n° 7401 délivrée le 4 novembre 2003.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 95 743 F CFP, et le taux d'aide correspond à 100 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 107 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 95 743 F CFP (*quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante-trois francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mlle Clotilde Taahi Tahutini, née le 7 avril 1974 à Tatakoto, exploitante agricole à Tatakoto, carte professionnelle CAPL n° 4480 délivrée le 4 novembre 2003.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 95 743 F CFP, et le taux d'aide correspond à 100 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 108 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 117 763 F CFP (*cent dix-sept mille sept cent soixante-trois francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mme Nigèle Tuihani épouse Cattiaux, née le 30 avril 1956 à Makatea, Tuamotu, exploitante agricole à Takaroa, carte professionnelle CAPL n° 9423 délivrée le 14 avril 2005.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 147 204 F CFP, et le taux d'aide correspond à 80 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 109 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 99 155 F CFP (*quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-cinq francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mme Movita Mihiroa Roomataaroa épouse Viriamu, née le 4 janvier 1963 à Tubuai, Australes, exploitante agricole à Papara, carte professionnelle CAPL n° 2347 délivrée le 27 février 2004.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 99 155 F CFP, et le taux d'aide correspond à 100 % de ce montant éligible.

Page LEXPOL 29 sur 72

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 110 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 89 592 F CFP (*quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à Mme Tetu Fanaura épouse Chin Hen Wai, née le 3 janvier 1957 à Vaitepaua, Makatea, Tuamotu, exploitante agricole à Papara, carte professionnelle CAPL n° 8436 délivrée le 15 juin 2004.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 111 990 F CFP, et le taux d'aide correspond à 80 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 111 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 88 620 F CFP (*quatre-vingt-huit mille six cent vingt francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à M. Charles Otehotuariitoerauroa Poetai, né le 16 mars 1960 à Vairao, Tahiti, exploitant agricole à Papara, carte professionnelle CAPL n° 142 délivrée le 8 février 2005.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 110 775 F CFP, et le taux d'aide correspond à 80 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 112 MAE du 24 juillet 2006.— Une aide d'un montant de 138 292 F CFP (*cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-douze francs CFP*), au titre de l'acquisition de petits équipements agricoles (titre II de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000), est attribuée à M. Alfred Hauata, né le 17 avril 1966 à Papeete, exploitant agricole à Taiarapu-Est, carte professionnelle CAPL n° 3026 délivrée le 30 décembre 2004.

Le montant éligible du petit matériel acquis s'élève à 184 390 F CFP, et le taux d'aide correspond à 75 % de ce montant éligible.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section investissement, sous-chapitre 914, article 130, AP n° 145-2005, AE n° 215-2005, "Dotation pour le développement de l'agriculture".

Par arrêté n° 113 MAE du 24 juillet 2006.— Suite aux résultats de l'examen d'aptitude professionnelle, les personnes suivantes sont reconnues aptes à la distribution et à l'utilisation des pesticides à titre professionnel :

Session du 21 mars 2006 : Jerry Brothers, Danny Chung, Laurent Dumesnil, Martine Leroye, Gérald Martin, Laurent Opportune-Jeanne, Nathalie Poroi, Sébastien Teihoarii, Jimmy Temarii, Titahaiti Temarohirani, Teiva Temarono, Jean-Pierre Verie, Mélanie Yau et Suvirak Yo.

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE

Par arrêté n° 10 MPI du 24 juillet 2006.— Dans le cadre du dispositif d'aide à la création ou au développement d'entreprises, les entreprises désignées ci-après sont attributaires des aides suivantes (en F CFP) :

Identité du bénéficiaire	Dénomination de l'entreprise	N° TAHITI	Montant de l'aide accordée	Frais de stage initiation gestion entreprise
Joseph Auch	-	688119	400 000	-
Florence Gouyard	Aqua Sandwich	519249	1 050 000	-
Dominique Guerin	-	657031	600 000	24 000
Viriamu Hauata Tahiata	-	279794	150 000	24 000
Carlo Jamet	-	256578	850 000	-
Jean-Louis Mahatia	-	779686	250 000	24 000
Marcellino Mau	-	774612	300 000	24 000
Béatrice Moinier	-	636589	700 000	24 000
Rataro Ohcioua	Boutique Vaka'ani	187419	1 000 000	40 000
Melvina Parker	-	497412	830 000	24 000
Pedro Rocka	Ent. Teto	646836	1 000 000	-
Marie-Alice Simon	Opure Industrie	752782	350 000	-
Tyron Tetuanui/Wilfried Boulestin	SNC Bora Bora Livraison	772665	800 000	33 000
Aolele Tiatia	-	742403	600 000	24 000
Edithe Utia	-	170654	200 000	24 000
Michel Vignjevic	-	747840	1 000 000	24 000
Laurent Yu	EURL Tiki Print	566513	1 500 000	-
Total aides IDV			*9 780 000*	
Total aides ISLV			*800 000*	
Total aides Marquises			*1 000 000*	
Total aides			*11 580 000*	
Total frais de stage				*289 000*

Page LEXPOL 30 sur 72

Les aides dont le montant s'élève à *onze millions cinq cent quatre-vingt mille francs CFP* (11 580 000 F CFP) et les frais de stage d'initiation à la gestion d'entreprise dont le montant s'élève à *deux cent quatre-vingt-neuf mille francs CFP* (289 000 F CFP) sont à imputer au chapitre 914, autorisation de programme 132-2000, AE 178-2001, article 130 "Aide à la création ou au développement des entreprises".

Les entreprises doivent dans les douze mois qui suivent le versement de la subvention, produire les justificatifs auprès du service du développement de l'industrie et des métiers de l'utilisation de cette subvention dans le cadre du projet présenté. A défaut de production de justificatifs ou dans le cas où la subvention a reçu une destination n'entrant pas dans le cadre du projet présenté, un ordre de recette sera établi pour le remboursement de tout ou partie de cette subvention.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET DE LA PERLICULTURE

Par arrêté n° 47 MPP du 21 juillet 2006.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 287 MER du 16 août 2005 portant renouvellement et régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole accordée à Mme Simone Tauaea épouse Williams, sis à Katiu, commune de Makemo, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est régularisée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus régularisées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *trente-neuf mille deux cents francs CFP* (39 200 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base d'un hectare à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 15 000 F CFP ;
- sur la base de 21 mètres carrés à 200 F CFP/mètre carré, soit 4 200 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Le reste sans changement.

Par arrêté n° 48 MPP du 21 juillet 2006.— L'article 5 de l'arrêté n° 82 MER du 9 février 2006 portant régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Marguerite Imihia Tupana (exploitante n° 250), sis à Manihi, commune de Manihi, est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 5.— Les dispositions de l'arrêté n° 1056 CM du 18 septembre 1992, en ce qu'elles concernent M. Adoratore Petero Tupana, sont renouvelées pour la période du 18 septembre 2001 jusqu'à la veille de la date du présent arrêté pour une superficie de 20 hectares suivant une redevance annuelle de *trois cent mille francs CFP* (300 000 F CFP)."

Par arrêté n° 49 MPP du 21 juillet 2006.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 87 MER du 20 mai 2005 portant régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mme Terefina Manu Carbayol épouse Teururai, sis à Katiu, commune de Makemo, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est régularisée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus régularisées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *quatre-vingt-dix-huit mille francs CFP* (98 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 4 hectares 96 ares à 1 500 F CFP/ 1 000 mètres carrés, soit 74 400 F CFP ;
- sur la base de 18 mètres carrés à 200 F CFP/mètre carré, soit 3 600 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Le reste sans changement.

Par arrêté n° 50 MPP du 21 juillet 2006.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 135 CM du 23 novembre 2004 portant régularisation de l'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mme Maria Paeamara, sis aux Gambier, commune des Gambier, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est régularisée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus régularisées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *cent vingt-quatre mille deux cents francs CFP* (124 200 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 6 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 90 000 F CFP ;
- sur la base de 71 mètres carrés à 200 F CFP/mètre carré, soit 14 200 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Le reste sans changement.

Par arrêté n° 51 MPP du 21 juillet 2006.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 84 MPP du 27 décembre 2004 portant régularisation du dépassement de superficie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole accordée à M. Tavi Jean-Patrice Carbayol, sis à Katiu, commune de Makemo, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est régularisée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus régularisées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *quatre-vingt-neuf mille francs CFP* (89 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 4 hectares 60 ares à 1 500 F CFP/ 1 000 mètres carrés, soit 69 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Le reste sans changement.

Par arrêté n° 52 MPP du 21 juillet 2006.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 74 PR du 6 janvier 2004 autorisant le changement de situation géographique d'un emplacement du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole et la régularisation de l'implantation d'une maison d'exploitation et de greffe au profit de M. Jacques Kahutia Mataoa, sis à Manihi, commune de Manihi, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est régularisée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus régularisées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *quatre-vingt-huit mille trois cents francs CFP* (88 300 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 4 hectares 6 ares à 1 500 F CFP/ 1 000 mètres carrés, soit 60 900 F CFP ;
- sur la base de 37 mètres carrés à 200 F CFP/mètre carré, soit 7 400 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Le reste sans changement.

Par arrêté n° 53 MPP du 21 juillet 2006.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 64 MER du 20 mai 2005 autorisant le changement de situation géographique d'un emplacement du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole accordé à M. Jacob Teiva Fareea, sis à Manihi, commune de Manihi, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est régularisée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus régularisées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *soixante-treize mille neuf cents francs CFP* (73 900 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 3 hectares 42 ares à 1 500 F CFP/ 1 000 mètres carrés, soit 51 300 F CFP ;
- sur la base de 13 mètres carrés à 200 F CFP/mètre carré, soit 2 600 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Le reste sans changement.

Par arrêté n° 54 MPP du 21 juillet 2006.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 70 PR du 6 janvier 2004 portant régularisation du dépassement de superficie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Wilfrid Tapurai Faura, sis à Manihi, commune de Manihi, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est régularisée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus régularisées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *soixante-dix-sept mille cent cinquante francs CFP* (77 150 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 3 hectares 81 ares à 1 500 F CFP/ 1 000 mètres carrés, soit 57 150 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Le reste sans changement.

MINISTERE DE LA SANTE

ERRATUM à l'arrêté n° 196 MSP du 13 décembre 2005 portant délégation de signature à Mme le docteur Mareva Tourneux, directrice de la santé, et à certains agents de la direction de la santé. (JOPF n° 51 du 22 décembre 2005, page 4008).

Au titre III, article 5 :

Au lieu de : "d) M. le docteur Thierry Beylier, subdivisionnaire santé de l'archipel des îles Sous-le-Vent, pour les délégations mentionnées aux articles 2-A, alinéas 2, 6, 7, 9 et 11 ; 2-B, alinéas 2 à 6, 15, 16 et 18 ; 2-C, alinéas 1, 4, 7, 12 et 13 ;"

Lire : "d) M. le docteur Thierry Beylier, subdivisionnaire santé de l'archipel des îles Sous-le-Vent, pour les délégations mentionnées aux articles 2-A, alinéas 2, 6, 7, 9 et 11 ; 2-B, alinéas 2 à 6, 15, 16 et 18 ; 2-C, alinéas 1, 4, 7, 9, 12 et 13 ;".

Le reste sans changement.

Page LEXPOL 32 sur 72

Par arrêté n° 170 MSP/DS du 24 juillet 2006.— Sont déclarés(es) admis(es), par ordre de mérite, au concours d'entrée à l'Institut de formation en soins infirmiers Mathilde-Frébault préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant polyvalent territorial (session 2006) :

1) Sur liste principale, les 20 candidats(es) dont les noms suivent :

1 - Yasmina Drollet ; 2 - Armelle Bruneau ; 3 - Maruia Hiti épouse Materouru ; 4 - Françoise Loana Tinomoe épouse Ly Sing Sao ; 5 - Tearai Chin Chi-En ; 6 - Mireille Hatitio ; 7 - Marylise Avatea Heitaa ; 8 - Poerani Priscilia Arakino ; 9 - Heifara Colombel ; 10 - Vanessa Cizo ; 11 - Charlyne Romero ; 12 - Guendoline Aiamu ; 13 - Laina Atani ; 14 - Tevairemuna Ori épouse Falchetto ; 15 - Faustine Perry épouse Chang ; 16 - Vairea Adams ; 17 - Ninirei Magalie Tetuamahuhiri ; 18 - Mirna White ; 19 - Eline Hinata Angia ; 20 - Manina Amaru.

2) Sur liste complémentaire, les 5 autres candidats(es) dont les noms suivent :

1 - Tania Dany Graux ; 2 - Thomas Tepehu ; 3 - Karine Véronique Tamarii ; 4 - Titaina Tuihani Flores ; 5 - Martine Oumati Aniamioi.

MINISTERE DES TRANSPORTS INTERINSULAIRES MARITIMES ET AERIENS

Par arrêté n° 8 MTI du 25 juillet 2006.— A titre exceptionnel et par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n° 650 CM du 16 mai 2001 modifié portant octroi d'une licence d'armateur à la SA Société de navigation des archipels (SNA) pour l'exploitation du navire Vai Aito sur la desserte maritime régulière des Tuamotu, le navire Vai Aito est autorisé à desservir l'île de Maupiti lors de son voyage n° 16-06 du 26 juillet 2006.

Toutes autres dessertes non mentionnées dans l'arrêté précité ne sont pas autorisées durant ce voyage.

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 3 au 16 août 2006 inclus)

CODE DEVISE PAYS	DEVISES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro	1 euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique	1 dollar U.S.	93,53
AUD Australie	1 dollar australien	71,22
CAD Canada	1 dollar canadien	82,54
CHF Suisse	1 franc suisse	75,92
DKK Danemark	1 couronne danoise	15,99
GBP Grande-Bretagne	1 livre sterling	174,54
HKD Hong Kong	1 dollar	12,03
JPY Japon	1 yen	0,81
NOK Norvège	1 couronne norvégienne	15,15
NZD Nouvelle-Zélande	1 dollar néo-zélandais	57,70
SEK Suède	1 couronne suédoise	12,96
SGD Singapour	1 dollar singapour	59,18
FJD Fidji	1 dollar fidjien	54,17
THB Thaïlande	1 baht	2,47
CNY Chine	1 yuan	11,73
KRW Corée	1 won coréen	0,10

SERVICE DE L'URBANISME

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES MARQUISES POUR LE MOIS DE MAI 2006

COMMUNE DE NUKU HIVA

29 mai 2006

PC n° 85-06 MLA.AU.MAR, M. Casimir Teikitekahioho, parcelle de la terre Haamee, cadastrée n° 135, section AB, sise à Taiohae, construction d'un local à usage de plats à emporter.

POUR LE MOIS DE JUIN 2006

COMMUNE DE NUKU HIVA

6 juin 2006

PC n° 79-06 MLA.AU.MAR, M. Martin Teikiotiu Kimitete, parcelle du lot n° 19 du lotissement Haumaee, cadastrée n° 22, section AH, sise à Taiohae, construction d'une maison d'habitation MTR de 72 mètres carrés.

COMMUNE DE UA POU

1er juin 2006

PC n° 78-06 MLA.AU.MAR, M. Lucien Teikihuupoko, parcelle du lot n° 5 de la terre Anauu 6, sise à Hakahau,

Page LEXPOL 33 sur 72

construction d'une maison d'habitation MTR de 72 mètres carrés.

22 juin 2006

PC n° 86-06 MLA.AU.MAR, M. Amé Bruneau, parcelle du lot n° E1/3 de la terre Kuatemumu 1, sise à Hakahau, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE HIVA OA

15 juin 2006

PC n° 80-06 MLA.AU.MAR, M. Grégoire Hamiei Deligny, parcelle de la terre Vaikekeve, cadastrée n° 1011, section A31, sise à Atuona, modification et extension d'une maison d'habitation ;

PC n° 81-06, M. Joseph Touaitahuata, parcelle de la terre Kaava-Vaiaka-Pekia, cadastrée n° 1080, section A31, sise à Atuona, construction d'un bâtiment à usage de garage pour voitures ;

PC n° 82-06, M. Julio-Cédric Tehaamoana, parcelle de la terre Matahana, cadastrée n° 1561, section A41, sise à Atuona, construction d'une maison d'accueil et de réunion.

COMMUNE DE FATU HIVA

15 juin 2006

PC n° 83-06 MLA.AU.MAR, M. Paulo Bouyer, parcelle de la terre Pahutautau, cadastrée n° 48, section A3, sise à Omoa, coonstruction d'une maison d'habitation MTR de 72 mètres carrés ;

PC n° 84-06, M. Kietete Pavaouau, parcelle du lot n° 4 de la terre Tekeuna, cadastrée n° 46, section A3, sise à Omoa, construction d'une maison d'habitation MTR de 54 mètres carrés.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER POUR LE MOIS DE JUILLET 2006

COMMUNE DE ARUE

5 juillet 2006

PC n° 06-609-4 MET.AU, Etat français, parcelle cadastrée n° 170, section B (lot n° 6, parcelle de la terre Outuahiahi 3) au PK 4,600, côté mer, construction d'un bâtiment de centre d'accueil ;

PC n° 06-994-1, M. Raphaël Merel et Mlle Virginie Bruant, parcelle cadastrée n° 473, section R (lot D de la terre Vaipoopoo 8), côté montagne, servitude Bernière, construction d'une maison d'habitation.

10 juillet 2006

PC n° 06-1000-1 MET.AU, Mlle Ina Pea Siou, parcelle cadastrée n° 263, section M (parcelle B du lot n° 2 de la terre Atitevaea), construction d'une maison d'habitation.

13 juillet 2006

PC n° 06-781-1 MET.AU, M. Eddie Tetuanui, parcelle cadastrée n° 285, section M (terre Maruaa, lot D) au PK 6,400, quartier Tetuanui, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE FAA'A

3 juillet 2006

PC n° 06-873-1 MET.AU, Mme Bianca Bordes, parcelle cadastrée n° 690, section P (lot C de la terre Fataavete), route du mont Marau, construction d'une maison d'habitation.

4 juillet 2006

PC n° 06-817-2 MET.AU, M. Daniel Billant et Mlle Johanne Fremy, parcelle cadastrée n° 630, section T (lot n° 19 *bis* du domaine de Pamatai), construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-860-1, Mlle Ahupoa Samuela, parcelle cadastrée n° 325, section I (terre Vaiahatai 2) au PK 4,300, côté mer, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-876-1, M. Tamatea Tarahu, parcelle cadastrée n° 323, section L (parcelle du lot A du lot A2 des terres Teahara, Fareata 2 et Mouatiara), construction d'une maison d'habitation.

5 juillet 2006

PC n° 04-1513-2 MET.AU, M. Patrick Samg-Mouit et Mme Amanda Taaroa épouse Samg-Mouit, parcelle cadastrée n° 506, section P (parcelle C du lot C4 de la terre Terava) au PK 5,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (prorogation) ;

PC n° 05-1779-4, aviation civile, zone nord de l'aéroport, extension et aménagement d'un bâtiment technique ;

PC n° 05-1780-2, aviation civile, parcelle cadastrée n° 96, section V (domaine Elzea) au mont Marau, terrassement et construction d'un radar ;

PC n° 06-158-6, commune de Faa'a, parcelle cadastrée n° 60, section P (terre Tutumaru et parcelle de la terre Teonehee), construction de trois (3) salles de classes et d'un logement gardien dans l'école primaire Teroma ;

PC n° 06-819-2, commune de Faa'a, parcelles cadastrées n° 699 et n° 756, section R (terre Taotaha), n° 757, section P (terre Fataavete), route de Saint-Hilaire, construction d'un réservoir d'eau.

12 juillet 2006

PC n° 06-1010-1 MET.AU, Mlle Vaiana Nicole Faarii, parcelle cadastrée n° 270, section M (domaine Pamatai, lot n° 11, parcelle B), quartier Pamatai, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-927-1, M. Médéric Chanlo et Mlle Verna Opuhi, parcelle cadastrée n° 445, section R (lot n° 6 *bis* de la terre Tehapatoa), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE HITIA'A O TE RA

4 juillet 2006

PC n° 06-713-1 MET.AU, Mme Faimano Apa, parcelle cadastrée n° 74, section AM (lot C de la terre Tepuuone-Teonetere) à Tiarei au PK 26,150, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

5 juillet 2006

PC n° 06-291-2 MET.AU, M. Edwin Teraiharoa, lot n° 1 de la terre Tetira et Tautumehau partie, à Hitia'a au PK 39,200, côté montagne, terrassement ;

PC n° 06-870-1, Mlle Bianca Teinauri, parcelle de la terre Moeaahuti, à Hitia'a au PK 43,900, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

12 juillet 2006

PC n° 06-950-1 MET.AU, Mlle Wanda Nouveau, terre Ahototeina, parcelle n° 156, lots F et G à Hitia'a au PK 40, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

13 juillet 2006

PC n° 06-1034-1 MET.AU, M. Parii Rocas, parcelle cadastrée n° 15, section AM (terre Afarerii) à Tiarei au PK 25,200, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

Page LEXPOL 34 sur 72

COMMUNE DE MAHINA

3 juillet 2006

PC n° 06-621-2 MET.AU, M. Andy Chansaud, parcelle cadastrée n° 712, section W (lot n° 89 du lotissement Les hauts de Mahinarama), modification d'une maison d'habitation.

4 juillet 2006

PC n° 06-847-1 MET.AU, Mlle Glenda Sangue, parcelle cadastrée n° 70, section N (lot n° 66 du lotissement Tahua Iti III), construction d'une maison d'habitation.

5 juillet 2006

PC n° 06-661-1 MET.AU, M. Tihoti Tunoa, parcelle cadastrée n° 43, section I (terre Ahototeina) au PK 11,800, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

10 juillet 2006

PC n° 04-1230-3 MET.AU, Mme Karelle Poia née Barsinas, parcelle cadastrée n° 248, section E (lot n° 24 du lotissement Matavai), modification d'une maison d'habitation.

12 juillet 2006

PC n° 05-1274-7 MET.AU, M. Frédéric Fritch, parcelle cadastrée n° 689, section V (lot n° 7 du lot n° 4 de la terre Pereua et lot n° 1 de la terre Ahototeina) au PK 10, construction d'un bâtiment à usage commercial, hangar et bureaux.

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

4 juillet 2006

PC n° 04-188-4 MET.AU, Mme Jeanne You-Sing veuve Putoa, parcelle cadastrée n° 64, section PN (terre Vaiterupe partie) à Papetoai au PK 16,500, côté montagne, modification d'implantation d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-891-1, M. Tanehoarii Chee Ayee, parcelle cadastrée n° 16, section AE (terre Teumuvahinetatutu, lot B partie) à Afareaitu au PK 8, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

5 juillet 2006

PC n° 02-2247-2 MET.AU, M. Nicolas Bureau et Mlle Maire Maono, parcelle cadastrée n° 5, section HN (lot n° 1A de la terre Tevahafarau) à Haapiti au PK 21,900, côté montagne, terrassement ;

PC n° 05-549-2, SCI Aurea Immobilier, lot n° 1A de la terre Tepiha Puaa à Paopao, près de la station-service, côté montagne, modification d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-48-1, M. Nicolas Bureau et Mlle Maire Maono, parcelle cadastrée n° 5, section HN (lot n° 1A de la terre Tevaharau) à Haapiti au PK 21,900, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-630-1, Mme Jolina Tapu épouse Shui Siu Way, parcelle cadastrée AA, section n° 22 (lot n° 1 de la terre Tumataharoa) à Afareaitu au PK 9,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-837-1, M. William Etaia, parcelle cadastrée n° 119, section CE (terre Tetahua) à Teavaro, construction d'une maison d'habitation.

10 juillet 2006

PC n° 06-1060-1 MET.AU, Mlle Reia Rochette, une partie (lot n° 4) du lot *b* du plan de partage de la terre Te Tahua (lot n° 2) à Paopao, derrière le CES, construction d'une maison d'habitation.

12 juillet 2006

PC n° 04-379-2 MET.AU, Mme Marie-Rose Temaurioraa, parcelle cadastrée n° 4, section CH (lot n° 1 du lot n° 5 des terres Ofaitaa et Ahototuana [PV 350]) à Teavaro, modification d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-756-2, Mme Evelyne Cridland, parcelle cadastrée n° 23, section EC (lot n° 4 de la terre Taurinono) à Paopao, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 06-975-1, M. Patrick Durietz, parcelle cadastrée n° 17, section BR (terre Niaumaro) à Afareaitu au PK 9,500, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPARA

5 juillet 2006

PC n° 04-743-2 MET.AU, M. Thomas Alfred Perry, lot n° 2 de la parcelle B du lot n° 6 du surplus du lot n° 2 de la pointe Millaud au PK 38,500, côté mer, construction d'une maison d'habitation (prorogation).

10 juillet 2006

PC n° 04-478-2 MET.AU, Mme Marie-Christine Yamatay, parcelle cadastrée n° 31, section AS (parcelle formant la parcelle B du lot n° 6A du domaine Amo), construction d'une maison d'habitation (prorogation).

11 juillet 2006

PC n° 05-1441-3 MET.AU, M. Laurent Marc Toson, parcelle cadastrée n° 95, section BK (terre propriété Jules-Millaud, partie du lot n° 1, lot n° 4 de la résidence Vaihi) au PK 39,200, côté mer, modification d'une maison d'habitation.

13 juillet 2006

PC n° 05-1286-4 MET.AU, M. Henri Mou, parcelle du lot n° 7 du domaine Benjamin-Lehartel au PK 37,800, côté montagne, extension d'une boutique à la station Shell.

COMMUNE DE PIRAE

6 juillet 2006

PC n° 03-2122-3 MET.AU, Mlle Teragi Teriipaia, parcelle cadastrée n° 217, section D (lot n° 7 de la terre Vaiaa 3) rue Afarerii, modification d'une maison d'habitation.

11 juillet 2006

PC n° 06-1032-1 MET.AU, M. Pierre Morillon, parcelle cadastrée n° 317, section D (lot n° 3 de la terre Rupehu), près de l'école Saint-Michel, construction d'un mur de clôture.

COMMUNE DE PUNAAUIA

4 juillet 2006

PC n° 06-700-2 MET.AU, Mlle Maeva Taata, parcelle cadastrée n° 174, section AE (lot n° 2 du partage du lot n° 3 des terres Tetiapa, Vaipohe et Tahutumu) au PK 15,800, côté mer, construction de deux (2) maisons d'habitation ;

PC n° 06-986-1, M. Adolphe Nicolas Picard, parcelle cadastrée n° 471, section AS (lot n° 24 de la terre Tevihonu) au PK 1, construction d'une maison d'habitation.

7 juillet 2006

PC n° 06-576-4 MET.AU, Société hôtelière Rivnac (SHR) à Punaauia, aménagement des combles du bâtiment H de l'hôtel Méridien.

10 juillet 2006

PC n° 03-1393-3 MET.AU, M. Abel Aitamai, parcelle cadastrée n° 261, section M (lot n° 4A de la terre Tainuu 2), modification d'une maison d'habitation.

Page LEXPOL 35 sur 72

11 juillet 2006

PC n° 06-1067-1 MET.AU, M. Mikaël Teriitahi et Mlle Manureia Gleizes, parcelle cadastrée n° 149, section CE (parcelle formant le lot n° 4 issue du lot n° 5b2 de la terre Matatia), construction d'une maison d'habitation.

13 juillet 2006

PC n° 05-395-3 MET.AU, M. Léon Liant, parcelle cadastrée n° 106, section AN (parcelle A du lot n° 8 de la terre Toerauroa) au PK 8, terrassement ;

PC n° 06-964-1, M. et Mme Matoa et Catherine Nauta, parcelle cadastrée n° 291, section I (terres Atipuhi et Ariitu), construction d'une maison d'habitation et d'un mur de soutènement.

COMMUNE DE TAIARAPU-EST

5 juillet 2006

PC n° 06-892-1 MET.AU, Mme Heipua Harehoe épouse Lemarec, parcelle de la terre Paehau 1 à Faaone au PK 47, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

12 juillet 2006

PC n° 04-1391-2 MET.AU, M. Teriitara Denis Faaara, parcelle de terre détachée de la propriété Bennett-Van Bastolaer (partie des terres Vaimora, Tepumaraura 2, Temona, Poriotu, Vaimoora, Paepaetaata et Atitoro, à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation (prorogation).

13 juillet 2006

PC n° 06-1038-1 MET.AU, M. Jeffry Shan Hang, parcelle détachée de la parcelle A du morcellement du domaine Croisie et formant la parcelle A dudit lot A, à Afaahiti, quartier route du Plateau, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST

12 juillet 2006

PC n° 06-1028-1 MET.AU, M. Sandro Paofai, sur le lot n° 1 dépendant du partage des terres Vairuia 1, Ofainaioro 1, Tetahuaraupuni 1, Maunu 1 et Tetahuatearaa 1 à Vairao au PK 11,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TEVA I UTA

5 juillet 2006

PC n° 04-706-2 MET.AU, Mlle Teretia Tapaihai Irène Tapi, parcelle cadastrée n° 119, section CE (lot n° 1 du lot C de la terre Taataniau) à Mataiea au PK 47,300, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (prorogation) ;

PC n° 06-1031-1, Mme Hereani Tuariihionoa épouse Poroi, parcelle cadastrée n° 64, section AT (parcelle du lot n° 3 du domaine Vaihiria) à Mataiea au PK 47,500, construction d'une maison d'habitation.

6 juillet 2006

PC n° 04-598-2 MET.AU, Mme Natacha Alborch épouse Metua, parcelle cadastrée n° 56, section AM (parcelle de la terre Faarufara) à Mataiea, modification d'une maison d'habitation ;

PC n° 05-1607-2, Mme Samphie Airima veuve Teiho, parcelle cadastrée n° 14, section AA (terre propriété Victoire-Bernardino) à Mataiea, modification d'une maison d'habitation.

10 juillet 2006

PC n° 06-866-1 MET.AU, Mme Myriama Prokop épouse Page, parcelle cadastrée n° 161, section AM (propriété Georges-Snow) à Mataiea au PK 45,600, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE ARUTUA

7 juillet 2006

PC n° 06-774-1 MET.AU.TG, Mme Algernandine Taria Fareua Tupahururu, parcelle cadastrée n° 71, section H (terre Pitoroa), construction d'une maison d'habitation.

10 juillet 2006

PC n° 06-1015-1 MET.AU.TG, Mlle Ravahere Méline Tuteina, terre Motuiore, tomite fenua volume 17, n° 152, construction d'une maison d'habitation.

12 juillet 2006

PC n° 06-1095-1 MET.AU.TG, M. Heimana Harold Mai, parcelle des terres Mairava, Otefano et Tereia, construction d'une maison d'habitation.

13 juillet 2006

PC n° 06-1020-1 MET.AU.TG, M. Tuarai dit Pikiu Tuteina, parcelle de la terre Motuiore (volume 17, n° 152), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE FANGATAU

4 juillet 2006

PC n° 06-904-1 MET.AU.TG, M. Pierre Pukua Temataua, parcelle cadastrée n° 248, section AM (terre Oruhere), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE GAMBIER

10 juillet 2006

PC n° 04-1405-2 MET.AU.TG, Mlle Lucie Tuera, parcelle de la terre Taioteteito à Mangareva, Rikitea, construction d'une maison d'habitation (prorogation).

COMMUNE DE MANIHI

5 juillet 2006

PC n° 04-1352-2 MET.AU.TG, Mlle Régine Puatere Tekurio, sur la parcelle cadastrée n° 245, section H4 (lot n° 6 de la terre Putotoro), près de l'aérogare, construction d'une maison d'habitation (prorogation) ;

PC n° 05-1819-1, Mlle Teumere Soraya Teiva, parcelle cadastrée n° 50, section H (terre Marino 1), construction d'une maison d'habitation.

12 juillet 2006

PC n° 06-198-2 MET.AU.TG, M. et Mme Tehei et Jeanne Teato, parcelle cadastrée n° 39, section H (terre Patamure 9), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE NUKUTAVAKE

10 juillet 2006

PC n° 06-851-1 MET.AU.TG, M. Vatea Tautearoha Raka, terre Paopaoa à Vahitahi, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PUKA PUKA

5 juillet 2006

PC n° 06-536-5 MET.AU.TG, commune de Puka Puka, parcelle cadastrée n° 202, section A (terre Tetahora Tevaiohiro), construction d'une mairie.

Page LEXPOL 36 sur 72

AVIS OFFICIEL
N° L/2006-9 MET.AU.UOC

Le service de l'urbanisme a été saisi par Mes Villet et Chan, notaires associés, pour le compte de Mme Laurence Drollet, d'une demande d'autorisation d'extension d'un lot du lotissement "Te Tavake Village" sis à Punaauia.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 déterminant les modalités d'application du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961, en ce qui concerne les groupes d'habitations et les lotissements et, en particulier en son article 5, tout propriétaire riverain pourra déposer ou adresser ses observations au service de l'urbanisme (section "urbanisme opérationnel et construction", téléphone : 46 80 28) où les dossiers peuvent être consultés.

Les observations et avis seront reçus pendant un mois à compter de la date de la présente publication.

Fait à Papeete, le 27 juillet 2006.
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'urbanisme,
Philippe COURAUD.

AVIS OFFICIEL
N° L/2004-32 MET.AU.UOC

Le service de l'urbanisme a été saisi par M. Gérard Vernaudon, d'une demande d'autorisation d'extension de dix lots du lotissement "Tamahana" sis à Arue.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 déterminant les modalités d'application du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961, en ce qui concerne les groupes d'habitations et les lotissements et, en particulier en son article 5, tout propriétaire riverain pourra déposer ou adresser ses observations au service de l'urbanisme (section "urbanisme opérationnel et construction", téléphone : 46 80 28) où les dossiers peuvent être consultés.

Les observations et avis seront reçus pendant un mois à compter de la date de la présente publication.

Fait à Papeete, le 27 juillet 2006.
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'urbanisme,
Philippe COURAUD.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS TRAITEES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PAPEETE PENDANT LE MOIS DE MARS 2006

IMMATRICULATIONS

1er mars 2006

N° 06 322 A, Frédéric Tauraa Teiva, snack restaurant, *nom commercial :* Restaurant Tumoana Plage, PK 27,100, Tiahura, quartier Tumoana village, côté mer, Haapiti, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 1er février 2006 ;

N° 06 323 A, Miriama Ueva, fleuriste, *nom commercial :* Tiare Opuhi, motu de Temae, PK 1,500, côté mer, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 324 A, Maureen Rolande Tepora Taputu, négociante alimentaire, *nom commercial :* Magasin Manaa, Vitaria, 98753 Rurutu, *date de début d'activité :* 1er juillet 2005 ;

N° 06 325 A, Jennifer Françoise Cécile Senneville, photographe ambulante, *nom commercial :* Jennie Photo, Faanui, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 326 A, Romaina Raelyne Richmond, *nom d'usage :* Teihotaata, jardinière, *nom commercial :* Natura Nui, Tehurui, Tumaraa, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 327 A, Bob Maheanu Pahuiri, informaticien (réparations, maintenance, réseaux, programmation), *nom commercial :* Bob Info Bora, Nunue, Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er février 2006 ;

N° 06 328 A, Sylvie Monique Hapipi, *nom d'usage :* Kaiha, cuisine à emporter, vallée de Hakahau, Marquises, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité :* 15 février 2006 ;

N° 06 329 A, Christian Guinot, boulangerie, Fareatai, Taputapuatea, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 330 A, Corinne Laurence Bourgeois, *nom d'usage :* Rasselet, artisanat (couture, tressage, peinture), *nom commercial :* Coco des Iles, PK 10,500, Afareaitu, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 331 A, Mihimana Atani, *nom d'usage :* Bulatao, négociante en prêt-à-porter et autres, *nom commercial :* Bula Surf, Apooiti, Punamoe, côté montagne, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 14 février 2006 ;

N° 06 74 B, Finance Travel International, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, immeuble Atehivi, 98713 Papeete cedex, *gérante :* Françoise Nicolai Falletta, la fourniture de prestations comptables et de gestions administratives et informatiques, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 75 B, Ke'i Verres, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, Afaahiti, face à la gendarmerie, BP 8888, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *gérant :* Ronald Kahiha, la vente en gros, demi-gros et détail de verres et de miroirs pour les fermetures extérieures ou intérieures pour le bâtiment ou autres, *date de début d'activité :* 1er février 2006 ;

N° 06 76 B, Ura, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, 9, place de la Cathédrale, BP 3495 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérante :* Liliana Lenfant Meslin, l'importation, l'exportation, l'édition de supports culturels et artistiques, de livres et de dérivés, *date de début d'activité :* 1er mars 2006.

2 mars 2006

N° 06 332 A, Heiarii Rosan Pierre Prunier, cameraman, *nom commercial :* Mata Productions, PK 4,600, servitude Teriitaria Atua-Pomare, côté mer, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 333 A, Jimmy Noël Teva Albert, négociant et importateur (produits informatiques et divers), *nom commercial :* Eyesonit, avenue du Commandant-Chesse, immeuble Omnisport, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 334 A, Gwenola Vaiana Appriou, marchande ambulante et vente de hot dogs, PK 36,200, quartier Amo, côté montagne, 98712 Papara, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 335 A, Heifara Paméla Colombani, organisation de mariages, de baptèmes et d'anniversaires, *nom commercial :* Ora Polynésien, rue Temarii, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 336 A, Béatrice Tepu Hapipi, *nom d'usage :* Pati, pâtisserie, vente de boissons hygiéniques sans alcool, Chez Mme Marie Ah Lo, Ua Pou, Kahahau, Marquises, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité :* 25 janvier 2006 ;

N° 06 337 A, Ioane Karl Lin Fat, négociant, cuisine à emporter et loueur de cassettes vidéo, *nom commercial :* Magasin Chez Poeiti, Parea, côté montagne, 98731 Huahine, *date de début d'activité :* 1er janvier 2006 ;

N° 06 338 A, Hennessy Monoihere Maraeauria, graphiste, *nom commercial :* Cronos Style, route de la pointe Vénus, 98709 Mahina, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 339 A, Christian Jean Marcel Narmand, plomberie et climatisation, *nom commercial :* EPTP, PK 10,800, côté mer, 98709 Mahina, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 340 A, Yasmina Tepora Rai, cuisine à emporter et négociant, *nom commercial :* Snack Rai, Maroe, 98731 Huahine, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 341 A, Véronique Roti Tinomoe, *nom d'usage :* Tereopa, marchande foraine, Mutuaura, 98752 Rimatara, *date de début d'activité :* 1er janvier 2006 ;

N° 06 342 A, Daniel Tekurarere (fils), transport de voyageurs de plus de vingt passagers, Pamatai, rue Maraicher, lot n° 11, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 77 B, Tahiti Sauces, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, résidence Ariitea, BP 5209, 98716 Pirae, *gérant :* Christophe Tin Hin, la production et la commercialisation de sauces, assaisonnement et autres délices, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 78 B, Asian Trading, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, rue Albert-Leboucher, Papeete ou BP 60038, 98704 Faa'a, *gérant :* Philippe Breul, l'import et l'export, *date de début d'activité :* 2 mars 2006 ;

N° 06 79 B, Batitech, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 F CFP, immeuble Lebihan, à côté Polymeubles, côté montagne, 98716 Pirae, *gérants :* Bernard Jean Philippon et Frédéric Thiburce Schmid, tous travaux du bâtiment, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 80 B, Cyclone Tahiti, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, Faubourg Blanchot, 8, rue de Maubeuge, 98800 Nouméa, *gérants :* Didier Marcel Mora et Sylvain Eric Lolley, le conseil, la gestion et la réalisation d'activités de marketing et de communication, *date de début d'activité :* 1er février 2006 ;

N° 06 55 C, Ravahei Perles, société civile au capital de 100 000 F CFP, Rikitea, Gambiers, Tuamotu, 98793 Marutea Sud, *gérante :* Berthe Teakarotu Tchang, l'exploitation de fermes aquacoles, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 56 C, Heimana Ura, société civile au capital de 100 000 F CFP, lotissement résidentiel Vaiopu 2, BP 381888, 98718 Punaauia, *gérant :* Stéphane Tamatoa Solia, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 57 C, Alex, société civile au capital de 120 000 F CFP, PK 3,500, BP 140323, 98701 Arue, *gérants :* Patrick Ortega et Sébastien Jean Soulier, la propriété et la gestion de toutes participations SCI Résidence Cook, *date de début d'activité :* 1er février 2006.

6 mars 2006

N° 06 343 A, Tihoti Elvis Manate, travaux du bâtiment, *nom commercial :* Ent. Taaitini, PK 19, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 2 mars 2006 ;

N° 06 344 A, Elisabeth Tapeta Mo, *nom d'usage :* Hutihuti, snack, *nom commercial :* Snack Vahitu, PK 37, le chemin avant la mairie, côté montagne, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'activité :* 2 mars 2006 ;

N° 06 345 A, Marie Graziela Pautu, entrepreneur de voitures de services particularisés, vallée de Hakahau, quartier Dordillon, côté montagne, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité :* 1er janvier 2006 ;

N° 06 346 A, Piharii Heimata Francky Tauatiti, négociant en vanille, *nom commercial :* Vanila Négoce, Faaroa, PK 20,800, quartier Maraeroa, côté mer, Tumaraa, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 2 mars 2006 ;

N° 06 347 A, Isaie Tavae, artisan et installation de gadgets divers, *nom commercial :* Tavae Multiservices, PK 3,600, quartier Arahiri, côté mer, BP 50671, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 2 mars 2006 ;

N° 06 348 A, Harvey Tehio, bûcheron, *nom commercial :* Taheta Tehio, PK 42,300, bord de route, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 349 A, Marianina Teura Timoteo, *nom d'usage :* Puarai, coiffeuse sans établissement fixe, *nom commercial :* Anais, vallée de Orofero, av. Flores, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 4 mars 2006 ;

N° 06 350 A, Terai Gilbert Tinitua, jardinage, *nom commercial :* Gilbert Jardinage, PK 4,500, quartier Richmond, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 351 A, Teupoo Oteva Marie-Thérèse Taata, *nom d'usage :* Otto, vente de casse-croûtes et cuisine à emporter, Taipivai, 98742 Nuku Hiva, *date de début d'activité :* 24 février 2006 ;

N° 06 352 A, Steeve Matahi Paari, travaux en tous genres dans le bâtiment, PK 32, côté mer, Hitia'a O Te Ra, 98706 Mahaeana, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 353 A, Rosita Augustine Maihi, *nom d'usage :* Raveino, massage traditionnel et herboriste, *nom commercial :* Te Pua Hinano, PK 29,500, lotissement Ilikai, côté montagne, 98712 Papara, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 354 A, Marcel Narii Anaupou Bonno, marchand ambulant et vente de hot-dog, *nom commercial :* TB Hot-Dog, PK 3,800, côté montagne, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 4 mars 2006 ;

N° 06 81 B, Castor, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, immeuble Bambridge, 2e étage, BP 43028 Fare Tony, Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Raphaël Lecomte, la rénovation, la restauration et le restylage automobile ainsi que l'importation de produits et de pièces détachées automobiles, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 82 B, Furious Tires, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, immeuble Bambridge, 2e étage, passage Cardella, BP 43028 Fare Tony, Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Raphaël Lecomte, l'importation et la vente de pièces détachées automobiles, pneumatiques et toutes prestations de services, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 83 B, Mihimana Electricité, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, PK 27,500, côté montagne, BP 10206, 98711 Paea, *gérant :* Benjy Teaea Mihimana, l'électricité, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 355 A, Thilda Wakea, *nom d'usage :* Amaru, véhicule de restauration, *nom commercial :* Chez Teiva, Skate Park de Tipaerui, côté mer, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 2 avril 2006 ;

N° 06 356 A, Francis Vanaa Terii, installation et maintenance photovoltaïques et thermiques solaires, Raraka, Tuamotu, 98763 Fakarava, *date de début d'activité :* 1er janvier 2006 ;

N° 06 357 A, Emile Gérard Bonno, installation et maintenance photovoltaïques et thermiques solaires, Atuona, quartier Make Make, 98741 Hiva Oa, *date de début d'activité :* 1er janvier 2006 ;

N° 06 358 A, Moana Toofa, travaux en tous genres, *nom commercial :* Oranui, PK 23,800, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 14 mars 2006 ;

N° 06 359 A, Jasmine Maite Chung Si Nam, transport de voyageurs, PK 42,300, côté montagne, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'activité :* 1er septembre 2006 ;

N° 06 360 A, Jimmy Lo Wing Ly Wong You, négociant et importateur (matériel informatique et autres, prêt-à-porter...), *nom commercial :* Time PC, Fare, 98731 Huahine, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 84 B, Ville et Plage, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, immeuble Atehivi, Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérante :* Françoise Nicolai Falletta, le commerce de détail, d'habillement et d'accessoires de mode (bijoux, sacs et chaussures), *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

Page LEXPOL 39 sur 72

N° 06 85 B, Lisa, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, Pamatai, BP 6256, 98704 Faa'a, *gérant :* Philippe Jithame, le négoce en articles de curios et textiles, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 58 C, SCI Te Hono, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, avenue Ariipaea-Pomare, PK 2,700, 98716 Pirae, *gérants :* Guilhem Milhau et Jean-Pierre Constantin Squaglia, l'immobilier, *date de début d'activité :*6 mars 2006 ;

N° 06 361 A, Maire Mauri, *nom d'usage :* Marere, location de bicyclettes, *nom commercial :* Potini Location, Tiputa, 98776 Rangiroa, *date de début d'activité :* 1er juillet 2006 ;

N° 06 362 A, Adrien Robert Teraiano O'Connor, entretien et réparation de bâteaux, PK 20,500, lotissement Te Puhapa, n° 27, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 86 B, M 3 R Promotion, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, PK 37,500, Papara ou BP 51732, 98716 Pirae, *gérant :* Robert Meurisse, l'importation, la promotion et la vente de tous produits, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 87 B, Tahiti Nui Evolution, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, rue Deflesselle, immeuble Toarai, appartement n° 15, BP 4144 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Léonard Colombel Puputauki, l'import et l'export, *date de début d'activité :* 7 mars 2006 ;

N° 06 88 B, Aurecol Piscines, société à responsabilité limitée au capital de 300 000 F CFP, Toahotu, PK 4,500, ou BP 3221 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Frédéric Bouttin, l'importation, la vente de piscines en kit, construction et la pose de piscines, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 89 B, Ressource + PF, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 20 000 F CFP, PK 8,500, Afareaitu, Moorea, ou BP 43385 Fare Tony, Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérante :* Emmanuelle Delphine Brissart Notari, la prestation de services en matière de conseils, de formations et d'ingénierie en gestion, organisation et direction des affaires, *date de début d'activité :* 15 février 2006 ;

N° 06 90 B, Tanerahi, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, Atiha, Haapiti, PK 18,600, côté montagne, Moorea, 98729 Papetoai, *gérant :* Temariitepoiahutere Pouira, la vente, la fabrication de glace, de friandises et tous produits glacés, *date de début d'activité :* 17 février 2006 ;

N° 06 59 C, SCI Adamavi, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, résidence Acropole, lot n° 24, 98718 Punaauia, *gérants :* Jean-René Sandrok et Marie-Pierre Soulard Sandrok, l'immobilier, *date de début d'activité :* 7 mars 2006 ;

N° 06 60 C, SCI Faati Anavai, société civile au capital de 200 000 F CFP, PK 12,800, côté montagne, lotissement Punavai Nui, lot n° 165, 98718 Punaauia, *gérants :* Patrice Albert Menini et Andrée Antoinette Mighali Menini, *date de début d'activité :* 27 janvier 2006.

8 mars 2006

N° 06 363 A, Madeleine Mareva Brothers, artisane (confection de colliers, paréos...), *nom commercial :* Mareva Créations, PK 8, Paopao, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 364 A, Romain Henri René Dubreuil, confection de beignets, *nom commercial :* Rita Gourmand, PK 1, route du Plateau, côté mer, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 365 A, Yann Roger André Fleurot, travaux en tous genres, *nom commercial :* EMPP, PK 50,500, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98720 Faaone, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 366 A, Steven Moroni Paquier, importation et vente d'appareils de musique, d'accessoires automobiles et de linge..., *nom commercial :* Auto Style, Hamuta, quartier Perry, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 367 A, Sophie Tauira, nettoyage et femme de ménage, PK 15,800, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 368 A, Michel Tehaamana Terii, snack, *nom commercial :* Snack Matairii, Pihaena, PK 14,700, côté montagne, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 91 B, Art Coiffure, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, Faa'a centre, BP 63233, 98704 Faa'a, *gérantes :* Dalila Bouibeb et Laurence Michèle Grimaud Carpi, l'exploitation d'un salon de coiffure mixte et la vente de produits de coiffure, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 92 B, Chrys, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, route de Toahotu, immeuble Tauhere, Taravao, ou BP 61993 Faa'a, 98703 Faa'a cedex, *gérante :* Rose Win Chin, le négoce, *date de début d'activité :* 1er février 2006 ;

N° 06 93 B, Sara, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, 9, rue Paul-Gauguin, 98713 Papeete cedex, *gérante :* Sabrina Zohra Ursula Etedgui, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros ou en détail et la distribution de tous matériels ainsi que toutes marchandises, *date de début d'activité :* 6 février 2006 ;

N° 06 94 B, SARL Fiesta Party, *nom commercial :* Fiesta party, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, lot n° 13, immeuble Fare Ute Center, Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Laurent Perez, la vente d'articles festifs, *date de début d'activité :* 24 février 2006 ;

N° 06 95 B, SARL Poly Engins, *nom commercial :* Poly Engins, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, lot n° 11, immeuble Fare Ute Center, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Laurent Perez, la vente d'engins de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, *date de début d'activité :* 24 février 2006 ;

N° 06 369 A, Jean-Philippe Claude Yves Barbedet, infographie, *nom commercial :* Barbeost Infographie, PK 11,800, servitude Pugibet, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 370 A, Bastien Jean Floréal Aroma Buhagiar, négociant en marchandises diverses, centre Lotus, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 1er avril 2006.

9 mars 2006

N° 06 371 A, Sébastien Moana Poroiae, cinéma rural, PK 4,800, Maharepa, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 30 avril 2006 ;

N° 06 372 A, François Jean-Pierre Samoel, tous travaux, *nom commercial :* Te Fare Heimiti, PK 20, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 373 A, Jimmy Tihoti Teihoarii, jardinage, *nom commercial :* Tihoti Garden, PK 18,200, Papenoo, ou BP 14517, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 374 A, Marian Tiaitau Teiva, pension de famille, Tuherahera, Tikehau, Rangiroa, 98778 Tikehau, *date de début d'activité :* 30 avril 2006 ;

Page LEXPOL 40 sur 72

N° 06 96 B, Imagerie Médicale Tamanu, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 15 000 000 F CFP, centre commercial Tamanu, BP 381246 Tamanu, 98718 Punaauia, *gérants :* Pierre Robert Charles Catteau et Xavier Lepidi, cabinet de radiologie, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 61 C, Kahaia, *nom commercial :* Kahaia, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, route dorsale, PK 2,300, BP 7186 Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *gérants :* Teva Ralph Bruno Bonno et Wendy Pratt, l'acquisition de terrains et d'immeubles, *date de début d'activité :* 22 février 2006 ;

N° 06 62 C, SCI Matu Iti, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, vallée de Tipaerui, BP 501 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Emmanuel Anestides, l'acqui-sition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail et la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non, *date de début d'activité :* 1er janvier 2006.

10 mars 2006

N° 06 375 A, Raina Jeannette Mea Mea, cuisine à emporter, PK 52, côté mer, Teva I Uta, 98727 Papeari, *date de début d'activité :* 17 mars 2006 ;

N° 06 376 A, Franck Rémi Noseda, communication publicité, *nom commercial :* OK Alors, quartier Pugibet, côté mer, 98709 Mahina, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 377 A, Hiriata Teiva, *nom d'usage :* Tetopata, cuisine à emporter, PK 52, côté montagne, Teva I Uta, 98727 Papeari, *date de début d'activité :* 17 mars 2006 ;

N° 06 378 A, Georges Johann Airi Neuffer, cuisine à emporter, PK 51,900, côté mer, Teva I Uta, 98727 Papeari, *date de début d'activité :* 17 mars 2006 ;

N° 06 97 B, MKG Consulting, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, centre Vaima, bureau n° 125, BP 44599 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Mohcen Ben Amara et Gabriel Beaumont, les prestations de service en matière informatique et comptable, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 98 B, Fenua Communication, société par actions simplifiées au capital de 5 000 000 F CFP, Fare, immeuble Mama-Peni, BP 621, 98731 Huahine, *gérants :* Hervé Pierre Carn et Gilles Redon, *date de début d'activité :* 1er avril 2006.

13 mars 2006

N° 06 379 A, Didier Rouget, menuisier, Paofai, 19, rue Vénus, côté montagne, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 380 A, Soraya Tufaana Tuaiva, *nom d'usage :* Tiaipoi, pâtisserie commune et véhicule de restauration, *nom commercial :* Atevaiti, PK 53,900, côté montagne, Teva I Uta, 98727 Papeari, *date de début d'activité :* 7 mars 2006 ;

N° 06 381 A, Josette Henriette Marie-Thérèse Meiller, *nom d'usage :* Gauer, roulotte, lotissement Te Anuhe, lot n° 18, 98709 Mahina, *date de début d'activité :* 1er mai 2006 ;

N° 06 382 A, Tetahoa Haamoe Marii, *nom d'usage :* Taaviri, marchand forain, *nom commercial :* Manu Eha, Apataki, Tuamotu, 98761 Arutua, *date de début d'activité :* 13 mars 2006 ;

N° 06 383 A, Iosepha Randy Faara, cuisinier, PK 50,500, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98720 Faaone, *date de début d'activité :* 10 mars 2006 ;

N° 06 384 A, Patrice José Convert, snack, résidence Le grand large, côté montagne, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 18 mars 2006 ;

N° 06 385 A, Suzy Jeunny Cabas, *nom d'usage :* Sing Ling, femme de ménage, PK 23,200, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 13 mars 2006 ;

N° 06 99 B, Orau Import Export, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, à l'angle des rues Gauguin et Colette, au 1er étage de l'immeuble Bally Shop, BP 3646 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Jean-Louis Yee Sou Pein Tetia Apeang, la fabrication de bijoux de luxe et de fantaisie destinés à être exportés, *date de début d'activité :* 13 mars 2006 ;

N° 06 100 B, Office One Depot, société par actions simplifiées au capital de 500 000 F CFP, rond point de Heiri, côté mer, 98704 Faa'a, *gérants :* Eugène Kwong et Christophe Parion, le négoce et l'importation, *date de début d'activité :* 13 mars 2006 ;

N° 06 101 B, Manao Pearls, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, zone des entrepôts de Motu Uta, lot n° 22, Papeete, ou BP 14143, 98701 Arue, *gérant :* John Apeang, le négoce, l'achat, la vente, la distribution et l'exportation des perles et des produits de la perliculture, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 63 C, SCI Vaiharo Aéroport, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Fare, domaine Vaihoro, BP 302, 98731 Huahine, *gérant :* Etienne Faaeva, l'acquisition de biens immobiliers, *date de début d'activité :* 13 mars 2006.

14 mars 2006

N° 06 386 A, Anne Pierre Maeva Viale Dufour, travaux de secrétariat, 35, rue Anne-Marie - Javouhey, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 8 avril 2006 ;

N° 06 387 A, Daniel Taaviri, transport en commun, lotissement Vaiopu n° 27, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 388 A, Taumihau Célestin Mata, jardinier, *nom commercial :* Entreprise Reupena, PK 22,800, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 389 A, Laurence Christine Chapon, loueuse en main-d'œuvre, Tuamotu, 98763 Fakarava, *date de début d'activité :* 17 mars 2006 ;

N° 06 390 A, Heifara Billy Avaeoru, travaux en tous genres, *nom commercial :* Tea Construction, lotissement Petea, logement n° 409, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 391 A, Dorothée Mapotoeke, *nom d'usage :* Bunkley, lavage automatique de voitures, *nom commercial :* Impec. Car, avenue du Général-de-Gaulle, côté mer, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er février 2006 ;

N° 06 102 B, Nouvelles Energies du Fenua, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 8,900, Paopao, côté montagne, BP 425 Maharepa, Moorea, 98729 Papetoai, *gérante :* Terouru Hinano Terega Servais, toutes activités liées à la substitution d'énergie d'origine fossile ainsi que la commercialisation de produits afférents, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 103 B, Entreprise Teraiharoa, *nom commercial :* Entreprise Teraiharoa, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, PK 36,500, face à la mairie de Hitia'a, BP 4558 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Edwin Teraiharoa, l'extraction d'agrégats et de sable, le terrassement et le concassage, *date de début d'activité :* 24 février 2006 ;

N° 06 104 B, Carla Nui, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 19, Opunohu, Papetoai, BP 587 Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *gérante :* Hina Adams, l'accueil et l'avitaillement des navires, *date de début d'activité :* 1er mars 2006.

15 mars 2006

N° 06 392 A, Kelvin Yune, dessinateur de plans, lotissement Nahoata, n° 69, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

Page LEXPOL 41 sur 72

N° 06 393 A, Théodore Tarea Mamani, plats à emporter et marchand forain, lotissement social de Erima, n° 108, côté montagne, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 394 A, Sylvie Gugliotta, galerie d'art et fabrication de bijoux, Matira, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er avril 2006.

16 mars 2006

N° 06 395 A, Sébastien Patrick Fontaine, conseiller en gestion, *nom commercial :* Tahitian Fund Management, rue du Commandant-Chesse, immeuble Renvoyé, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 396 A, Diana Naina Fougerouse, *nom d'usage :* Tardivel, négociante (vente de vêtements et produits divers), *nom commercial :* Naina, Ahe, Tuamotu, 98771 Manihi, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 105 B, Le Saphir, société en nom collectif au capital de 1 000 000 F CFP, PK 10,500, côté montagne, Champion Mahina, ou BP 44529 Fare Tony, 98713 Papeete cedex, *gérantes :* Brigitte Jeanne Louise Mauger Bastian et Emilie Ginette Bastian, la vente de bijoux en tous genres, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 106 B, Tehura Management, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, Vaitape, 98730 Bora Bora, *gérant :* Jean-Marc Petin, la réalisation de toutes études et l'établissement de tous projets dans les domaines hôteliers et des résidences de tourisme, du voyage, et plus généralement du tourisme et des loisirs, *date de début d'activité :* 1er mars 2006.

17 mars 2006

N° 06 397 A, Mareva Ghislaine Auméran, le négoce, l'import et la décoration de jardin, *nom commercial :* Mareva Déco, quartier Linareva, Haapiti, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 398 A, Maryse Thérèse Della Torre, *nom d'usage :* Utia, coiffure itinérante, *nom commercial :* Maryse Coiffure, rue du 5-mars, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 16 mars 2006 ;

N° 06 399 A, Mario Camille Olivier Mercier-Gallier, entretien et nettoyage, *nom commercial :* Clean Piscines Services, rue F.-Gadiot, côté montagne, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er mai 2006 ;

N° 06 400 A, Vaitiare Juliana Teatoto, *nom d'usage :* Thebaud, jardinage, *nom commercial :* Chez Tom Tom, lotissement Puna Iti, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 401 A, Raymond Pierre Pouira, entrepreneur de bâtiment, *nom commercial :* Maona Construction, PK 33,200, côté montagne, 98712 Papara, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 402 A, Hervé Lucien Victor Moncarre, importateur et négociant en billards, en jeux, en accessoires et divers, *nom commercial :* Moncarre Import, PK 16,500, quartier Teremate n° 3, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 403 A, Williams Mahenatuaira Estall, négociant en produits locaux et pose de pandanus, *nom commercial :* Pandacom, quartier Tiahura, côté montagne, Haapiti, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 107 B, Tribal, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 F CFP, immeuble Fare Tony, logement n° 301, BP 43700 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant associé :* Alain Nabet, les prestations de toute nature, de communication, d'édition, de publicité et de signalétique, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 108 B, LGM, *nom commercial :* Le Grenier de Montmartre, société à responsabilité limitée au capital de 300 000 F CFP, avenue du Prince-Hinoi, BP 1708, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Jacques Cadet, débitant de boissons de tous genres à consommer sur place, *date de début d'activité :* 17 mars 2006 ;

N° 06 109 B, Centre Polynésien d'Organisation et de Services, *sigle :* CPOS, société en nom collectif au capital de 90 000 F CFP, immeuble Levy, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Guillaume Proia, Ipeva Tetahio et Roland Tsing, la mise à disposition de moyens matériels, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 110 B, American Dream Cars, *sigle :* ADC, *nom commercial :* Dreams Cars, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, lot n° 1, résidence Les alizés, côté montagne, Mahina, BP 141362, 98701 Arue, *gérants :* Xavier Marchant et Xavier Gonnet, l'import de véhicules et de pièces, *date de début d'activité :* 1er mars 2006.

20 mars 2006

N° 06 404 A, Laurent Rémy Omar, vente de plats à emporter et sandwicheries, quartier Paofai, face au collège de Tipaerui, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 10 janvier 2006 ;

N° 06 405 A, Maria Carmela Alphonsine Epetahui, vente de plats à emporter, *nom commercial :* Tutai, Taiohae, quartier Pakiu, 98742 Nuku Hiva, *date de début d'activité :* 13 mars 2006 ;

N° 06 406 A, Toimata Havaiki Mariteragi, *nom d'usage :* Rohi, jardinage, *nom commercial :* Havaiki Jardinage, PK 35,500, quartier Bourven, 98712 Papara, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 407 A, Heemana Kalani Ernest Lehartel, entrepreneur de bâtiment, PK 36,500, côté mer, 98712 Papara, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 408 A, Rachel Campergue, productrice de films tout format, *nom commercial :* UWC, fare L'hermitage, quartier Voirin, face au cimetière de Avatoru, Rangiroa, 98775 Avatoru, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 111 B, SARL Pacifique Va'a, *nom commercial :* Pacifique Va'a, société à responsabilité limitée, Uturaerae, côté mer, BP 1112, 98735 Uturoa, *gérants :* Jean Dominique Taruoura et Noël Taiarui, la construction et la vente de pirogues et de bâteaux, *date de début d'activité :* 1er mars 2006.

22 mars 2006

N° 06 409 A, Jean Laud, artisan bijoutier export, *nom commercial :* Poe Vaima, Le lagon bleu, au restaurant Le vaima, côté mer, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 17 mars 2006 ;

N° 06 410 A, John Kiri Oopa, travaux en tous genres, *nom commercial :* TG Oopa, Erima, n° 195, côté montagne, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 411 A, Eliane Mainanui Taiti, cuisine à emporter et marchande ambulante foraine, quartier Lagarde, lot n° 10, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 412 A, Evelyne Teheiura, transport en commun (loueuse), vallée de la Tipaerui, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 1er septembre 2006 ;

N° 06 413 A, Panapa Jean Teipoarii, carreleur, *nom commercial :* Panapa Entreprise, Maatea, PK 13,500, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 414 A, Yann Naea Moehau Poroi, plomberie sanitaire, rue Yves-Martin, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

Page LEXPOL 42 sur 72

N° 06 415 A, Vincent Paul Joseph Wargnier, importateur (vêtements, accessoires et divers) et négociant, *nom commercial :* Tiki Jeans, Manuatea, lot n° 6, côté montagne, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 64 C, SCI Mohea, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, PK 35,300, BP 120193 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Daniel Jean-Luc Dauphin et Antonina Erena Deane Dauphin, l'acquisition, la construction, la vente et la gestion de tous biens immobiliers, *date de début d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 06 112 B, Tahiti Conseil, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 F CFP, immeuble Grand Hôtel, Paofai, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Olivier Jacques Costa, toutes opérations de conseil en entreprise, notamment dans le domaine de la communication et de l'informatique, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 113 B, Aerotel Tahiti, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, quartier Mai, PK 5,500, côté montagne, BP 618 Papeete, 98704 Faa'a, *gérant :* Michel Philippe Meyer, la réalisation de toutes études et l'établissement de tous projets dans les domaines hôteliers du voyage, *date de début d'activité :* 15 février 2006 ;

N° 06 114 B, Kelly, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, rue du 22-septembre-1914, 98713 Papeete cedex, *gérante :* Kelly Geneviève Siaou Chin Rehua, la création, l'acquisition, l'exploitation d'un fonds de commerce d'alimentation générale, le snack, le restaurant, l'aliénation et les emprunts, *date de début d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 06 65 C, SCI Ania, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, passage Cardella, immeuble Norman-Hall, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Guy François Parent, la propriété et la gestion de son patrimoine immobilier, *date de début d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 06 416 A, Angéla Uparu, *nom d'usage :* Haretahi, transport de voyageurs, vallée de Tipaerui, à côté de Tahiti Bull, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 1er septembre 2006 ;

N° 06 417 A, Jean-Michel Taiore Haapaitahaa, travaux en bâtiments, *nom commercial :* Entreprise Haapaitahaa, Tipaerui, quartier Alexandre, n° 18, côté montagne, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 418 A, Sacha Nathanaël Forlen, films de tous formats, *nom commercial :* Onaka Production, marina Taina, voilier Patchoc, côté mer, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 419 A, Jessica Rebecca Luce de Cubber, *nom d'usage :* Bodinier, bureau de secrétariat, Fare, côté montagne, 98731 Huahine, *date de début d'activité :* 1er février 2006 ;

N° 06 420 A, Stanley Dominique Heiarii Colombani, travaux en tous genres, Fare, côté mer, 98731 Huahine, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 421 A, Carl Raymond Aviu, transport de voyageurs, Tipaerui, à côté de Tahiti Bull, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 1er septembre 2006 ;

N° 06 115 B, Atelier de Dessins, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, 1er étage du centre commercial Tamanu Punaauia, BP 12136, 98712 Papara, *gérant :* Patrick Mahinui Michalik, les plans et les projets d'architecture, *date de début d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 06 116 B, Deep Blue Diving Center, *nom commercial :* Deep Blue Diving Center, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, pension Veke Veke, 98763 Fakarava, *gérante :* Anne Patricia Chassaing Volat, la plongée subaquatique, *date de début d'activité :* 1er septembre 2006 ;

N° 06 117 B, MBM Diffusion, société à responsabilité limitée au capital de 105 000 F CFP, immeuble Terenui, Patutoa, BP 1243, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Alain Eric Mercadieu et Philippe Michaud, l'impression, l'import et la distribution de textiles, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 66 C, Le Tombant du pic Vert, société civile immobilière au capital de 20 000 F CFP, lotissement Mamaia, lot n° 35 *bis*, Faa'a, BP 40149 Fare Tony, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Véronique Marie-Thérèse Quetard et François Kiffer, l'achat et la prise à bail de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, *date de début d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 06 67 C, Le Relais du Tombant, société civile immobilière au capital de 20 000 F CFP, lotissement Mamaia, lot n° 35 *bis*, Faa'a, BP 40149 Fare Tony, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Véronique Quetard et François Valentin Kiffer, l'acquisition, la gestion, la prise à bail, la mise en valeur et la location de tous biens mobiliers et immobiliers, *date de début d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 06 68 C, Bora Bora Land Development, société civile au capital de 200 000 F CFP, pointe de Matira, Nunue, 98730 Bora Bora, *gérant :* Stephen Edward Fearon, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles, *date de début d'activité :* 23 février 2006 ;

N° 06 69 C, Vaituaine, société civile au capital de 100 000 F CFP, Rikitea, Gambier, 98793 Marutea Sud, *gérante :* Brigitte Gooding Levy, l'aquaculture et la perliculture, etc., *date de début d'activité :* 1er avril 2006.

23 mars 2006

N° 06 422 A, Ken Neth Tuhei Atahamu, négociant en pièces détachées, *nom commercial :* Magasin Arenui, Faanui, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 423 A, Rose Roti Atahamu, négociant en alimentation générale et cuisine à emporter, *nom commercial :* Magasin Ah Suin, Faanui, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 424 A, Mare Gilbert Tomy Brotherson, préparateur de mitihue, *nom commercial :* Mitihue Vaitiare, Opoa, quartier Fainu, côté mer, Taputapuatea, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 425 A, Catherine Duong, *nom d'usage :* Humbert, réparation de matériels électriques (ordinateurs et autres), *nom commercial :* PC - Services, PK 37,500, côté mer, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 426 A, Lorina Tehaameremere Jordan, promenade en mer, *nom commercial :* Mata Tours 2, Faanui, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 427 A, Julien Teriinui Hauata, négociant en fruits et légumes, et poissons, 61, rue Dumont-d'Urville, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 24 mars 2006 ;

N° 06 428 A, Fifi Reupena, *nom d'usage :* Dany, organisateur de spectacles et d'animations, *nom commercial :* Ent. Tamanui, Anau, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 429 A, Alvane Tuarae Teraa, travaux en tous genres, *nom commercial :* Entreprise Teonetere, Nunue, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 430 A, Roger Tiatia, chauffeur de taxi, *nom commercial :* Taxi Vairua, Raiatea, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 431 A, Juanita Unamata Turereari, marchande foraine, *nom commercial :* Chez Nita, PK 21,561, face à la mairie de Papetoai, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

Page LEXPOL 43 sur 72

N° 06 432 A, Chantal Turi, *nom d'usage :* Ellacott, négociante en prêt-à-porter, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 433 A, Sylvie Vaitiare Vitiello, jardinage, *nom commercial :* Heimata Jardinage, Taputapuatea, Avera Rahi, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 434 A, Morgan Zonato, carreleur, *nom commercial :* Moorea Sols, PK 12,400, quartier Bambridge, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 435 A, Isabelle Toupin, massage traditionnel, Faanui, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 436 A, Domenico Di Costanzo, transport de personnes par navette maritime et soin du corps, Nunue, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 437 A, Patrice Charles Coupat, négociant (achat et vente de voitures et autres), Avera, Taputapuatea, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 438 A, Michaël Léonce Henri Colombel, films sous-marins (caméra), Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 439 A, Franck Albert Adrai, conseil en stratégie, organisation, gestion, développement, création et développement de projets d'entreprise, *nom commercial :* AB Consulting Tahiti, centre Paofai, D, 5e étage, à droite, quartier Paofai, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 2 avril 2006 ;

N° 06 440 A, Eric Pascal Deleurme, véhicule de restauration, *nom commercial :* Roulotte Raimanutea, Tahaa, Patio, 98734 Haamene, *date de début d'activité :* 1er mai 2006 ;

N° 06 70 C, SCI Rahiti Rava 2, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, résidence Mareva, lot n° 12, BP 69, 98718 Punaauia, *gérante :* Eileen Ling Foug Sung, la construction d'une maison neuve destinée à la location, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 118 B, Pacifish Peche, *sigle :* LP, *nom commercial :* Pacifish Peche, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 F CFP, résidence Manava, appartement n° 213, Punavai, BP 44897 Fare Tony, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Jean-Marie Martineau, les services de la pêche, *date de début d'activité :* 18 février 2006.

24 mars 2006

N° 06 441 A, Violette Teraiamano, *nom d'usage :* Holstein, travaux du bâtiment, *nom commercial :* Art et Tradition du Bâtiment, quartier Pugibet, 98709 Mahina, *date de début d'activité :* 27 mars 2006 ;

N° 06 442 A, Sheila Tapati, *nom d'usage :* Tupea, démarcheuse, PK 4,800, quartier Johnston, côté mer, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 2 mai 2006 ;

N° 06 443 A, Tony Opuu, travaux du bâtiment et travaux publics ou particuliers, route du Plateau, fare n° 4, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *date de début d'activité :* 1er mai 2006 ;

N° 06 444 A, Priscilla Titaina Gnanapragassam, couture pour dames en chambre, *nom commercial :* Kilakita Prisphine, Saint-Hilaire, route du mont Marau, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 23 mars 2006 ;

N° 06 445 A, Bruno Algan, consultant en gestion financière, lotissement Terua, n° 6, côté montagne, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 446 A, Maeata Cindy Lucas, véhicule de restauration, *nom commercial :* Chez Cidji, PK 52,500, face au port de Faratea, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98720 Faaone, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 447 A, Moea Teiri, marchande ambulante, PK 20,600, lotissement Tehauparu, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 119 B, D'Finitions, *nom commercial :* Agence D'Finitions, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, boulevard Pomare, centre Paofai, immeuble BC, 1er étage, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Benoît Pierre Marie Bernard, la conception et la réalisation de tous travaux d'architecture, d'intérieur, d'agencement et de décoration sur tous supports, *date de début d'activité :* 24 mars 2006 ;

N° 06 120 B, Teipora Noni, *nom commercial :* Natural Noni of Tahiti Company, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, chemin vicinal de Patutoa, BP 2241, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Wilfred Phinéas Bambridge, la création et l'exploitation de produits agricoles et plus particulièrement, de noni cultivés en vue de leur transformation en produits commercialisés, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 121 B, Transfer, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 8,200, côté mer, Punaauia, BP 2196, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Michel Picardeau, entreprise de constructions métalliques, *date de début d'activité :* 23 janvier 2006 ;

N° 06 71 C, SCI Taoa Rahi n° 1, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP, Tipaerui, lotissement Fenua Ute, n° 21, BP 9689, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Régis Claude Maurice Bissol, l'acquisition en VEFA d'un appartement de type F1, au 1er étage de la résidence Kaoha, quartier de la Mission, *date de début d'activité :* 24 mars 2006.

27 mars 2006

N° 06 448 A, Yves Haupert, consultant en communication, conseils, stratégie et étude de communication, *nom commercial :* Alter Ego Conseil, 135, rue Bernardino, à Vaininiore, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 449 A, Maraetefau Puhia, jardinage, *nom commercial :* Jardinage Puhia, Nunue, côté montagne, Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 450 A, Hermine Priscille Rauzy, travaux de terrassement, *nom commercial :* Kevai, Atuona, 98741 Hiva Oa, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 451 A, Franck Sylvestre Seurot, photographe ambulant, PK 3,500, côté montagne, quartier Tamahana, 98701 Arue, *date de début d'activité :* 24 mars 2006 ;

N° 06 452 A, Tom Urarii, jardinage, Uturaerae, côté mer, 98735 Uturoa, *date de début d'activité :* 13 mars 2006 ;

N° 06 122 B, Vairao Electricité, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, PK 10, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98725 Vairao, *gérant :* Then Lou Gabriel Chung, travaux en électricité et en climatisation, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 72 C, Société de Participation Jean Sangue, par abréviation, SPJS, société civile au capital de 200 000 F CFP, PK 53,900, côté mer, Teva I Uta, 98727 Papeari, *gérants :* Jean Alain Sangue et Edmée Ah Min Sangue, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés qu'elle qu'en soit la forme. L'achat, la vente de tous titres, actions, parts de société et la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer, quel qu'en soit l'objet, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 73 C, Ty Lanig, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Te Tavake, lot n° 20, BP 2, 98717 Punaauia cedex, *gérants :* Véronique Moal Le Bris et Alain Le Bris, la propriété et la gestion de son patrimoine immobilier, *date de début d'activité :* 27 mars 2006.

Page LEXPOL 44 sur 72

28 mars 2006

N° 06 453 A, Lucien Hapipi, conditionneur de produits, Hanavave, 98740 Fatu Hiva, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 454 A, Gérard Sane Faatau, travaux en tous genres, PK 46,400, côté montagne, 98726 Teva I Uta, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 455 A, Vahinetea Stéphanie Descure, travaux du bâtiment, *nom commercial :* Descure AZ Constructions, Taunoa, immeuble Laine, n° 6, côté mer, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 27 mars 2006 ;

N° 06 456 A, Jean-Marie Germain Calza, travaux en tous genres, *nom commercial :* Better Home, PK 9,400, pont de Vaipohe, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98725 Vairao, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 457 A, Rataro Temohotakaipu Ohotoua, construction de va'a et négociant (linge, articles de sport et divers), *nom commercial :* Boutique Vaka'ani, Hakahau, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité :* 1er juillet 2006 ;

N° 06 458 A, Nechal Tehotu Tioo, travaux en tous genres, PK 5, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 459 A, Jacques Hubert Teikihakaupoko, randonnées pédestres, vallée de Hakahau, Hunanui, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 460 A, Hubert Tang-Fat, pâtisserie commune, *nom commercial :* Pâtisserie Paula, Pamatai, quartier Yun Wong, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 461 A, Patrick Vaianu Roche, travaux en tous genres, *nom commercial :* Extrême Piscine, PK 11,500, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 462 A, Hervé Titiri Ata Poetai, travaux du bâtiment et travaux publics ou particuliers, PK 4,500, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98724 Toahotu, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 463 A, Mike Matatini Levy, parc à voitures, Orovini, terre Puaohe, côté montagne, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 27 mars 2006 ;

N° 06 123 B, Bavico, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, chemin vicinal de Patutoa, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Jean-Louis Courbon, l'importation en vue de leur revente de tout produit fini ou semi-fini, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 74 C, SCI Tia, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, lotissement Miri, lot n° 73, 98718 Punaauia, *gérant :* Philippe Teva Cathala, l'immobilier, *date de début d'activité :* 28 mars 2006 ;

N° 06 75 C, SCI Tumanaura, société civile immobilière au capital de 190 000 F CFP, Haapiti, Moorea, BP 1775, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Wallace Ate Teina et Bélina Iriatai Alexandre-Barff Teina, l'immobilier, *date de début d'activité :* 28 mars 2006 ;

N° 06 76 C, TS, société civile immobilière au capital de 150 000 F CFP, résidence Le lotus, Punaauia, ou BP 3188, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Teddy Snogan, la propriété et la gestion de son patrimoine immobilier, *date de début d'activité :* 28 mars 2006.

29 mars 2006

N° 06 464 A, Stella Potii Lin Sin, *nom d'usage :* Faura, négociante alimentaire et divers, Tuamotu, 98771 Manihi, *date de début d'activité :* 15 avril 2006 ;

N° 06 465 A, Joël Pierre Claude Joseph Goubier, importateur et négociant (articles de mode et divers), à côté du Sofitel Maeva Beach, côté mer, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 28 mars 2006 ;

N° 06 466 A, Christian Paul Marie Friot, importation et vente de documents nautiques (cartes, livres nautiques), *nom commercial :* Moana Services, PK 21,100, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 467 A, Roberta Diane Burden, vente de services divers (évènements, relations publiques, marketing), PK 24, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 28 mars 2006 ;

N° 06 468 A, Vetea Teriiorono Colombani, travaux en tous genres, *nom commercial :* Entreprise Vetea Colombani, Maeva, 98731 Huahine, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 469 A, Claude Roger Tarariki Cornette, travaux en tous genres, *nom commercial :* Fast Clim Elec Plomberie, PK 7,100, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98721 Pueu, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 470 A, Richard Bernard Marie Desselier, garagiste, *nom commercial :* Garage Richard, vallée de Tipaerui, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 471 A, Michel Afereti Tetihia, conditionneur de poissons salés et artisan, *nom commercial :* Moetua, Avatoru, 98776 Rangiroa, *date de début d'activité :* 2 mai 2006 ;

N° 06 472 A, Max Mauu Teriitahi, location de drague et de case, PK 52,500, Teva I Uta, 98727 Papeari, *date de début d'activité :* 17 mars 2006 ;

N° 06 77 C, L'Aurore Pacifique PF, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, immeuble Wong, rue du Maréchal-Foch, BP 1204, 98713 Papeete cedex, *gérant :* Michel Jacques Alfred Bottemer, l'acquisition, la propriété et l'administration de tous biens meubles et immeubles bâtis ou non, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 124 B, Bora Bora Livraison, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP, Vaitape, Nunue, face à la station Loussan, BP 851 Vaitape, 98730 Bora Bora, *gérants :* Wilfred Vainui Boulestin et Tyrone Tetuanui, la collecte, le transport, la livraison et l'acheminement des biens par voie terrestre ou maritime, *date de début d'activité :* 30 avril 2006 ;

N° 06 125 B, Kaeli Chou, société en nom collectif limitée au capital de 3 020 000 F CFP, avenue du Régent-Paraita, Patutoa, BP 44018, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Céline Depardon, Sandra Depardon et Pierrette Ferdoil, l'achat, le transit, le stockage, l'emmagasinage, la représen-tation, la commission, la distribution, la vente en gros et au détail, l'importation de tous produits vestimentaires et notamment le prêt-à-porter, la lingerie et les accessoires, *date de début d'activité :* 13 mars 2006 ;

N° 06 126 B, Les Editions H 3, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 F CFP, PK 9,300, Le lotus, lot F 170, Punaauia, ou BP 8065, 98702 Faa'a cedex, *gérant :* Ronald Husson, l'édition d'œuvres littéraires, audio-visuelles et artistiques, *date de début d'activité :* 16 mars 2006.

30 mars 2006

N° 06 473 A, Joëlle Françoise Isabelle Lefèvre, *nom d'usage :* Maass, importation et exportation d'équipements de garage, d'outillages et d'accessoires automobiles, immeuble Purutu, chemin vicinal de Patutoa, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 17 février 2006 ;

N° 06 474 A, Sylvestre Temeehu Teriierooiterai, vente de casse-croûtes et de glaces, *nom commercial :* Snack Rouge, Paopao, route des Ananas, près du collège, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 475 A, Gilles Marii Taumihau, travaux en tous genres, PK 6,300, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98724 Toahotu, *date de début d'activité :* 3 avril 2006 ;

N° 06 476 A, Rosina Mereta, ramassage de déchets encombrants, Hotuarea, derrière Engeco, côté mer, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

Page LEXPOL 45 sur 72

N° 06 477 A, Sandrine Maite Mamatui, restaurant ouvrier et snack, *nom commercial :* Snack Jojo, Rikitea, au village, Gambier, 98793 Marutea Sud, *date de début d'activité :*15 mai 2006 ;

N° 06 478 A, Charles Rapana Mahuru, traiteur (plats à emporter et sur place), *nom commercial :* Kealani, PK 23,500, servitude Totoe, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 2 mai 2006 ;

N° 06 479 A, Evariste Tico Lo Sam Kieou, travaux en bâtiment, *nom commercial :* LET Construction, Heiri, lot n° 3159, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 1er mai 2006 ;

N° 06 480 A, Rehopoama Heimata, snack, PK 18, Atiha, Haapiti, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 481 A, Jean-Baptiste Toerau Agnie, travaux en bâtiment, *nom commercial :* Entreprise Agnie, PK 5, lotissement Tehaapatoa, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 28 mars 2006 ;

N° 06 482 A, Emmanuel Ancet, activités nautiques, *nom commercial :* Temata'i Winsurf, PK 15, pointe des Pêcheurs, chez Jean-Patrick Tadebois, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 29 mars 2006 ;

N° 06 483 A, Paula Clémentine Faana, *nom d'usage :* Beaussart, marchande foraine, PK 19,800, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 484 A, Eddy Aubert Tama, véhicule de restauration et transport de voyageurs, *nom commercial :* Roulotte Vaitiare, PK 4,800, quartier Hiro, parking du Croissant d'Or, Faa'a (l'emplacement de la roulotte), 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 2 janvier 2006 ;

N° 06 485 A, Armelle Gabrielle Petiot, peinture à la main sur paréo, PK 27,500, Haapiti, Moorea, 98729 Papetoai, *date de début d'activité :* 17 avril 2006 ;

N° 06 127 B, Lagon Adventure, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 000 F CFP, Apooiti, BP 985 Tumaraa, 98735 Uturoa, *gérant :* Hubert Clot, la location de matériels de loisirs aquatiques et l'organisation de randonnées côtières, *date de début d'activité :* 1er avril 2006.

31 mars 2006

N° 06 128 B, SNC O Restaurant, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP, avenue du Chef-Vairaatoa, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Eric Laurent et Fabien Cédric Marret, la restauration, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 129 B, Demeures de Tahiti, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, 122, rue du Commandant-Chessé, 98713 Papeete cedex, *gérants :* Jean-Luc et Jim Brice Cholet, l'étude et la réalisation de tous projets de construction, *date de début d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 06 130 B, Kaoha Nui Promotion, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, lotissement Taapuna, lot n° 110, 98718 Punaauia, *gérant :* Jean-Jacques Teiefitu, l'étude et la réalisation de tous projets de construction, *date de début d'activité :* 14 janvier 2006 ;

N° 06 131 B, Le Motu, *nom commercial :* Restaurant Le Motu, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 400 000 F CFP, Club Saint-Jacques, Haapiti, côté montagne, BP 1052, 98729 Papetoai, Moorea, *gérant associé unique :* Christian Turpin, la restauration, *date de début d'activité :* 1er avril 2006 ;

N° 06 132 B, Mareva Nui Immo, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, lotissement Taapuna, lot n° 110, 98718 Punaauia, *gérant :* Jean-Jacques Teiefitu, la construction et la vente d'immeubles, *date de début d'activité :* 14 mars 2006 ;

N° 06 78 C, SCI Gabrielisa, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Saint-Hilaire, n° 36, lotissement Moana, Faa'a, ou BP 140770, 98701 Arue, *gérant :* Laurent Le Bolzec, l'acquisition, la gestion et l'administration des biens immobiliers, *date de début d'activité :* 31 mars 2006 ;

N° 06 79 C, Résidence Hitiama, société civile au capital de 200 000 F CFP, lotissement Terua, lot n° 1, BP 14145, 98701, *gérant :* Jean-Baptiste Tino U, l'achat, la prise à bail ou la location de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 80 C, Lauralie, société civile au capital de 100 000 F CFP, lotissement Terua, lot n° 1, 98701 Arue, *gérante :* Vanessa Vahinerii Chung, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, *date de début d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 06 486 A, Danielle Sergine Becker, démarcheuse, *nom commercial :* Akteneos, Titioro, quartier Chin-Foo, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 487 A, Claudia Hurupa, transport en commun, quartier Walker, côté montagne, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er août 2006 ;

N° 06 488 A, Paloma Hurupa, transport en commun, quartier Walker, côté montagne, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 1er août 2006 ;

N° 06 489 A, Erena Tahia Iotefa, cuisine à emporter et marchande foraine, Taenga, Tuamotu, 98769 Makemo, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 490 A, Roland Tamatea Peretti, pose de films (vitres teintées), *nom commercial :* Best Vision, Tipaerui, quartier Poroi, côté montagne, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 491 A, Lewis Heifara Shan, négociant en produits alimentaires, *nom commercial :* Magasin Kapu, Otepa, 98767 Hao, *date de début d'activité :* 10 avril 2006 ;

N° 06 492 A, Tevahine Uarehu Tefau Taiemoearo, *nom d'usage :* Maituitu, nettoyage et entretien, *nom commercial :* Haorani, lotissement Fautaua, logement 2, côté montagne, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 20 mars 2006 ;

N° 06 493 A, Damas Taputuarai, travaux en tous genres, *nom commercial :* Entreprise Maoti, PK 20, servitude Taputuarai, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité :* 30 mars 2006 ;

N° 06 494 A, Dorita Taiana Tearaimoana, *nom d'usage :* Tamaititahio, vente de glaces, de sorbets et d'ice-cream, route de l'Hippodrome, quartier Teauna, côté montagne, 98716 Pirae, *date de début d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 06 495 A, Petit Tetuanui, négociant (compléments alimentaires et divers), Patutoa, quartier Atiu, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 18 mars 2006 ;

N° 06 496 A, Delphine Mauri, *nom d'usage :* Taha, transport en commun, PK 5, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de début d'activité :* 1er août 2006 ;

N° 06 497 A, Bellona Temehau Mariteragi, *nom d'usage :* Maihiti, transport en commun, vallée de Tipaerui, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité :* 1er août 2006 ;

N° 06 498 A, Angèle Erimereta Manoi, *nom d'usage :* Lin Fat, négociante, loueuse de cassettes vidéo et cuisine à emporter, *nom commercial :* Magasin Chez Poeiti, Parea, côté montagne, 98731 Huahine, *date de début d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 06 499 A, Tohotikamoetini Alphonse Kaiha, jardinage, *nom commercial :* Kana Jardi, lotissement Taapuna, n° 152, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de début d'activité :* 30 mars 2006.

Page LEXPOL 46 sur 72

MODIFICATIONS

13 décembre 2005

N° 21769 A, Bernadette Tauiratea, radiation de l'activité de marchande ambulante et adjonction de l'activité de snack restaurant à compter du 5 octobre 2005, *date d'effet :* 5 octobre 2005 ;

N° 38334 A, Elisabeth Johnston, radiation de l'activité de négociante à compter de ce jour, *date d'effet :* 12 décembre 2005.

14 décembre 2005

N° 44313 A, Alain Bres, suppression de l'activité de loueur en main-d'œuvre et adjonction de l'activité de plats à emporter à compter du 12 décembre 2005, *date d'effet :* 12 décembre 2005.

15 décembre 2005

N° 200400106 A, Stephan Kilburg, adjonction de l'activité de négociant et de services divers à compter du 1er décembre 2005, *date d'effet :* 1er décembre 2005.

16 décembre 2005

N° 16639 A, Tevaite Petis, radiation de l'activité de négociante avec modification de la licence de 2e classe à celle de 1re classe en date du 5 décembre 2005 et régularisation de la transformation d'une licence de boisson, *date d'effet :* 5 décembre 2005 ;

N° 35954 A, Pedro Mai, radiation de l'activité de loueur de moyens de transport à compter de ce jour, adjonction de l'activité de négociant dans le textile à compter de ce jour et modification de l'adresse, nouvelle mention : quartier Mai, Faa'a, *date d'effet :* 15 décembre 2005 ;

N° 36213 A, Mylène Lioux, modification de l'enseigne commerciale, nouvelle enseigne : Magasin Teroto, à compter du mois de janvier 2006, *date d'effet :* 21 novembre 2005.

20 décembre 2005

N° 200400364 A, Edna Tanerii, radiation de l'activité de jardinage depuis le 10 décembre 2005 et adjonction de l'activité de cuisine à emporter et marchande foraine à compter du 14 décembre 2005, *date d'effet :* 10 décembre 2005 ;

N° 34879 A, Jérôme Tastavin, régularisation de licence 8e classe pour changement de véhicule en date du 12 décembre 2005, *date d'effet :* 12 décembre 2005 ;

N° 43413 A, Hiro Lo Yat, adresse de l'activité actuelle : Maupiti, changement de l'adresse géographique du siège de l'établissement : Taputapuatea, Raiatea, *date d'effet :* 7 novembre 2005.

21 décembre 2005

N° 200400465 A, Roberta Tupou, adjonction de l'activité de travaux du bâtiment à compter du mois de novembre 2005 et changement d'adresse du siège social : Tahaa, Patio, Raiatea, *date d'effet :* 22 novembre 2005 ;

N° 35154 A, Luc Fabre, adjonction de l'enseigne commerciale Raromatai Extincteurs à compter de ce jour, *date d'effet :* 25 novembre 2005 ;

N° 39172 A, Jean Lyou Tsiou, suppression de l'activité de mécanicien et adjonction de l'activité de réparateur de cycles et de pneumatiques, *date d'effet :* 4 novembre 2005 ;

N° 42319 A, Luc Fabre, démarrage de l'activité d'une deuxième roulotte sur Uturoa à compter du mois de novembre 2005 à l'enseigne commerciale Maheata, *date d'effet :* 22 novembre 2005 ;

N° 44493 A, Serge Bossuot, adjonction de la licence de 4e classe, autorisation n° 006562 MTE du 5 décembre 2005, *date d'effet :* 5 décembre 2005.

22 décembre 2005

N° 200400745 A, Mirta Diez, suppression de l'activité de roulotte, adjonction de l'activité de photographe et modification du siège, nouvelle mention : Papeete, immeuble Cook, *date d'effet :* 21 décembre 2005 ;

N° 200400885 A, Moeana Hiotua, adjonction de l'activité de blanchisserie et de laverie à domicile dans un local de 20 mètres carrés avec l'enseigne commerciale Blanchisserie de Bora Bora à compter du mois de décembre 2005, *date d'effet :* 18 novembre 2005 ;

N° 13677 A, Tupi Georges Colombani, suppression des activités de travaux du bâtiment et travaux de main-d'œuvre à compter de ce jour et maintien de l'activité de terrassement, *date d'effet :* 7 décembre 2005 ;

N° 23024 A, Mirta Diez, suppression de l'activité secondaire de vente de services divers à compter de ce jour, conservation de l'activité de menuisier encadreur en activité principale à l'enseigne L'Atelier du Lez Art et nouveau siège social : PK 23, Haapiti, Moortea, *date d'effet :* 19 décembre 2005 ;

N° 23274 A, Gilles Bodin, radiation de l'activité de commerce de détail de livres, de journaux et de papeterie, (déjà radiée en date du mois de juillet 1999) ;

N° 34750 A, Patrick Roa, adjonction de l'activité de restaurant ouvrier avec l'enseigne commerciale Buvette Belvédère Manahau à compter de janvier 2006 et maintien des activités de menuisier et travaux en tous genres, *date d'effet :* 17 novembre 2005 ;

N° 39318 A, Ronald Tamata, adjonction de la licence de débit de boissons de 8e classe à compter de ce jour, autorisation n° 1119 MTE/CSV du 22 novembre 2005, et conservation des activités en cours, *date d'effet :* 22 novembre 2005 ;

N° 41637 A, Nathalie Tetuairia, adjonction des activités de cuisine à emporter et marchande foraine, *date d'effet :* 8 décembre 2005 ;

N° 43707 A, Wilfried Boulestin, adjonction de l'activité de livreur déménageur à compter du mois de novembre 2005 avec l'enseigne commerciale Bora Demenagements, *date d'effet :* 18 novembre 2005 ;

N° 44057 A, Miriama Taurere, adjonction de la patente de négociante en marchandises générales à l'enseigne Magasin Mai à compter du 1er janvier 2006, *date d'effet :* 1er janvier 2006 ;

N° 44270 A, Ravahere Leclercq, modification du nom commercial, nouvelle mention : Magasin Ravahere (commerce d'alimentation générale), *date d'effet :* 21 décembre 2005.

23 décembre 2005

N° 16238 A, Pauline Foster épouse Youssef, suppression des activités de pension touristique, adjonction de l'hébergement en logeuse à compter du mois de décembre 2005 et suppression de l'activité de restauration, *date d'effet :* 15 décembre 2005 ;

N° 42593 A, Irène Fuller, prolongation de la licence de débit de boissons de 6e classe, *date d'effet :* 22 décembre 2005.

24 décembre 2005

N° 2004816 A, François Martin, adjonction de l'enseigne commerciale Galerie d'Art Anuanua à compter de ce jour et conservation de son activité de négociant, *date d'effet :* 7 décembre 2005 ;

N° 42257 A, Jacqueline Apatoofa, adjonction de l'activité d'électrien (installation de câbles électriques), *date d'effet :* 7 décembre 2005.

27 décembre 2005

N° 17504 A, Jean-Baptise Boosie, modification de l'enseigne Tahia Entreprise, radiation des activités de

Page LEXPOL 47 sur 72

bûcheron et de désinsectisation et conservation de l'activité de jardinier et travaux en tous genres, *date d'effet :* 31 décembre 2005 ;

N° 20029 A, Julio Law, radiation de l'activité de menuisier et conservation de l'activité d'artisan et négociant à compter de ce jour, *date d'effet :* 31 décembre 2005 ;

N° 43471 A, Vaimiti Guesdon, changement d'enseigne, nouvelle mention : Nanako Concept et changement d'adresse depuis juin 2005 : Temaruata, Punaauia, *date d'effet :* 1er juin 2005.

28 décembre 2005

N° 21719 A, Michel Nardi, suppression des activités d'exploitant de bois, négociant et importateur, adjonction de l'activité de loueur de fonds de commerce et suppression de toutes enseignes commerciales, *date d'effet :* 26 décembre 2005 ;

N° 39941 A, Séverine Barataud, radiation de l'activité de coiffure pour messieurs et dames, adjonction de l'activité de coiffeuse sans établissement fixe à compter du 2 janvier 2006 et modification de l'adresse, nouvelle mention : Punaauia, PK 17,200, côté mer, *date d'effet :* 2 janvier 2006.

29 décembre 2005

N° 19465 A, Félix Cazenaz, suppression de l'activité de travaux de construction et du nom commercial Fare Construction Entreprise et adjonction du nom commercial Anphaz Tahiti à compter du 28 décembre 2005, *date d'effet :* 28 décembre 2005 ;

N° 35770 A, Joan Charles Augereau, reprise de l'activité d'artisan et adjonction de l'activité de plongeur, *date d'effet :* 5 décembre 2005 ;

N° 10460 A, Alain Mailion, changement du nom commercial AMD Moderno Bazard et adjonction de l'activité d'importateur à compter de ce jour, *date d'effet :* 28 décembre 2005 ;

N° 42526 A, Bernard Jannaud, changement d'adresse du siège social : Mahina, Supermahina, lot n° 147 à compter du 28 décembre 2005, *date d'effet :* 28 décembre 2005.

30 décembre 2005

N° 36621 A, Régis Boissieres, suppression de l'activité de travaux en tous genres à compter du 29 décembre 2005, *date d'effet :* 29 décembre 2005 ;

N° 45463 A, Madeleine Douyere, suppression de l'activité de négociante à compter du 29 décembre 2005, *date d'effet :* 29 décembre 2005 ;

N° 05938 A, Jérôme Cassel, radiation de l'activité de travaux du bâtiment à compter du 28 décembre 2005 et maintien de l'activité de jardinage, *date d'effet :* 28 décembre 2005 ;

N° 051932 A, Martine Tehiva, modification de la date de début d'activité, nouvelle mention : 1er décembre 2005 et des activités exercées : bûcheron et jardinier, *date d'effet :* 30 décembre 2005 ;

N° 051829 A, Heimanu Winchester, suppression de l'activité de logeur à compter du 31 décembre et adjonction de l'activité de pension bourgeoise à compter du 1er janvier 2006, *date d'effet :* 31 décembre 2005.

9 janvier 2006

N° 97 1145 A du 28 juillet 1997, Daniel Yuen, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 19 décembre 2005 ;

N° 03 55 A du 13 janvier 2003, Iohan Zekri, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 31 décembre 2005 ;

N° 03 2119 A du 6 novembre 2003, Léonard Sangue, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 6 janvier 2006.

13 janvier 2006

N° 05 192 C du 25 juillet 2005, Charcuterie Nui, société civile de participation, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 22 décembre 2005 ;

N° 89 27 B du 23 février 1989, SARL Charcuterie du Pacifique, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 22 décembre 2005.

17 janvier 2006

N° 89 39 B du 16 mars 1989, SNC Masson, société en nom collectif, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 23 décembre 2005.

18 janvier 2006

N° 02 242 B du 18 décembre 2002, Pacific Ged, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 15 décembre 2005.

20 janvier 2006

N° 03 293 B du 17 décembre 2003, Saga Polynésie, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 15 novembre 2005 ;

N° 04 230 B du 9 septembre 2004, La Récrée Tahiti, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 18 janvier 2006 ;

N° 03 115 B du 19 mai 2003, OJP, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 30 septembre 2005 ;

N° 96 178 B du 16 octobre 1996, Pâtisserie Gerst, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er octobre 2005 ;

N° 98 120 C du 8 avril 1998, Arue, société civile, inscription modificative de société civile avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 28 décembre 2005.

23 janvier 2006

N° 02 99 B du 18 juin 2002, Etal, société en nom collectif, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 28 décembre 2005 ;

N° 02 87 B du 7 juin 2002, 2 LCOM Régie et Publicité, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 12 décembre 2005 ;

N° 98 295 B du 4 décembre 1998, Codep, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 28 décembre 2005 ;

N° 01 245 B du 16 novembre 2001, Herge Dépannages, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 31 décembre 2005 ;

N° 03 41 B du 17 février 2003, Vaitape, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 30 décembre 2005 ;

N° 06 17 B du 17 janvier 2006, Fare Hauna, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2006 ;

N° 05 267 C du 29 septembre 2005, Beauma, société civile immobilière, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 26 décembre 2005 ;

N° 90 47 B du 5 avril 1990, L'Approvisionnement du Pacifique, société par actions simplifiées, inscription

Page LEXPOL 48 sur 72

modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er février 2006.

24 janvier 2006

N° 03 161 C du 12 juin 2003, SCI Costebelle, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 5 décembre 2005 ;

N° 83 68 B du 4 août 1983, Essor Import, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 30 décembre 2005 ;

N° 78 41 B du 15 juin 1978, Centre Technique d'Optique et de Surdité du Pacifique, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er décembre 2005 ;

N° 94 162 B du 8 novembre 1994, SNC Heva Heva Perles, société en nom collectif, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 31 décembre 2005 ;

N° 02 37 B du 9 avril 2002, SARL Le Pavillon des Vins, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 12 décembre 2005.

25 janvier 2006

N° 02 89 B du 10 juin 2002, SARL E-Tahiti Travel, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 8 décembre 2005 ;

N° 78 40 B du 10 mai 1978, Tahiti Glace, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 12 janvier 2006 ;

N° 94 135 B du 22 août 1994, SIE Distribution et Jet 7 Service, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 22 décembre 2005 ;

N° 99 308 B du 9 août 1999, SARL BGC, Bâtiment Génie Civil, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2006 ;

N° 00 241 B du 7 septembre 2000, Pearly Investissements, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 5 octobre 2005 ;

N° 95 69 B du 16 mars 1995, SARL Tahiti Charter Island TCI, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er décembre 2005.

26 janvier 2006

N° 04 267 C du 24 décembre 2004, Temae Resort, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 27 décembre 2005 ;

N° 05 299 C du 28 octobre 2005, SCI Vairea, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 29 décembre 2005 ;

N° 01 239 B du 12 novembre 2001, Tahitian Bluewater Dream, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF, *date d'effet :* 28 novembre 2005 ;

N° 05 308 B du 31 octobre 2005, Centre Aéronautique du Pacifique Sud en abrégé, Capsud Tahiti, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 22 décembre 2005 ;

N° 05 57 C du 23 février 2005, SCI Ines 2004, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 20 décembre 2005 ;

N° 74 43 B du 6 juin 1974, SARL Etablissement Yin ket, société par actions simplifiées, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 26 décembre 2005.

27 janvier 2006

N° 89 59 B du 25 avril 1989, Espace 7, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er décembre 2005 ;

N° 03 41 B du 17 février 2003, Vaitape, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 5 décembre 2005 ;

N° 90 49 B du 5 avril 1990, SA Bora Bora Logoon Resort, société anonyme, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 30 juin 2005.

30 janvier 2006

N° 98 42 B du 3 février 1998, Constructions Industrielles Services, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 26 juin 2005 ;

N° 91 134 B du 17 octobre 1991, Société anonyme Prince Hinoi Center, société anonyme à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 20 novembre 2004 ;

N° 04 267 C du 24 décembre 2004, Temae Resort, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 24 janvier 2006.

31 janvier 2006

N° 06 18 B du 17 janvier 2006, Alu +, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2006 ;

N° 05 234 B du 24 août 2005, Aqua, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2006.

1er février 2006

N° 04 66 B du 8 mars 2004, SARL Pacific & Tahiti Smart Media Services, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 22 décembre 2005 ;

N° 91 6 C du 14 janvier 1991, SCI Nagahori Tahiti, société civile immobilière, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 4 novembre 2005 ;

N° 03 170 B du 24 juillet 2003, SARL Les Balcons du pic Rouge, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 18 octobre 2005 ;

N° 95 46 B du 24 février 1995, Gan Outre-Mer Iard, société anonyme, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2006.

2 février 2006

N° 05 351 B du 14 décembre 2005, M & M Hovercraft SARL, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 5 janvier 2006 ;

N° 06 8 B du 12 janvier 2006, Société Tahitienne de Prestations pour le Bâtiment, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 12 janvier 2006.

3 février 2006

N° 94 64 B du 6 avril 1994, Tahiti Vigiles, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société

Page LEXPOL 49 sur 72

commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er mai 2005.

6 février 20006

N° 99 82 B du 22 mars 1999, Tahiti Jeunesse, société par actions simplifiées, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 14 décembre 2005 ;

N° 04 232 B du 9 septembre 2004, Tamanu Punaauia, société par actions simplifiées, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 15 décembre 2005 ;

N° 00 73 B du 20 mars 2000, SA Maeva Transport, société anonyme, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 19 août 2005 ;

N° 00 73 B du 20 mars 2000, SA Maeva Transport, société anonyme, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 21 août 2005.

7 février 2006

N° 01 235 B du 8 novembre 2001, Société d'Aménagement et de Gestion de Polynésie Française, société d'économie mixte, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 7 juin 2005 ;

N° 99 337 B du 15 septembre 1999, Comptoir d'Asie, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 11 janvier 2006 ;

N° 02 88 B du 10 juin 2002, SARL Adilu, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 20 janvier 2006.

8 février 2006

N° 05 40 C du 4 février 2005, Li Wei, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 29 décembre 2005 ;

N° 87 126 B du 25 août 1987, R. Diffusion, société en nom collectif, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 27 janvier 2006 ;

N° 80 116 B du 17 décembre 1980, Société d'Etudes et de Développement Polynésienne, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 27 octobre 2005.

9 février 2006

N° 05 135 B du 11 mai 2005, Mina Rose, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 8 août 2005 ;

N° 04 14 B du 19 janvier 2004, SARL Le Plan B, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 12 janvier 2006.

10 février 2006

N° 04 84 B du 24 mars 2004, SARL Fenua Trade & CO, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 31 décembre 2005 ;

N° 96 217 B du 21 novembre 1996, SAEML Air Tahiti Nui, société anonyme d'économie mixte locale, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 13 janvier 2006.

13 février 2006

N° 03 163 B du 18 juillet 2003, Pacific Express Import, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 14 septembre 2005 ;

N° 03 247 B du 24 octobre 2003, Disfruit Pacific, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 9 décembre 2005.

14 février 2006

N° 05 228 C du 30 août 2005, Sopromal, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 4 novembre 2005 ;

N° 80 116 B du 17 décembre 1980, Société d'Etudes et de Développement Polynésienne, société par actions simplifiées, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 25 janvier 2006.

15 février 2006

N° 04 297 B du 24 décembre 2004, Océanienne de Financement, société anonyme, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 2 mars 2005.

16 février 2006

N° 05 306 B du 28 octobre 2005, Toamaru Pointe, société à responsabilité limitée, modification société commerciale suite acquisition de fonds, *date d'effet :* 15 décembre 2005 ;

N° 03 292 B du 6 décembre 2003, Perles Nucleus Science Tahiti, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 2 février 2006.

17 février 2006

N° 00 88 B du 6 avril 2000, Pacific VRD, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 31 janvier 2006 ;

N° 04 33 B du 2 février 2004, Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 8 février 2006 ;

N° 03 87 C du 2 avril 2003, SC Honoava, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 7 décembre 2005.

20 février 2006

N° 98 82 C du 23 octobre 1998, SCI Les Ecureuils du pic Vert, société civile immobilière, inscription modificative de société civile avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 9 novembre 2005 ;

N° 06 5 B du 6 janvier 2006, Swire Shipping Agencies, société par actions simplifées, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 16 février 2006 ;

N° 05 338 B du 1er décembre 2005, EURL Silky Hair, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2006.

21 février 2006

N° 96 256 B du 26 décembre 1996, Polynésia, société anonyme, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 20 février 2006.

22 février 2006

N° 05 3 C du 5 janvier 2005, EMCL, société civile immobilière, inscription modificative de société civile avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 28 novembre 2005.

23 février 2006

N° 03 218 C du 22 août 2003, Mahana Api, société civile, inscription modificative de société civile avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 19 décembre 2005 ;

Page LEXPOL 50 sur 72

N° 03 197 C du 30 juillet 2003, SCI Pamatai Iti, société civile immobilière, inscription modificative de société civile avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2005 ;

N° 9642 A, Jean-Marc Sauve, pour régularisation suite à une erreur de formulaire, reprise d'activité le 12 juillet 2004, transfert du siège social et établissement de Vaitape à Anau, pointe de Matira, Bora Bora, et adjonction des activités de pharmacien, consultant et importateur de vin et autres à compter du 12 juillet 2004. L'activité de pharmacie a été supprimée suite à la vente du fonds de commerce à la date du 12 juillet 2004 enregistré au CFE le 6 août 2004 sur le formmulaire P 3 ;

N° 04 253 B du 23 septembre 2004, SARL JP Snack Foods, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 11 janvier 2006.

24 février 2006

N° 05 360 B du 29 décembre 2005, Les Flots Bleus, société à responsabilité limitée, modification société commerciale suite acquisition de fonds, *date d'effet :* 18 janvier 2006 ;

N° 05 213 B du 2 août 2005, Bip Bip Burger Fast Food, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 14 février 2006.

27 février 2006

N° 05 104 B du 7 avril 2005, Entreprise Marc Meunier, société par actions simplifiées, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 17 février 2006 ;

N° 05 202 B du 22 juillet 2005, Délices des Iles, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 20 janvier 2006 ;

N° 85 239 B du 26 décembre 1985, Sermobil Distribution, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er février 2006 ;

N° 04 271 C du 30 décembre 2004, Tiirahi, société civile immobilière, inscription modificative de société civile avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 29 décembre 2005 ;

N° 05 180 B du 28 juin 2005, Les Jardins de Paea, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 15 décembre 2005.

28 février 2006

N° 05 297 C du 28 octobre 2005, H-Invest, société civile immobilière, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 2 février 2006.

1er mars 2006

N° 05 1929 A du 15 décembre 2005, Hinano Bagnis, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 23 février 2006 ;

N° 05 182 A du 4 février 2005, Laina Chechillot, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 28 février 2006 ;

N° 05 1800 A du 21 novembre 2005, James Frogier, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 1er avril 2006.

6 mars 2006

N° 05 1974 A du 24 décembre 2005, Catherine Lopin, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 14 février 2006 ;

N° 05 1592 A du 13 octobre 2005, Christophe Planet, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 10 février 2006 ;

N° 06 110 A du 23 janvier 2006, Kaddour El Khabeli, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 3 mars 2006 ;

N° 05 342 A du 2 mars 2005, Isabelle Dantzer, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 28 février 2006 ;

N° 10456 A, Grégory Hart, adjonction de l'activité de travaux de terrassement à compter de ce jour et conservation de son activité de logeur, *date d'effet :* 9 février 2006 ;

N° 05 936 A du 13 juin 2005, Jean-Louis Deguarra, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 6 février 2006.

7 mars 2006

N° 05 545 A du 6 avril 2005, Elma Paa Johnston, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 6 mars 2006.

8 mars 2006

N° 05 549 A du 7 avril 2005, Nicolas Perez, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 7 mars 2006.

9 mars 2006

N° 04 20 B du 23 janvier 2004, SARL Wake It Easy inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 9 janvier 2006.

10 mars 2006

N° 05 27 A du 5 janvier 2005, Bruno Sutter, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 20 décembre 2005 ;

N° 68 21 A du 9 janvier 1968, Yves Liant, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 9 mars 2006 ;

N° 98 42 B du 3 février 1998, Constructions Industrielles Services, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 27 décembre 2005 ;

N° 00 64 B du 6 mars 2000, Entreprise Moukamtse et Fils, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er mars 2006.

13 mars 2006

N° 97 299 B du 22 décembre 1997, Tahiti Pearl Trading, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 23 novembre 2005 ;

N° 05 200 B du 22 juillet 2005, Alexis, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 7 février 2006 ;

N° 05 201 B du 22 juillet 2005, BPS, société en nom collectif, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 7 février 2006.

14 mars 2006

N° 05 1287 A du 22 août 2005, Benoît Hamelain, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 13 mars 2006.

15 mars 2006

N° 05 1257 A du 16 août 2005, Lucenda Mauri Hapipi inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 14 mars 2006.

16 mars 2006

N° 05 1589 A du 12 octobre 2005, Erina Tepa Goold, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 14 mars 2006 ;

Page LEXPOL 51 sur 72

N° 04 50 B du 18 février 2004, Arii Ti'a Immobilier, société à responsabilité limitée, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 22 février 2006 ;

N° 06 24 C du 2 février 2006, Hinatea 2005, société civile, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, *date d'effet :* 24 février 2006.

17 mars 2006

N° 05 1280 A du 19 août 2005, Tauraa Opuu, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 1er janvier 2006 ;

N° 99 426 B du 21 décembre 1999, SARLU Brasserie Bernard, société à responsabilité limitée à associé unique, inscription modificative de société commerciale avec publicité au JOPF, *date d'effet :* 1er mars 2006.

20 mars 2006

N° 05 1288 A du 23 août 2005, Julienne Touatini-Teikiteetini, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 18 mars 2006 ;

N° 05 1793 A du 21 novembre 2005, Manea Tixier Chalons, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 17 mars 2006.

22 mars 2006

N° 05 716 A du 4 mai 2005, Félix Tehei-Félix, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 22 février 2006.

23 mars 2006

N° 05 8 A du 16 décembre 2004, Louis Atger Tarano, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 1er février 2006.

24 mars 2006

N° 05 708 A du 4 mai 2005, Yves Conroy, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 1er mars 2006 ;

N° 7767 BIS A, Isabelle Montillier, suppression des activités d'imprimerie et de couture à compter du 23 mars 2006, *date d'effet :* 23 mars 2006 ;

N° 05 694 A du 2 mai 2005, Philippe Papara, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 23 mars 2006.

27 mars 2006

N° 05 558 A du 11 avril 2005, Nahina Hio a Teheiura, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 1er avril 2006 ;

N° 05 1164 A du 26 juillet 2005, Iatana Firuu, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 19 octobre 2005 ;

N° 05 1790 A du 21 novembre 2005, Eric Barbace, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 14 mars 2006 ;

N° 05 1972 A du 23 décembre 2005, Joël Teriitehau, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 23 février 2006 ;

N° 03 414 A du 26 février 2003, Miriama Temauu-Marks, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 28 février 2006.

28 mars 2006

N° 03 1237 A du 3 juillet 2003, Dina Dexter, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 2 mai 2006 ;

N° 05 1330 A du 30 août 2005, Patrick Ovelheiro, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 27 mars 2006.

29 mars 2006

N° 05 1349 A du 1er septembre 2005, Cristina Castioni-Grignani, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 1er mars 2006 ;

N° 06 89 A du 20 janvier 2006, Faustine Utahia, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 23 février 2006.

30 mars 2006

N° 05 1714 A du 9 novembre 2005, Giovanni Roopinia, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 17 février 2006 ;

N° 6086 A, Louis Len Tchong Lien, changement du nom de naissance, nouvelle mention : Lien, *date d'effet :* 29 mars 2006 ;

N° 9913 A, Roland Schwartz, fermeture de l'établissement secondaire de négociant en véhicules d'occasion à l'enseigne "Automarché Raiatea Occasion", sis à Uturoa, Tahina, face à la station à compter du 1er mars 2006, *date d'effet :* 1er mars 2006 ;

N° 02 2013 A du 15 novembre 2002, Terorohioarii Tauhiro, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 14 décembre 2005.

31 mars 2006

N° 05 1210 A du 4 août 2005, Vairea Bellais-Alexandre, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, *date d'effet :* 1er mars 2006.

RADIATIONS

29 novembre 2005

N° 99 61 B du 26 février 1999, SNC Polynésia 1999, société en nom collectif, 7, rue du Bois-de-Boulogne, 75116 Paris 16e, *date de cessation d'activité :* 26 février 1999.

15 décembre 2005

N° 15160 A, Gérald Temaiana, BP 518 Fare, Huahine, *date de cessation d'activité :* 1er novembre 2005 ;

N° 16713 A, Timi Villa, BP 8588 Faa'a centre, *date de cessation d'activité :* 7 décembre 2005 ;

N° 21762 A, André Hulot, BP 380729 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 31 juillet 2005 ;

N° 23314 A, Nicole Serafin, BP 6044 Papara, *date de cessation d'activité :* 13 décembre 2005 ;

N° 38441 A, Kwok Yeung, BP 14301 Arue, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2003 ;

N° 40919 A, Roberta Amaru, BP 1597 Uturoa, Raiatea, *date de cessation d'activité :* 1er décembre 2005 ;

N° 40906 A, Catherine Faatauira, Fare, Huahine, *date de cessation d'activité :* 3 novembre 2005 ;

N° 43804 A, Robert Hervaud, Makemo, Tuamotu, *date de cessation d'activité :* 30 juin 2005 ;

N° 44856 A, Fareika Tohutika, BP 140441 Arue, *date de cessation d'activité :* 14 décembre 2005.

16 décembre 2005

N° 45662 A, Nehemia Iro, Oremu, Faa'a ou BP 4188 Papeete, *date de cessation d'activité :* 30 septembre 2005 ;

N° 200400665 A, Ming Tsou Man épouse Lay, BP 40101 Fare Tony, Papeete, *date de cessation d'activité :* 15 décembre 2005 ;

N° 42573 A, Catherine Pinault, 21, rue du Manoir, Milizac France, *date de cessation d'activité :* 14 novembre 2005 ;

Page LEXPOL 52 sur 72

N° 43677 A, Simone Tauaea, Katiu, Tuamotu, *date de cessation d'activité :* 10 décembre 2005 ;

N° 200400777 A, Titaina Turina, BP 61668 Faa'a cedex, *date de cessation d'activité :* 31 octobre 2005.

19 décembre 2005

N° 40599 A, Bruno Capuano, BP 2174 Fare Tony, Papeete, *date de cessation d'activité :* 30 septembre 2005 ;

N° 45851 A, Alain Guilloux, PK 28,800, Paea, côté montagne, *date de cessation d'activité :* 16 décembre 2005 ;

N° 30411 A, Angélina Iotefa, PK 8,200, Punaauia, *date de cessation d'activité :* 16 décembre 2005 ;

N° 45688 A, Louise Petis, Tiputa, Rangiroa, *date de cessation d'activité :* 16 décembre 2005.

20 décembre 2005

N° 31491 A, Mathieu Fassinou, BP 3036 Papeete, *date de cessation d'activité :* 20 décembre 2005 ;

N° 32092 A, Julie Tahuhuterani, BP 111369 Mahina, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 43799 A, Laetitia Regourdal, BP 111256 Mahina, *date de cessation d'activité :* 19 décembre 2005 ;

N° 44140 A, Frédéric Salducci, PK 2,900, côté montagne, Afaahiti, *date de cessation d'activité :* 14 décembre 2005.

21 décembre 2005

N° 200400506 A, Georges Parrino, BP 13601 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 16 septembre 2005 ;

N° 17034 A, Françoise Bourreaud Guignard, Takapoto, Tuamotu, *date de cessation d'activité :* 31 août 2005 ;

N° 40314 A, Vaihere Arapari, BP 52843 Pirae, *date de cessation d'activité :* 20 décembre 2005 ;

N° 40558 A, Germaine Tehio, Amaru, Rimatara, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 43099 A, Patricia Russmann, BP 13894 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 30 août 2004.

22 décembre 2005

N° 25545 A, Hervé Adi, BP 1228 Uturoa, Raiatea, *date de cessation d'activité :* 15 décembre 2005 ;

N° 200400869 A, Antonio Peterano, Atuona, Hiva Oa, *date de cessation d'activité :* 1er décembre 2005 ;

N° 200400838 A, Basilique Ahara, Taputapuatea, Raiatea, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2004 ;

N° 32132 A, Dan Tauaroa, BP 19, Patio, Tahaa, Raiatea, *date de cessation d'activité :* 12 décembre 2005 ;

N° 35572 A, Alexandre Lilloux, BP 380052 Tamanu, Punaauia, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 42336 A, Henri Peretau, BP 4759 Papeete, *date de cessation d'activité :* 21 décembre 2005 ;

N° 42744 A, Serge Grassin, BP 12819 Papara, *date de cessation d'activité :* 21 décembre 2005 ;

N° 45798 A, Rose Win Chin, Pamatai, BP 61993 Faa'a, *date de cessation d'activité :* 7 novembre 2005.

23 décembre 2005

N° 23414 A, Frédéric Kuentz, Haapiti, Moorea, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 44630 A, Ned Doom, BP 16399 Papeari, *date de cessation d'activité :* 15 novembre 2005 ;

N° 44762 A, Brigitte Teraaitepo, PK 2,800, côté mer, Toahotu, ou BP 7869 Taravao, *date de cessation d'activité :* 21 décembre 2005 ;

N° 45011 A, Jenny Hunter, BP 740131 Pirae, *date de cessation d'activité :* 22 décembre 2005 ;

N° 45751 A, Centre Te Tiare Punaauia, Centre Te Tiare Punaauia ou BP 1212 Papeete, *date de cessation d'activité :* 22 décembre 2005.

27 décembre 2005

N° 32287 A, Joséphine Taiarui, BP 130 Haamene, Tahaa, *date de cessation d'activité :* 26 décembre 2005 ;

N° 40453 A, Miriama Tamariki, BP 10717 Paea, *date de cessation d'activité :* 31 juillet 2005 ;

N° 41561 A, Farid Sedira, BP 1551 Uturoa, Raiatea, *date de cessation d'activité :* 31 octobre 2005 ;

N° 44246 A, Lydia Pipikura, BP 772 Papeete, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 45169 A, Leslie Teto, BP 44943 Fare Tony, *date de cessation d'activité :* 4 août 2005 ;

N° 44251 A, Régis Bissol, BP 9689 Papeete, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005.

28 décembre 2005

N° 281 A 04, Poanere Faura, BP 66 Manihi, Tuamotu, *date de cessation d'activité :* 1er septembre 2004 ;

N° 26662 A, Temarii Teamo, PK 5, côté montagne, BP 1728 Maharepa, Moorea, *date de cessation d'activité :* 26 décembre 2005 ;

N° 39997 A, Rosabelle Teriinohorai, PK 5, côté montagne, Maharepa, derrière l'école primaire de Maharepa, Moorea, *date de cessation d'activité :* 26 décembre 2005.

29 décembre 2005

N° 05953 A, Gérard Huui, BP 52003 Pirae, *date de cessation d'activité :* 28 décembre 2005 ;

N° 20608 A, Myriam Brenière, BP 20350 Papeete, *date de cessation d'activité :* 28 décembre 2005 ;

N° 44039 A, Lionel Vongue, BP 2910 Papeete, *date de cessation d'activité :* 30 septembre 2005.

30 décembre 2005

N° 17882 A, Jean-Marie Otare, Manihi, Tuamotu, *date de cessation d'activité :* 29 décembre 2005 ;

N° 05426 A, Jimmy Panie, BP 43833 Fare Tony, Papeete, *date de cessation d'activité :* 15 décembre 2005 ;

N° 05814 A, Marie-Christine Reia, BP 1012 Papetoai, Moorea, *date de cessation d'activité :* 29 décembre 2005 ;

N° 05324 A, Tera Liu, BP 14150 Arue, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 051712 A, Philippe Virau, Papeari, bord de route, *date de cessation d'activité :* 29 décembre 2005.

9 janvier 2006

N° 04 1549 A du 9 septembre 2004, Tekura Marie Claire Tehivi, *nom d'usage :* Armindo de Castro, *nom commercial :* Chez Marie Claire, Otepa, côté montagne, BP 98, Tuamotu, 98767 Hao, *date de cessation d'activité :* 6 janvier 2006 ;

N° 95 1140 A du 25 septembre 1995, Teena Airima, *nom commercial :* Entreprise Airima, PK 20,900, côté montagne, quartier Toussieu, Paea, BP 6002, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 98 636 A du 27 mars 1998, Poero Tavi, Paopao, en face de la mairie, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2002 ;

N° 04 289 A du 12 février 2004, Rose Marina Juliana Tuihaa, *nom commercial :* Chez Scoubi, quartier Tehaamatai, côté mer, Faa'a, BP 50753, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité :* 30 juin 2005 ;

N° 04 571 A du 23 mars 2004, Ixiandra Emmanuela Tevaearai Tefatua-Vaiho, *nom commercial :* Négociant, Parcs, Occasions, PK 25,200, côté montagne, Tiarei, BP 52428, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité :* 6 janvier 2006 ;

N° 04 772 A du 19 avril 2004, Gaspard Pierre Marie Moyrand, *nom commercial :* Technic Informatique & Réseaux, Lotus, lot n° 235, côté montagne, Punaauia,

Page LEXPOL 53 sur 72

BP 4585, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 6 janvier 2006 ;

N° 03 1318 A du 16 juillet 2003, Bélinda Arui, *nom d'usage :* Fariua, servitude Lequerre, côté montagne, BP 380302 Tamanu, 98718 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 6 janvier 2006.

10 janvier 2006

N° 02 866 A du 14 mai 2002, Rodrigue Teriierooiterai, Auae, PK 2,800, côté montagne, quartier Poroi, Faa'a, BP 3068, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 13 octobre 2005.

11 janvier 2006

N° 92 924 A du 6 novembre 1992, Gilles Alex Bert, Hakahau, côté montagne, Marquises, BP 98, 98745 Ua Pou, *date de cessation d'activité :* 10 janvier 2006 ;

N° 03 447 A du 4 mars 2003, Marie Catherine Campanella, *nom d'usage :* Mellone, rond point de Heiri, côté montagne, local de l'institut Crystal Coif, BP 14794, 98701 Arue, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2004.

12 janvier 2006

N° 28063 A, Philippe Sejournet, route du musée de Punaauia, BP 380193 Tamanu, 98718 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 15 décembre 2005 ;

N° 03 1054 A du 3 juin 2003, Philippe Frédéric Daniel Combe, FCE Maintenance, rue Gaspard-Copenrath, près du stade de la Fautaua, Pirae, BP 41819 Fare Tony, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 4 juin 2005 ;

N° 86 30 A, Michel Bernard Maurice Victor, PK 17,500, côté montagne, Papenoo, 98707 Papenoo, *date de cessation d'activité :* 11 janvier 2006.

20 janvier 2006

N° 05 227 B du 16 août 2005, Tiare Location 2005-05, société en nom collectif, rue Monseigneur Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, BP 608, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 20 octobre 2005 ;

N° 05 226 B du 16 août 2005, Tiare Location 2005-04, société en nom collectif, rue Monseigneur Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, BP 608 Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 20 octobre 2005.

31 janvier 2006

N° 5130 B, Canal Polynésie, société anonyme, centre Paofai, boulevard Pomare, Papeete, *date de cessation d'activité :* 20 décembre 2005.

3 février 2006

N° 00 232 B du 31 août 2000, G & S Kivin Productions et Distributions, société en nom collectif, Papeete, Fare Ute, 98715 Papeete CMP, *date de cessation d'activité :* 1er août 2005.

17 février 2006

N° 8471 A, Hortense Failloux, rue Paul-Gauguin, Papeete, *date de cessation d'activité :* 16 février 2006.

1er mars 2006

N° 05 1421 A du 14 septembre 2005, Gil Toscano, PK 18, quartier Teissier-Bennett, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 1er janvier 2006 ;

N° 05 189 A du 4 février 2005, Vaitiare Béatrice Speicher, Maeva, quartier Puaoa, 98731 Huahine, *date de cessation d'activité :* 9 février 2006 ;

N° 05 1152 A du 22 juillet 2005, Teipotemarama Maruake, *nom d'usage :* Tiaahu, Tuamotu, Fangatau, 98766 Fakahina, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 05 1409 A du 13 septembre 2005, Tommy André Lei, *nom commercial :* Infoteam, Sainte-Amélie, quartier Céran-Jérusalémy, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 13 septembre 2005.

2 mars 2006

N° 05 1186 A du 29 juillet 2005, Grégoire Teiefitu, avenue du Prince-Hinoi, quartier Teriieroo n° 92, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 15 août 2005 ;

N° 05 1369 A du 6 septembre 2005, Monia Miri Nautre, *nom d'usage :* Haiti, *nom commercial :* Chez Espérance, *date de cessation d'activité :* 1er septembre 2005 ;

N° 05 813 A du 27 mai 2005, Chloé Tiva Orianne Sodano, *nom commercial :* Ananda, PK 5,500, route des Ecoles, Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité :* 24 février 2006.

6 mars 2006

N° 05 685 A du 2 mai 2005, Jean Bernard Payet, *nom commercial :* Etud'Elec, motu Temae, Teavaro, Moorea, BP Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité :* 3 mai 2005 ;

N° 05 126 A du 27 janvier 2005, Willy Jacob Faatauira Guifford, Les hauts de Outumaoro n° 26, BP 8428, 98703 Puurai, 98703 Faa'a cedex, *date de cessation d'activité :* 1er février 2005 ;

N° 05 1143 A du 21 juillet 2005, Olivier Jacques Toutain, *nom commercial :* Chef Gourmand, avenue du Prince-Hinoi, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 15 août 2005 ;

N° 05 1784 A du 21 novembre 2005, Marcel Levrat, Mahinarama, chez Revel, côté montagne, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité :* 3 mars 2006.

8 mars 2006

N° 05 637 A du 25 avril 2005, Paru-Tanuke Taimata Edwina Tavita, BP 60125 Pamatai, Faa'a centre ou PK 2,800, lotissement Sommers, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité :* 30 mai 2005 ;

N° 05 365 A du 4 mars 2005, Franscesca Heimoana Pautu, *nom commercial :* Heimoana, Tiarei, PK 25, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98708 Tiarei, *date de cessation d'activité :* 30 juillet 2005 ;

N° 05 127 A du 27 janvier 2005, Ronald Gérard Paniarii Husson, *nom commercial :* Tiki Forma Management, PK 9,300, côté montagne, 98717 Punaauia cedex, *date de cessation d'activité :* 7 mars 2006 ;

N° 05 809 A du 26 mai 2005, Tangaroa Teariki Hucke, *nom commercial :* Maui, Paopao ou BP 293 Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité :* 6 mars 2006 ;

N° 7705 A, Raymond Thorez, immeuble Fanomai, Faa'a, BP 1488 Papeete, *date de cessation d'activité :* 1er décembre 2004.

9 mars 2006

N° 05 1251 A du 12 août 2005, Daves Désiré Hitirere Dimier, *nom commercial :* Au Paradis, PK 4,800, côté mer, 98701 Arue, *date de cessation d'activité :* 20 décembre 2005 ;

N° 05 1096 A du 12 juillet 2005, Sabine Norva Julienne Tanghe, quartier Taurua, pointe Vénus, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité :* 30 octobre 2005 ;

N° 05 1767 A du 16 novembre 2005, Antoine Hiva Fariki, Aito, PK 5,600, Maharepa, Moorea, *date de cessation d'activité :* 28 février 2006.

10 mars 2006

N° 05 1505 A du 27 septembre 2005, Françoise Girer, *nom d'usage :* Mout-Tham, *nom commercial :* Temanava Conseil, PK 6,800, côté montagne, quartier Gobrait, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité :* 9 mars 2006 ;

Page LEXPOL 54 sur 72

N° 05 1518 A du 29 septembre 2005, Paciano Ruatefatonga Teanomaui, *nom commercial :* Entreprise Matareka, PK 4,900, côté mer, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité :* 30 janvier 2006 ;

N° 05 1091 A du 11 juillet 2005, Lisette Tsing, *nom d'usage :* Maifano, lotissement Mahitihiti, lot n° 6, 98712 Papara, *date de cessation d'activité :* 9 mars 2006.

13 mars 2006

N° 05 1195 A du 2 août 2005, Denise Tamaititahio, Mahanatoa, *date de cessation d'activité :* 26 décembre 2005 ;

N° 05 49 A du 11 janvier 2005, Maisa Henele Suominem, *nom d'usage :* Boccobza, Taunoa, résidence Fare Vaihei, servitude Ahnne, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 31 mars 2006 ;

N° 05 1839 A du 25 novembre 2005, Alois Narai Proller, *nom commercial :* Garage Proller, quartier Temauri, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité :* 2 mars 2006.

14 mars 2006

N° 05 1178 A du 28 juillet 2005, Nelson Teriitehau, PK 21, quartier Vaianae, côté mer, Haapiti, Moorea, *date de cessation d'activité :* 30 novembre 2005 ;

N° 7466 A, Annie Hapii, Takaroa, Tuamotu, *date de cessation d'activité :* 11 octobre 1995.

15 mars 2006

N° 05 683 A du 2 mai 2005, Miriama Tupua, *nom commercial :* Tupua Miriama Naturellement, PK 39,100, lotissement Thebeault, 98712 Papara, *date de cessation d'activité :* 14 mars 2006 ;

N° 05 1356 A du 5 septembre 2005, Raimanatea Tevaearai, PK 18, village à coté du terrain de football, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98722 Tautira, *date de cessation d'activité :* 8 mars 2006 ;

N° 05 741 A du 11 mai 2005, Jean-Jacques Tauri Riveta, quartier complexe de Arue, 98701 Arue, *date de cessation d'activité :* 30 octobre 2005.

16 mars 2006

N° 05 1750 A du 15 novembre 2005, Sarah Hinano Pottier, *nom d'usage :* Basthard-Bogain, PK 11,200, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 05 730 A du 9 mai 2005, Rahera Pohue, *nom d'usage :* Salvanayagam, *nom commercial :* Uravanui, Sainte-Amélie, quartier Salvanayagam, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 15 mars 2006.

17 mars 2006

N° 04 807 A du 20 décembre 2004, Maheanuu Clyde Auguste Vincent, *nom commercial :* Garage Hoatapu, Sainte-Amélie, côté montagne, quartier Timiona, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 05 235 A du 15 février 2005, Max Teriitahi, *nom commercial :* Teriitahi, Papeari, PK 52,500, côté montagne, Teva I Uta, 98727 Papeari, *date de cessation d'activité :* 3 février 2006 ;

N° 05 249 A du 17 février 2005, Prosper Patrick Pinto, *nom commercial :* One Communication, route de Vetea, résidence Tevahe, appartement n° 11, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité :* 12 juillet 2005 ;

N° 05 1521 A du 29 septembre 2005, Fabien Jean-Paul Casemajor, Fare Ute, centre Puea-Pahonu, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 16 mars 2006 ;

N° 2422 A, Suzanne Chanzy, cours de l'Union-Sacrée, Papeete, Motu Uta, *date de cessation d'activité :* 31 mars 2006.

20 mars 2006

N° 05 149 A du 1er février 2005, Thierry Nicolas Tehei Teihoarii, Takaroa, Tuamotu village, côté mer, 98781 Takaroa, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 05 1217 A du 5 août 2005, Odette Noéline Richmond, *nom d'usage :* Horley, *nom commercial :* Snack Chez Lolita, Paofai, face au collège de Tipaerui, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 10 janvier 2006 ;

N° 05 1883 A du 6 décembre 2005, Judicaël Taatini Panau, Taiohae, Marquises, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation d'activité :* 2 mars 2006 ;

N° 05 1368 A du 6 septembre 2005, Lucien Otto, Taiohae, côté montagne, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation d'activité :* 3 mars 2006.

22 mars 2006

N° 05 943 A du 14 juin 2005, Hely Temariki, PK 10,500, vallée de Tuauru, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité :* 1er août 2005 ;

N° 05 435 A du 15 mars 2005, Matahina Avaemai, *nom commercial :* Tutti Frutti, Haapiti, Tiahura, Moorea, *date de cessation d'activité :* 1er décembre 2005 ;

N° 05 1196 A du 2 août 2005, Harrys Wong, Ahurei, 98751 Rapa, *date de cessation d'activité :* 1er septembre 2005 ;

N° 05 491 A du 29 mars 2005, Fabienne Amida Mohamed, *nom d'usage :* Janssen, *nom commercial :* Tahiti Secrétariat Services, PK 39, côté montagne, 98712 Papara, *date de cessation d'activité :* 14 novembre 2005 ;

N° 05 1863 A du 30 novembre 2005, Taïb El Boukili, *nom commercial :* Tazziti, PK 31,500, Varari, Moorea, Haapiti, 98729 Papetoai, *date de cessation d'activité :* 28 novembre 2005 ;

N° 05 1372 A du 6 septembre 2005, Laura Catherine Brady, *nom commercial :* Brady Services, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité :* 9 février 2006 ;

N° 05 1544 A du 5 octobre 2005, Hermann Tunoa Urima, *nom commercial :* Tiare Tahiti, Uturaerae, côté montagne, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité :* 13 mars 2006.

23 mars 2006

N° 05 268 A du 21 février 2005, Gérard Samuera Kohumoetini, *nom commercial :* Motu Insects, Taputapuatea, quartier Avera, Opeha, côté montagne, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité :* 1er mars 2006 ;

N° 05 1777 A du 21 novembre 2005, Jeannine Averii Yim Yiu Cheung, *nom d'usage :* Perraudin, *nom commercial :* Hiti Poe, PK 6,800, côté montagne, Taputapuatea, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 06 364 A du 8 mars 2006, Romain Henri René Dubreuil, *nom commercial :* Rita Gourmand, PK 1, route du Plateau, côté mer, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *date de cessation d'activité :* 15 mars 2006.

24 mars 2006

N° 05 312 A du 24 février 2005, Marianna Tevahinetaaeatua, Tehina, Avatoru, Rangiroa, côté mer, BP 4298, 98775 Avatoru, *date de cessation d'activité :* 15 mars 2006 ;

N° 05 321 A du 28 février 2005, Vahirua Tagaroa Hendrik Faatau, *nom commercial :* Graff Décor, Mamao, quartier Topa, 98713 Papeete cedex, *date de cessation d'activité :* 31 janvier 2006 ;

N° 05 1074 A du 6 juillet 2005, Joan Maui Urima, *nom commercial :* CBC Hebera, PK 10,500, Taapuna, lot n° 104, 98717 Punaauia cedex, *date de cessation d'activité :* 28 janvier 2006 ;

N° 05 1816 A du 22 novemvre 2005, Sandra Titaina Teriitaumihau, *nom d'usage :* Roomataaroa, *nom*

Page LEXPOL 55 sur 72

commercial : Aux 3 Saveurs, Teroma 2, lot n° 56, Heiri, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité :* 23 mars 2006 ;

N° 06 73 A du 17 janvier 2006, Raureva Dany Opuu, *nom commercial :* Opuu, PK 1, route du Plateau, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *date de cessation d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 8464 A, Robert Louis Paul Birades, Super Mahina, côté montagne, *date de cessation d'activité :* 30 avril 2006 ;

N° 4154 A, Paula Tamarino, Pamatai, quartier Yun Wong, Faa'a, *date de cessation d'activité :* 1er avril 2006.

27 mars 2006

N° 05 101 A du 24 janvier 2005, Jean-Maurice Maihi, *nom commercial :* Tehaunui, Haumi, PK 12,324, côté montagne, Afareaitu, BP 4213 Vaiare, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité :* 24 mars 2006 ;

N° 05 346 A du 2 mars 2005, Pumea Madge Maro, *nom d'usage :* Tufaaimea, *nom commercial :* Roulotte Pumea, Paopao, en face de l'école maternelle, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité :* 1er juin 2005.

28 mars 2006

N° 05 819 A du 27 mai 2005, Catherine Francine Hélène Baillet, Haapiti, PK 31,500, côté mer, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité :* 30 avril 2006 ;

N° 05 632 A du 22 avril 2005, Terutua David Tuhiri, *nom commercial :* Tuhiri Travaux, PK 32,400, 98712 Papara, *date de cessation d'activité :* 18 mars 2006.

29 mars 2006

N° 05 1304 A du 25 août 2005, Damas Toiana Toofa, PK 22,900, lotissement Baldwing, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 05 1491 A du 23 septembre 2005, Matthieu Alexandre Clavel, *nom commercial :* Pape Imort, Erima, domaine Pihatarioe, côté montagne, 98701 Arue, *date de cessation d'activité :* 1er janvier 2006 ;

N° 05 1846 A du 29 novembre 2005, Isabelle Josette Jany Beaulieu, *nom commercial :* ZAZ Graphip, Les hauts de Mahinarama, lot n° 45, côté montagne, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité :* 28 mars 2006 ;

N° 06 358 A du 6 mars 2006, Moana Toofa, *nom commercial :* Oranui, PK 23,800, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation d'activité :* 14 mars 2006.

30 mars 2006

N° 05 479 A du 23 mars 2005, Julianne Lucas, *nom commercial :* Julia's Roulotte, Matatia, PK 10,800, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de cessation d'activité :* 31 décembre 2005 ;

N° 05 1098 A du 12 juillet 2005, Tekuravehe Victor Rupea, *nom commercial :* Speed jardinage, PK 17,500, côté mer, Hitia'a O Te Ra, 98707 Papenoo, *date de cessation d'activité :* 1er août 2005 ;

N° 05 298 A du 23 février 2005, Arnold Jean-Yanne Teihotaata, lotissement Atima, lot n° 3, côté montagne, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité :* 1er juin 2005.

31 mars 2006

N° 05 527 A du 4 avril 2005, Samuel Berny Nohorai Gentilhomme, *nom commercial :* Entreprise Gentilhomme, Toahotu, PK 2,500, côté mer, Hitia'a O Te Ra, 98724 Toahotu, *date de cessation d'activité :* 24 mars 2006 ;

N° 05 57 A du 13 janvier 2005, Anne Christine Mariella Nicolas, *nom commercial :* Les Gourmandises, Faa'a, lotissement Heiri, bâtiment D 3, 4e étage, appartement 3224 Z, 98702 Faa'a cedex, *date de cessation d'activité :* 22 mars 2006 ;

N° 98 701 A du 6 avril 1998, Faustin (fils) Ah Yun, Uturoa, Raiatea, *date de cessation d'activité :* 21 décembre 2005.

Fait à Papeete, le 27 avril 2006.
La greffière,
Mérine LE GALL.

Mes Annick ALLAIN-SACAULT et Lorna OPUTU,
avocats à la cour
8, avenue Pouvanaa-a-Oopa, 2e étage, Papeete,
Immeuble de la Coopérative des travailleurs tahitiens
Téléphone : 50 03 75

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 21 juin 2006, a décidé la dissolution de la société SARL HOHOA à compter du 31 décembre 2000 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Vilna Tetuanui en lui conférant les pouvoirs les plus étendus.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal mixte de commerce de Papeete.

Pour avis,
Me Annick ALLAIN-SACAULT.

Cabinet de Me Gilles GUEDIKIAN, avocat
17, rue Jeanne-d'Arc, BP 20238, Papeete, Tahiti
Polynésie française

Changement de régime matrimonial

Selon le jugement n° 733 rendu par le tribunal civil de première instance de Papeete, île de Tahiti, en date du 14 juin 2006, il appert que,

Le tribunal statuant en matière gracieuse, contradictoirement et en premier ressort, après débats en chambre du conseil,

Homologue l'acte notarié en date du 27 juillet 2005 passé devant Me Bernard BRUGGMAN, notaire à Papeete, aux termes duquel :

- M. Daniel Henri GUILLEMIN, né le 26 mars 1930 à Saïgon (Indochine), de nationalité française, 4700 Fairway Drive, Rohnert Park CA, 94928 Californie (Etats-Unis) ;
- Mme Denise Dina HIGGINS-BROWN-PETERSEN épouse GUILLEMIN, née le 7 octobre 1926 à Papeete (98714), de nationalité française, 4700 Fairway Drive, Rohnert Park CA, 94928 Californie (Etats-Unis),

Ont déclaré adopter le régime de la séparation des biens aux lieu et place du régime de la communauté légale des biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du code civil.

Pour extrait,
Me LOLLICHON.

Page LEXPOL 56 sur 72

Me Philippe CLEMENCET, notaire
Titulaire d'un office notarial
85, rue du Commandant-Destremeau
Papeete (Tahiti)

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Philippe CLEMENCET, notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Papeete (île de Tahiti), 85, rue du Commandant-Destremeau, le vingt-six juillet deux mille six, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KIM BORA BORA, par abréviation SCI KIM BORA BORA.

Forme : Société civile immobilière.

Capital social : 120 000 F CFP divisé en 120 parts de *mille francs CFP* chacune réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : Nunue (Bora Bora), lot B 1 de la terre Outuerere ou BP 196, 98713 Papeete.

Objet social : L'acquisition, la propriété et l'administration de tous biens meubles et immeubles, et objets mobiliers. La mise en valeur, la prise à bail, la location et l'exploitation de tous biens meubles et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions. L'aliénation de tout ou partie desdits biens, meubles ou immeubles, par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. Tous placements de capitaux sous toutes formes que ce soit, y compris l'acquisition ou la souscription de toutes actions, obligations et parts sociales. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans.

Gérance : La société a pour gérants : Mlle Tsiu Ling Wiwine Liu Sing, gérante de société, demeurant à Papeete, 369, boulevard Pomare, immeuble Florent, BP 196, Papeete, célibataire, et M. Alain Heremoana Liu Sing, gérant de société, demeurant à Papeete, 369, boulevard Pomare, immeuble Florent, BP 196, Papeete, célibataire.

Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés représentant les 3/4 des parts sociales.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Le notaire.

TE URU API HOLDING
Société anonyme au capital de 5 000 000 F CFP
Siège social : Papeete, rue Anne-Marie-Javouhey
RCS Papeete : n° 6429 B
N° TAHITI : 421602

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2006, l'assemblée générale ordinaire annuelle a nommé :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la SARL Société de commissaires aux comptes CHAINE-FOUGEROUSE-MOREL-TOURON, société de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie des commissaires aux comptes près la cour d'appel de Papeete, dont le siège social est situé à Papeete, Fariipiti, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 0585 B, représentée par M. Patrick CHAINE ;

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Pierre-Yves MOREL, commissaire aux comptes inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes près la cour d'appel de Papeete, domicilié à Papeete, Fariipiti, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire,

En remplacement de MM. Patrick CHAINE et Pierre-Yves MOREL, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, tous deux démissionnaires,

Pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Pour avis,
Le conseil d'administration.

CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE TE TIARE
Société anonyme au capital de 44 000 000 F CFP
Actions : 4 400
Siège social : Punaauia, Outumaoro
RCS Papeete : n° 2910 B
N° TAHITI : 140145

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2006, l'assemblée générale ordinaire a nommé :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la SARL Société de commissaires aux comptes CHAINE-FOUGEROUSE-MOREL-TOURON, société de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie des commissaires aux comptes près la cour d'appel de Papeete, dont le siège social est situé à Papeete, Fariipiti, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 0585 B, représentée par M. Patrick CHAINE ;

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Jean-Christophe TOURON, commissaire aux comptes inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes près la cour d'appel de Papeete, domicilié à Papeete, Fariipiti, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire,

En remplacement de MM. Patrick CHAINE et Pierre-Yves MOREL, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, tous deux démissionnaires,

Pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour avis,
Le conseil d'administration.

CARDELLA
Société anonyme au capital de 5 000 000 F CFP
Siège social : Papeete, rue Anne-Marie-Javouhey
RCS Papeete : n° 550 B
N° TAHITI : 28423

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2006, l'assemblée générale ordinaire annuelle a nommé :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la SARL Société de commissaires aux comptes CHAINE-FOUGEROUSE-MOREL-TOURON, société de commis-

Page LEXPOL 57 sur 72

sariat aux comptes inscrite à la compagnie des commissaires aux comptes près la cour d'appel de Papeete, dont le siège social est situé à Papeete, Fariipiti, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 0585 B, représentée par M. Patrick CHAINE ;

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Pierre-Yves MOREL, commissaire aux comptes inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes près la cour d'appel de Papeete, domicilié à Papeete, Fariipiti, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire,

En remplacement de MM. Patrick CHAINE et Patrick ANCEL, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, tous deux démissionnaires,

Pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Pour avis,
Le conseil d'administration.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PAPEETE

Avis d'apport de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2006, enregistré à Papeete le 13 juillet 2006, folio 17, bordereau 537/22, M. Jean-Luc HAU, demeurant immeuble Heitiare à Pirae, a apporté à la société A2 SYSTEM, société à responsabilité limitée en formation au capital de 1 000 000 F CFP, dont le siège est immeuble Heitiare à Pirae, un fonds de commerce de réparation en informatique exploité immeuble Heitiare à Pirae, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 15036 A, estimé à un montant de 450 000 F CFP, moyennant l'attribution de 450 parts de 1 000 F CFP chacune.

Les créanciers de l'apporteur auront un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications prescrites par la loi pour faire les déclarations de leur créance au greffe du tribunal mixte de commerce de Papeete.

Pour insertion,
Le gérant.

EURL TEIKI TOURS
SARL au capital de 100 000 F CFP

Avis de constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2006 à Papeete, il a été constitué une société présentant les caractéristisques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.
Dénomination : EURL TEIKI TOURS.
Siège social : Lotissement village Tiahura, lot n° 81, Haapiti, Moorea, BP 1814, Papetoai, Moorea.
Objet social : L'organisation d'activités touristiques.
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apport en numéraires : 100 000 F CFP.
Capital social : 100 000 F CFP divisé en 10 parts de 10 000 F CFP chacune.
Gérance : M. Patrick Tuhoe TEIKITUNAUPOKO, demeurant à Haapiti, Moorea, lotissement village Tiahura, lot n° 81, pour une durée de deux ans.
Cession des parts : Les parts sont librement cessibles.
Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
La gérance.

SAS LIMONADERIE SINGAPOUR
au capital social de 6 000 000 F CFP
Siège social : Papeete, vallée de Tipaerui, BP 235 Papeete
Téléphone : 42 03 69

Avis d'apport en nature de fonds de commerce

Avis est donné pour l'apport en nature à la SAS LIMONADERIE SINGAPOUR à titre gratuit, sans rémunération par des actions, le fonds de commerce de la LIMONADERIE SINGAPOUR exploité dans des locaux commerciaux sis sur la parcelle de terre située à Tipaerui, Papeete, d'une surface de 2 970 mètres carrés formant le lot n° 6 de la terre Taurahea-Tiahono et de la parcelle *a* de la terre Teroma acquise aux termes d'un acte établi le 17 octobre 1967 par devant Me LEJEUNE, notaire à Papeete, et transcrit au bureau de Papeete de la conservation des hypothèques le 15 novembre 1967 sous le n° 18, volume 520, par MM. Jacques et Johnson SEOW.

Le fonds de commerce a été exploité sous le n° RCS 882 A et sous le n° TAHITI 023051 pour avoir été créé depuis le 26 février 1970 par M. Francis SEOW et son épouse Justine SEOW.

La propriété indivisaire de ce fonds de commerce a été constatée au profit de M. Jacques SEOW pour 2/3 et de M. Johnson SEOW pour 1/3. Ce fonds de commerce a été revendiqué pour 1/3 par Mme Jeannette SEOW au terme d'une procédure qui a été engagée devant le tribunal civil de première instance de Papeete (rôle 672/2000). Suivant protocole transactionnel en date du 24 février 2006, il a été constaté qu'il résulte du testament de Mme Justine SEOW du 4 novembre 1987 que celle-ci a déjà racheté à Mme Jeannette SEOW, ses droits indivis issus de son père décédé M. Francis SEOW. Mme Justine SEOW se retrouvait donc en indivision avec MM. Johnson et Jacques SEOW. Au décès de leur mère, M. Johnson SEOW recueillait ainsi le tiers indivis (1/3) de la propriété du fonds de commerce et M. Jacques SEOW devenait propriétaire des deux tiers indivis (2/3) du fonds de commerce. Mme Jeannette SEOW a reconnu purement et simplement la pleine et entière validité de cette répartition issue du testament. Il en résulte qu'au décès de Mme Justine SEOW, les seuls propriétaires indivis du fonds de commerce étaient ses deux frères MM. Johnson et Jacques SEOW.

Le nouveau propriétaire du fonds de commerce est la SAS LIMONADERIE SINGAPOUR, société par actions simplifiées, au capital social de 6 000 000 F CFP dont le siège social est à Papeete, vallée de Tipaerui, BP 235 Papeete.

Election de domicile est faite au cabinet de Mes Stella CHANSIN-WONG et Arcus USANG-KARA, 483, boulevard Pomare, BP 20239 Papeete, pour toute opposition éventuelle dans le délai légal de 10 jours.

Pour 2e insertion,
Me Arcus USANG-KARA.

Page LEXPOL 58 sur 72

AURECOL PISCINES SARL
au capital de 300 000 F CFP
Siège social : Toahotu, PK 4,5 côté mer,
BP 3221 Papeete, Tahiti
RCS Papeete : n° 0688 B
N° TAHITI : 768911

Avenant de modification des statuts

Ancienne mention

Dénomination sociale : AURECOL PISCINES.

Forme : Société à responsabilité limitée (SARL).

Siège social : PK 4,500 côté mer, Toahotu, Tahiti.

Objet : Importation, vente en gros et en détail de piscines en kit, de matériel, accessoires et tous produits y afférent, la construction, la pose, la dépose, la rénovation, l'agencement et tous travaux de bâtiment au sens le plus large.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 300 000 F CFP.

Gérant : M. Frédéric BOUTTIN, domicilié à Paea, PK 19,100, côté montagne.

Associés : MM. Tahimo GAVALDON, domicilié à Toahotu, PK 4,500, côté mer et Cyril CAMUS, domicilié à Punaauia, PK 8,200, côté montagne.

Nouvelle mention

Dénomination sociale : AURECOL PISCINES-REVES D'O POLYNESIE.

Forme : Société à responsabilité limitée (SARL).

Siège social : PK 4,500, côté mer, Toahotu, Tahiti.

Objet : Importation, vente en gros et en détail de piscines en kit, de matériel de mécanothérapie (spas-pool), de matériel, accessoires et tous produits y afférent, la construction, la pose, la dépose, la rénovation, l'agencement et tous travaux du bâtiment au sens le plus large.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 300 000 F CFP.

Gérant : M. Frédéric BOUTTIN, domicilié à Paea, PK 19,100, côté montagne.

Associés : MM. Tahimo GAVALDON, domicilié à Toahotu, PK 4,500, côté mer, Cyril CAMUS, domicilié à Punaauia, PK 8,200, côté montagne, Jean-Philippe REY, domicilié au 2, rue Castex, N'Géa, Nouméa, Nouvelle-Calédonie et Christian FABREGUETTES, domicilié au 18, rue Chitty, PK 7, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

Pour avis,
La gérance.

ELECTRA
Société anonyme au capital de 65 400 000 F CFP
Siège social : immeuble SPELEC
Route du CES de Faa'a, Puurai
RC de Papeete : n° 1948 B

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2006, les modifications suivantes aux mentions antérieurements publiées :

Modification des mentions soumises à publicité

Ancienne mention

Art. 4.— Siège social

Le siège social est fixé immeuble SPELEC, route du CES de Faa'a, Puurai, Faa'a. Il pourra être transféré en tout autre endroit de l'île de Tahiti, par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en territoire français, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Nouvelle mention

Art. 4.— Siège social

Le siège social est fixé à Faa'a, route de Puurai. Il pourra être transféré en tout autre endroit de l'île de Tahiti, par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en territoire français, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Pour avis,
Le conseil d'administration.

Office notarial Dominique CALMET
Papeete, 415, boulevard Pomare

GIOVANNI CREATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 F CFP
Siège social : Pirae, rue Frédéric-Gadiot, quartier Hollande

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Dominique CALMET, notaire associé de la société civile professionnelle "Office notarial Dominique CALMET", titulaire d'un offfice notarial à Papeete (Tahiti), le 28 juillet 2006, il a été établi les statuts d'une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : GIOVANNI CREATION.

Objet :

- l'étude, la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, le négoce en gros, demi-gros et au détail de tous produits et fabrications en ciment ou dérivés ;
- l'achat, l'importation de tous matériaux et matières premières nécessaires aux activités ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités ci-dessus ;
- l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et à tous objets similaires ou connexes.

Siège social : Pirae, rue Frédéric-Gadiot, quartier Hollande.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Néant.

Apports en numéraire : 1 000 000 F CFP.

Capital social : 1 000 000 F CFP divisé en 500 parts de 2 000 F CFP chacune, numérotées de 1 à 500 et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Gérante : Mme Meherio BLANCHARD, demeurant à Pirae, rue Frédéric-Gadiot, quartier Hollande.

Cession de parts sociales : Aux termes de l'article 13 des statuts, il est stipulé que les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés y compris le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Immatriculation au registre du commerce : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Me Dominique CALMET, notaire associé.

Office notarial Dominique CALMET
415, boulevard Pomare, Papeete,

Suivant acte reçu par Me Dominique CALMET, notaire associé de la société civile professionnelle "Office notarial Dominique CALMET", titulaire d'un office notarial à Papeete, avec la participation de Me Philippe CLEMENCET, notaire à Papeete, le 19 juillet 2006, enregistré à Papeete le 24 juillet 2006, folio 20, bordereau 618/1,

La société dénommée ZELOTE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, dont le siège social est à Papeete, centre Vaima, régulièrement constituée aux termes d'un acte reçu par Me Bernard BRUGGMANN, notaire à Papeete, le 28 mai 1996, enregistré à Papeete le 29 mai 1996, folio 116, bordereau 3231/6, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 5838 B et inscrite à l'ISPF sous le n° TAHITI 364232,

A vendu à :

La société NACO, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 de francs CFP, dont le siège social est à Papeete, centre Vaima (BP 13032, 98717 Punaauia), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 06 148 B et inscrite à l'ISPF sous le n° TAHITI 776252,

Un fonds de commerce de restauration sis et exploité à Papeete, centre Vaima, au premier étage, sur la façade front de mer, connu sous le nom de JACK LOBSTER et pour lequel elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Papeete, sous le n° 5838 B et n° TAHITI 364232,

Moyennant le prix global de *trente millions de francs CFP* (30 000 000 F CFP).

L'entrée en jouissance a été fixée au 19 juillet 2006.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège social de l'étude de Me Philippe CLEMENCET (BP 35, 98713 Papeete) où domicile a été élu à cet effet, et pour être valables, devront être faites par exploit d'huissier, au plus tard dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, à paraître au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Pour première insertion,
Me Dominique CALMET, notaire associé.

Me Philippe CLEMENCET, notaire
Titulaire d'un office notarial
85, rue du Commandant-Destremeau

Avis de location-gérance

Suivant acte reçu aux minutes de Me Philippe CLEMENCET, notaire à Papeete, le 25 juillet 2006, enregistré à Papeete le 26 juillet 2006, folio 21, bordereau 638/7,

M. Nelson FLOHR, gérant du motel Nelson, né à Uturoa le 27 août 1953, et Mme Josiane Maire PATER, gérante du motel Neson, son épouse, née à Papeete le 21 août 1957, demeurant ensemble à Haapiti, motel Nelson, BP 1309, Papetoai,

Ont confié à :

Mlle Ina Ahuura PERE, commerçante, demeurant à Papetoai, PK 27,400, Tiahura, Haapiti, BP 1741, née à Haapiti le 13 août 1957, célibataire,

L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de commerce de restauration connu sour l'enseigne TUMOANA, sis et exploité à Haapiti, Tiahura (Moorea), PK 27,100, côté mer,

Pour une durée d'une année à compter rétroactivement du 15 juillet 2006, pour se terminer le 14 juillet 2007, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis unique.

Etude de Me Dominique DUBOUCH,
notaire à Papeete

OXYGEN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 F CFP
Siège social : Fare Ute, immeuble Puea-Pahonu
RC Papeete : n° 9687 B

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 mai 2005, il a été décidé :

- la dissolution de la société à compter du 31 mars 2006 par décision volontaire des associés ;
- la nomination de Mlle Mehiti ALLAIN, demeurant à Punaauia, Punavai montagne, en qualité de liquidateur, à compter du même jour.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés à Papeete, BP 43400, Fare Tony.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au registre du commerce de Papeete, au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Pour avis et mention,
Le liquidateur.

Page LEXPOL 60 sur 72

Cabinet d'avocats CERAN-JERUSALEMY

Changement de régime matrimonial

Par jugement du 9 mai 2006, le tribunal de première instance de Papeete a homologué l'acte notarié du 31 janvier 2006 dressé par Me Alexandre YAO, notaire par intérim, aux termes duquel M. Jean-Baptiste GIRE, né le 19 mai 1960 à Papeete, entrepreneur, et Mme Thérèse Anihia épouse GIRE, née le 22 août 1965 à Mataura, gendarme, demeurant ensemble à Mataura, Tubuai, ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'établi par les articles 1536 à 1543 du code civil aux lieu et place du régime de la communauté légale.

Pour extrait,
Me Paméla CERAN-JERUSALEMY.

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE HANAVAVE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(22 mars 2006)

Présidente	:	KOHUEINUI Josiane
Vice-présidente	:	TUIEINUI Marie-Christine
Secrétaire	:	MATUUNUL Angéla
Trésorière	:	TOUAITAHUATA Marie-Iris
Assesseur	:	KAHIHA Iris

ASSOCIATION TUIHANA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(30 juin 2006)

Présidente	:	TAVAEARII Romy
Vice-président	:	NIVA Paul
Secrétaire	:	DAUBARD Patrick
Secrétaire adjoint	:	JACQ Fred
Trésorier	:	PAMBRUN Manuia
Trésorière adjointe	:	ATIU Denise
Assesseurs	:	CIANTAR Maite
		TARAHU Stéphane
		WINCHESTER Titaina
		TUARAU Teamio

ASSOCIATION LA VOIX DE L'ESPERANCE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(20 avril 2006)

Président	:	DOOM Darryl
Secrétaire	:	RAMEHA Poehere
Trésorier	:	LENG TANG Léonard
Assesseurs	:	BROTHERSON Wilson
		TUARIIHIONOA Marama
		ALGER Jean-Claude
		DOOM Cliff
		TEROROTUA Hubert

ASSOCIATION FAMILIALE CONSORTS PORI FAREPORA-FAATERE URAORE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(30 avril 2006)

Présidente	:	SALMON Evelyne
Vice-présidente	:	AMARU Jilistine
Secrétaire	:	WHITE Maeva
Secrétaire adjointe	:	TEHAAMEAMEA Gabrielle
Trésorière	:	PITO Tearaitua
Trésorier adjoint	:	TEHAAMEAMEA Pierre

ASSOCIATION SPORTIVE AH-MIN BOXING CLUB

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(17 juillet 2006)

Président	:	AH-MIN Rodrigue
Vice-présidente	:	TUTAIRI Débora
Secrétaire	:	HASCOET Hervé
Trésorier	:	WALKER Karl
Trésorier adjoint	:	TAVANAE Bruno

ASSOCIATION DES HERITIERS DE LOUIS TINAU A LUTA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(17 juin 2006)

Président	:	BARFF Oscar
Vice-président	:	TEANINIURAITEMOANA Christian
Secrétaire	:	COEROLI-GREEN Anne-Marie
Secrétaire adjointe	:	AVAEMAI Lizzie
Trésorier	:	LUTA Jean-Yves
Trésorière adjointe	:	AROITA Jolina
Commissaires aux comptes	:	SHIGETOMI Christiano
		MAMATUI Maurice
		OLLIVIER Maryse
		HAUMANI Cathy
Assesseurs	:	LUTA Tahara
		SHIGETOMI Evelyne
		TEANINIURAITEMOANA Georges
		LUTA Danièle
		BARFF Rose-Marie

ASSOCIATION PEREAITU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(1er juillet 2006)

Présidente d'honneur	:	MAUNIER Nirvana
Président	:	LAURENS Claude
Vice-président	:	ANIHIA Mataamo
Secrétaire	:	WONG Ronnie
Secrétaire adjoint	:	WONG Maurice
Trésorière	:	TAVE Tini
Trésorier adjoint	:	LY Armand
Assesseurs	:	FAANA Erena
		SIMON Mereana
		SALMON Narii
		TAHUTINI Edmée
		LAURENS Graziella

ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT TEMAE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(26 mars 2006)

Président	:	DUROSSET Christophe
Vice-président	:	MAU John
Secrétaire	:	ALLARY Elisabeth
Trésorière	:	TEHEIURA Sandra
Membre	:	MAILION Nadia

ASSOCIATION SOS SUICIDE

Modification de statuts

Le siège social est situé dans la commune de Punaauia, PK 15, pointe des Pêcheurs, servitude Bunkley, BP 130289, Punaauia.

Elle a pour objet la prévention des conduites suicidaires.

Elle a pour but :

- une action directe auprès des personnes en difficulté morale qui ont soit des idées de suicide, soit commis des tentatives, par l'écoute de celles-ci ;
- de susciter une réflexion sur le problème du suicide ;
- de favoriser des débats en relation avec le personnel de santé et le grand public ;
- la formation et l'information de différentes catégories socioprofessionnelles, dont les personnels de santé ;
- la recherche en santé publique avec la réalisation d'enquêtes épidémiologiques et clinico-biologiques ;
- la création d'un centre téléphonique et de soutien aux personnes suicidaires ;
- de promouvoir les formations, les échanges et les rencontres entre les membres de l'association et leurs homologues métropolitains ou de la région Pacifique.

MODIFICATION DU BUREAU :
(1er juin 2006)

M. Pierre FLORENTIN est nommé secrétaire adjoint.

ASSOCIATION FETIA POIPOI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(9 juillet 2006)

Président	:	TAHITO-TERAI Emile
Vice-président	:	PAIEA Heenui
Secrétaire	:	MAURI Heimarama Laurine
Secrétaire adjointe	:	MAURI Teua Heirani
Trésorier	:	BELLAIS Rimehi
Trésorière adjointe	:	BELLAIS Annick
Assesseurs	:	MATUI Roo
		TEATA Yvonne
		TAHITO-TERAI Jacqueline
		PAIEA Dora

ASSOCIATION PEVA NUI

Erratum

A l'annonce parue au JOPF n° 2 du 12 janvier 2006 à la page 127 :

Au lieu de : date de création : 29 décembre 2005 ;
Lire : 6 novembre 2005.

ASSOCIATION MATA'I ORA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(28 avril 2006)

Président	:	TAEA Enoha
Vice-présidente	:	TAEA Vairea
Secrétaire	:	TAEA Vahinerii
Trésorière	:	TUIHANI Larisa
Trésorier adjoint	:	TAEA Albert

COOPERATIVE DE L'ECOLE SAINTE-ANNE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(21 juin 2006)

Présidente	:	DE SOUSA Marguerite
Secrétaire	:	GAUBIL Christiane
Trésorière	:	CLARK Jolina
Trésorière adjointe	:	JAMET Marcelline
Contrôleur aux comptes	:	SHAN Joseph

ASSOCIATION IAORA TIPAERUI GRAND

Modification de statuts

L'association a pour objet :

- de faciliter l'insertion des jeunes ;
- de développer des activités et des animations sur le plan local et à l'étranger ;
- d'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres ;
- de pratiquer des activités sportives comme le volley-ball, le football, la pétanque, etc. ;
- de promouvoir l'artisanat, la création et la production d'objets artisanaux, fabriqués à base de produits et fibres naturels locaux ;
- l'assistance et l'aide à la professionnalisation des jeunes regroupés au sein de l'association ;
- la promotion et la valorisation de la culture à travers les danses, les chants et les orero en Polynésie ou à l'extérieur du pays.

Le siège de l'association est fixé à Tipaerui, résidence Grand, lot n° 14.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 avril 2006)

Président d'honneur	:	DESTANG Max
Président	:	TU-NEUFFER Jacques
Vice-présidents	:	PUHIA Bernard
		TEHARURU Patrice
		OPUU Sabrina
Secrétaire	:	TEIHOTAATA Moeata
Secrétaire adjointe	:	MAPU Maire
Trésorière	:	HIO Ritia
Trésorière adjointe	:	DAGUENET Marie-Renée
Assesseurs	:	MAPU Elisabeth
		PAPA Rosalie

Page LEXPOL 62 sur 72

ASSOCIATION SPORTIVE TAMARII TOAHOTU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(18 juillet 2006)

Président	:	MATAITAI André
Vice-président	:	MATAITAI Jacques
Secrétaire	:	FAANA Hinanui
Secrétaire adjoint	:	TAMUI Rocheteau
Trésorière	:	MATAITAI Linda
Trésorière adjointe	:	TUUA Rosina

ASSOCIATION TE VAHINE RAURII PEEPEE
anciennement dénommée
ASSOCIATION DE LA FEMME DE MANIHI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(22 juin 2006)

Président d'honneur	:	DROLLET John
Présidente	:	TAAE Reitapu
Vice-présidents	:	FAURA Ina
		MATAOA Léonie
		GRILLOT Michel
		FAURA Faatupu
Secrétaire	:	FAURA Josiane
Secrétaires adjointes	:	DEDIEU Jacqueline
		GARIKI Heiata
Trésorière	:	DROLLET Moea
Trésorières adjointes	:	PIRATO Joelle
		TAHIATA Hina
		GARIKI Tenimi

ASSOCIATION VAHINE RONOMONAHAU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(24 mai 2006)

Présidente d'honneur	:	LUISEN Haitopehau
Présidente	:	FLORES Téhei
Vice-présidente	:	HAATANI Liline
Secrétaire	:	MAUAHITI Laina
Secrétaire adjointe	:	MAHAA Tamara
Trésorière	:	FLORES Hortense
Trésorière adjointe	:	TEHEIPUARII Téhinaivaho
Assesseurs	:	TAMAITITAHIO Emée
		TEHAHE Victoire

SYNDICAT SNEP-POLYNESIE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(26 juin 2006)

Secrétaire général	:	BARTHOULOT Christian
Secrétaire adjoint	:	CERRUTI Nicolas
Trésorière	:	LAGRANGE Marie-Jo
Trésorier adjoint	:	MENTEC Philippe

TAHITI RADIO CONTROL CLUB

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(2 juillet 2006)

Président	:	MI YOU Teva
Secrétaire	:	MORHAIN Olivier
Trésorier	:	GIRAUD-HERAUD Guillaume

ASSOCIATION TE PARE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(28 juin 2006)

Président	:	MAILLE André
Vice-présidente	:	BAMBRIDGE Maiana
Secrétaire	:	CALINAUD René
Secrétaire adjoint	:	DELGROSSI Michel
Trésorier	:	CHOMER Didier
Trésorier adjoint	:	GESTAS Philippe
Membres	:	DUMONT Daniel
		LOYANT Bruno
		CORMIER Alexandre

ASSOCIATION MOUA ROA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(12 juin 2006)

Président	:	HAAVIHIA Bertho
Vice-président	:	BROTHERS Hugo
Secrétaire	:	HIOE Lazarina
Secrétaire adjointe	:	AURAA Teaveura
Trésorière	:	TEMAURI Miriama
Trésorier adjoint	:	NOHO Alain
Assesseurs	:	NOHO Tino
		TAHI Carmen

ASSOCIATION HANATINI
(Récépissé n° 1575 DRCL du 7 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 30 juin 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents dénommée ASSOCIATION HANATINI.

Elle a pour objet la mise en œuvre de tous les moyens visant à défendre les intérêts des membres, à développer les activités agricoles, de pêche artisanale et de transformation des produits de l'agriculture et de la pêche, à aider les membres à s'insérer dans la vie active et à resserrer les liens de fraternité entre les associés.

Son siège social est situé au domicile de M. Roger Vaki, à Atuona, Hiva Oa.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	VAKI Roger
Vice-président	:	MENDIOLA Alain
Secrétaire et trésorière	:	VAKI Félicité

ASSOCIATION RAIHANA
(Récépissé n° 9532 DRCL du 25 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est constitué le 18 juin 2006, entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION RAIHANA.

Elle a pour but l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des artisans de la commune de Papeete :

- en luttant contre la concurrence des produits d'importation ;
- en encourageant la production et la vente d'objets d'artisanat local ;
- en aidant les autorités responsables à prendre des mesures de protection et de sauvegarde de l'artisanat local ;
- en adaptant les productions aux exigences du marché ;
- en facilitant l'achat et l'utilisation en commun de matériels et produits nécessaires à l'exercice de la profession ;
- en aidant à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres.

Son siège social est situé à Papeete, Mamao, quartier Manuhoe.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	TURI Vaihere
Vice-président	:	TEGARIPA Félix
Secrétaire	:	TEGARIPA Gahina
Trésorier	:	TEGARIPA Maurice

ASSOCIATION FAMILIALE MANONO TAU
(Récépissé n° 9455 DRCL du 4 juillet 2006)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION FAMILIALE MANONO TAU, créée le 24 avril 2006, a pour objet :

- de regrouper et de resserrer les liens amicaux entre les membres de l'association ;
- de représenter, de défendre et de protéger ses intérêts communs ;
- d'organiser et de participer à des manifestations destinées à récolter des fonds nécessaires pour la réalisation de ses projets, etc. ;
- de découvrir d'autres pays ;
- de faire des rencontres amicales avec d'autres associations.

Son siège social est situé à Vairao.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	FAAITE Thérésa
Vice-présidente	:	FAAITE-MAIHURI Odette
Secrétaire	:	FAAITE Vahineura
Secrétaire adjointe	:	TERIINOHORAI Augustine
Trésorière	:	FAAITE Paméla
Trésorier adjoint	:	MAROONUI Pierre
Commissaire aux comptes	:	TAUATITI Aldo
Assesseur	:	FAAITE Nicola

ASSOCIATION TAMARII PAUTINI DE PIRAE
(Récépissé n° 9538 DRCL du 26 juillet 2006)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION TAMARII PAUTINI DE PIRAE, fondée le 29 juin 2006, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents.

Elle a pour objet :

- l'insertion des jeunes dans toutes activités socio-éducatives, culturelles, économiques et sportives ;
- la proposition et l'organisation de manifestations de toute nature, et notamment de programmes socio-éducatifs et de protection de l'environnement ;
- la promotion de toute expression musicale polynésienne, sur le plan local et international ;
- l'organisation de sorties et voyages en Polynésie française et en dehors du territoire ;
- l'organisation de soirées et journées récréatives et sportives ;
- le développement des relations amicales et culturelles entre les jeunes ;
- l'organisation de centres de vacances avec ou sans hébergement durant les périodes de congés scolaires ;
- la mise en place de stages de formation et d'animation afin d'encadrer nos jeunes et nos enfants.

Son siège social est situé au domicile du président, quartier Bennett, Pirae.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	TOOMARU Ronald
Secrétaire	:	PAUTU Béatrice
Trésorière	:	TOOMARU Christina

ASSOCIATION FAMILIALE PAHITIRERE
(Récépissé n° 9507 DRCL du 18 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est formé le 1er avril 2006, entre les adhérents présents, une association régie selon les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION FAMILIALE PAHITIRERE.

Elle a pour but :

- de rassembler tous les membres de la famille sans distinction de culture ou de religion ;
- de resserrer les liens de fraternité entre les diverses familles existantes ;
- de représenter et de défendre auprès de toute autorité et de tout organisme public ou privé, les intérêts matériels, immobiliers et moraux de ses membres dans le cadre de l'association.

Son siège social est situé à Paea.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	GRAFFE Haamoura
Vice-président	:	TAPEA Maehaa
Secrétaire	:	TAERO Tehaurai
Secrétaire adjoint	:	TAPEA John
Trésorier	:	TAPEA Tu
Trésorière adjointe	:	TAU Delphine
Commissaire aux comptes	:	TAPEA Jules

Page LEXPOL 64 sur 72

ASSOCIATION TUTEEHU TAPUTEA TAMUI

(Récépissé n° 9482 DRCL du 25 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 29 juin 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée ASSOCIATION TUTEEHU TAPUTEA TAMUI.

Mme Tuteehu Taputea Tamui est née le 30 juillet 1914 à Ruutia, Tahaa, et est décédée le 11 octobre 2005 à Afareaitu, Moorea.

L'association a pour objet :

- de rechercher tous documents sur la matrice et ses enfants ;
- d'apporter ses connaissances ;
- de s'assurer du partage équitable de tout terrain indivis ;
- d'élire un ou plusieurs membres ;
- de contrôler chaque association ascendante et de tiers ;
- de veiller à éviter tout conflit ;
- de s'assurer d'obtenir tous les documents nécessaires pour se présenter ;
- d'avoir un conseil juridique, avocat ou notaire ;
- la révision et la remise à jour généalogique et foncière ;
- de trouver des fonds ;
- de demander les autorisations pour chaque activité ;
- de rassembler tous les membres pour les réunions ;
- d'instaurer un règlement intérieur ;
- de prendre des sanctions à l'égard des contrevenants ;
- de faire un procès-verbal à chaque réunion.

Son siège social est situé à Afareaitu (Moorea), PK 6,500, côté montagne, Patae.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	BARTHELEMY Teina
Vice-présidente	:	OITO Jeannine
Secrétaire	:	TUAHU Annette
Secrétaire adjointe	:	VAHAPATA Tatiana
Trésorière	:	OITO Herta
Trésorier adjoint	:	TUAHU Manu Otemanu
Commissaire aux comptes	:	RAPARII David
Assesseurs	:	TUAHU Gilles
		TUAHU Repeta
		TUAHU Antonina
		TUAHU Marcelle

ASSOCIATION JEAN VIRITAHI TUAHU

(Récépissé n° 9481 DRCL du 13 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 4 mai 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée ASSOCIATION JEAN VIRITAHI TUAHU.

M. Jean Viritahi Tuahu est né le 21 juillet 1908 à Papeete et est décédé le 17 décembre 1983 à Afareaitu.

L'association a pour objet :

- de rechercher tous documents sur la matrice et ses enfants ;
- d'apporter ses connaissances ;
- de s'assurer du partage équitable de tout terrain indivis ;
- d'élire un ou plusieurs membres ;
- de contrôler chaque association ascendante et de tiers ;
- de veiller à éviter tout conflit ;
- de s'assurer d'obtenir tous les documents nécessaires pour se présenter ;
- d'avoir un conseil juridique, avocat ou notaire ;
- la révision et la remise à jour généalogique et foncière ;
- de trouver des fonds ;
- de demander les autorisations pour chaque activité ;
- de rassembler tous les membres pour les réunions ;
- d'instaurer un règlement intérieur ;
- de prendre des sanctions à l'égard des contrevenants ;
- de faire un procès-verbal à chaque réunion.

Son siège social est situé à Afareaitu (Moorea), PK 6,500, côté montagne, Patae.

Son siège social est situé

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	BARTHELEMY Teina
Vice-présidente	:	OITO Jeannine
Secrétaire	:	TUAHU Annette
Secrétaire adjointe	:	VAHAPATA Tatiana
Trésorière	:	OITO Herta
Trésorier adjoint	:	TUAHU Manu Otemanu
Commissaire aux comptes	:	RAPARII David
Assesseurs	:	TUAHU Gilles
		HAPAIRAI Miriama
		TUAHU Marcelle
		TUAHU Repeta

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS TE MARAMA O TE TAU

(Récépissé n° 59 TG du 19 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 26 avril 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS TE MARAMA O TE TAU.

Elle a pour objet :

- de développer les ressources documentaires, notamment en partenariat avec le CTRDP ;
- de promouvoir les échanges d'informations pédagogiques entre les enseignants ;
- de promouvoir des actions de prévention (illettrisme, environnement...) et culturelles (patrimoine, folklore...) ;
- de favoriser les rencontres éducatives et culturelles entre élèves, parents et enseignants ;
- de s'interdire toute discussion ou manifestation d'ordre politique, religieux ou discriminatoire.

Son siège social est situé à Tiputa, Rangiroa.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	MAIHUTI Serge
Vice-président	:	TEHAAMATAI Karl
Secrétaire	:	TAUHA Jean-Marie
Secrétaire adjoint	:	HAMAU Maeva
Trésorière	:	MANATE-SCHNEIDER Marguerite
Trésorière adjointe	:	TAIAAPU Angéla

ASSOCIATION PIMENT ROUGE

(Récépissé n° 9500 DRCL du 18 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est créé le 25 juin 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée ASSOCIATION PIMENT ROUGE.

Elle a pour objet de promouvoir les danses latines.

Son siège social est situé à Pirae, chez M. David Wary, BP 140435, Arue, 98701 Tahiti.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	GRUBER Pascal
Secrétaire	:	WARY David
Trésorière	:	PEPIN Wendy
Assesseurs	:	YULE Kelly
		FONG Linda

ASSOCIATION TEANUINUIATA

(Récépissé n° 111 SAISLV du 6 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est constitué le 6 juillet 2006, entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des héritiers de M. Teanuinuiata Marama Teururai de Huahine.

Son siège social est situé Tefarerii, commune de Huahine, 98731 Polynésie française, BP 591, Fare.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidents d'honneur	:	ROI Paia Farnault
		MANOI Mai
		OOPA Pita
		TEIOITERAI Meretini
Président	:	ROI Tauvaea Douglas
Vice-président	:	OOPA Tama
Secrétaire	:	TETUMU Teriitauairohutu
Secrétaire adjointe	:	TERIITUAU Joana
Trésorier	:	TETUMU Taahitini
Trésorier adjoint	:	OOPA Manue

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT GREEN VALLEE

Extraits de statuts

Avis est donné de la création, aux termes de l'assemblée générale constitutive en date du 22 juin 2006, d'une association syndicale libre régie par la loi du 21 juin 1865 et les textes subséquents dénommée ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT GREEN VALLEE.

Elle a pour objet :

- la prise en charge des terrains et équipements communs ;
- la gestion, l'entretien des voies, réseaux divers et ouvrages communs réalisés dans le cadre du lotissement Résidence Green Vallée, compris dans le présent lotissement et tous lotissements ultérieurs que le lotisseur ou ses ayants droit pourront créer sur le surplus de la propriété attenant au présent lotissement et utilisant les ouvrages communs ;
- la répartition des frais et charges d'entretien entre les usagers, membres de l'association, et leur recouvrement ;
- l'application des charges générales et particulières du présent cahier des charges et des cahiers des charges particuliers réglementant l'usage de l'ensemble du lotissement et des extensions futurs ;
- la modification du cahier des charges du lotissement aux fins de sa mise en harmonie avec des circonstances ou possibilités nouvelles ;
- la défense des intérêts communs des membres de l'association.

Son siège social est situé au PK 7,900, côté montagne, Punaauia, domaine Outumaoro, dit aussi domaine Faugerat.

Sa durée est illimitée.

La Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP), société anonyme d'économie mixte au capital de 141 525 000 F CFP, dont le siège social est à Pirae, rue Afarerii, immatriculée au registre du commerce de Papeete sous le n° 8519 B, n° TAHITI : 604371, est nommée en qualité de premier prestataire de services aux termes de l'assemblée générale constitutive du 22 juin 2006.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	VASSENT Alain
Vice-présidente	:	CHANTEAU Evelyne
Secrétaire	:	VAXELAIRE Eric
Secrétaire adjoint	:	CHAMPS Patrick
Trésorier	:	LEWON Jean-Pierre

FEDERATION ARTISANALE TE ONO NUI O TE HANA IMA

(Récépissé n° 9540 DRCL du 26 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est constitué le 12 juillet 2006 une fédération regroupant plusieurs associations artisanales et culturelles marquisiennes sises à Tahiti dénommée FEDERATION ARTISANALE TE ONO NUI O TE HANA IMA. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901.

Page LEXPOL 66 sur 72

La fédération assure la promotion et la sauvegarde de l'artisanat et de la culture marquisiens dont elle favorise la recherche, la production et la commercialisation dans le respect de sa particularité et de son authenticité.

Elle a notamment pour but :

- de lutter contre la concurrence des produits d'importation ;
- de resserrer les liens de confraternité entre toutes les associations artisanales et culturelles marquisiennes de Tahiti ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents auprès des autorités du pays, nationales et internationales ;
- de soutenir tout enseignement artisanal et de le vulgariser par des conférences, des bulletins et des publications diverses ;
- de promouvoir toutes initiatives en faveur des jeunes artisans, en particulier au niveau de l'école, par des expositions et des concours ;
- de conseiller et de créer de nouvelles associations ;
- de venir en aide aux membres.

Son siège social est situé à Mahina, quartier Tepamatai, lot n° 5, pointe Vénus.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'honneur	:	TAUPOTINI Severin
Président	:	TAIAAPU Raphaël
Vice-président	:	TIMAU Dominique
Secrétaire	:	TAIAAPU Tina
Secrétaire adjoint	:	NAKEAETOU Sylvana
Trésorier	:	KIIPUHIA Teiki Urbain
Trésorier adjoint	:	TAINAUE Raphaël
Commissaire aux comptes	:	TEIKIHUAVANAKA Tina
Assesseurs	:	SULPICE Louis
		TEIEFITU Jean
		TEIKIHUAVANAKA Francis
		TAUPOTINI François

FEDERATION TE HIHI RAU O TE RA

(Récépissé n° 9459 DRCL du 5 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est constitué le 23 juin 2006, entre les associations d'artisans et tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, une fédération régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée FEDERATION TE HIHI RAU O TE RA.

Elle a pour but l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des associations affiliées de la commune de Hitia'a O Te Ra :

- en luttant contre la concurrence des produits d'importation ;
- en encourageant la production et la vente d'objets d'artisanat local ;
- en aidant les autorités responsables à prendre des mesures de protection et de sauvegarde de l'artisanat traditionnel local ;
- en adaptant les productions aux exigences du marché ;
- en facilitant l'achat et l'utilisation en commun de matériels et produits nécessaires à l'exercice de la profession ;
- en venant en aide aux membres ;
- en développant l'horticulture.

Son siège social est situé à Tiarei, PK 28,300, côté mer. Il peut être déplacé dans la limite du territoire de la Polynésie française sur décision de l'assemblée générale.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	DURIETZ Guilta
Vice-présidente	:	TEFAATAU Philomène
Secrétaire	:	TEHOIRI Tarome
Secrétaire adjointe	:	HURI Myrna
Trésorière	:	SCHERBATH Marianne
Trésorier adjoint	:	RUA Jean

FEDERATION HORTICOLE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE TIARE MAOHI - FHPF TIARE MAOHI

(Récépissé n° 9497 DRCL du 17 juillet 2006)

Extraits de statuts

Il est constitué le 20 mai 2006 une fédération régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée FEDERATION HORTICOLE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE TIARE MAOHI - FHPF TIARE MAOHI.

Elle a pour objet la représentation, la promotion et la sauvegarde du secteur horticole.

A cet effet, la fédération est notamment compétente pour :

- organiser et participer aux différentes manifestations se déroulant en Polynésie française ;
- participer, à l'extérieur de la Polynésie française, aux différentes manifestations destinées à promouvoir la Polynésie française et l'horticulture ;
- structurer la profession d'horticulteur ;
- défendre de quelque manière que ce soit, les intérêts des horticulteurs et les produits horticoles ;
- proposer une politique générale d'équipement et d'animation ;
- arbitrer d'éventuels conflits entre les membres affiliés ;
- favoriser, participer ou organiser si nécessaire la formation initiale et continue des horticulteurs affiliés à la fédération ;
- regrouper ses membres en vue d'établir les liens sociaux et d'amitié.

Son siège social est situé à l'avenue du Chef-Vairaatoa, Fariipiti, quartier Paul-Adams, Papeete.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	ADAMS Myrna
Vice-présidentes	:	MAAMAATUAIAHUTAPU Marie
		PUGIBET Arorii
Secrétaire	:	CLARK Ida
Secrétaire adjointe	:	TIHONI-LENOIR Simone
Trésorière	:	HOROI Marietta
Trésorière adjointe	:	AMATAHIAPO Cynthia

Page LEXPOL 67 sur 72

LOTO NATIONAL

LOTO NATIONAL N° 59

Premier tirage du mercredi 26 juillet 2006 :
3 8 20 27 41 45
Numéro complémentaire : **32**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	0	0
5 bons numéros et numéro complémentaire	7	1 493 317
5 bons numéros	296	121 527
4 bons numéros et numéro complémentaire	835	5 250
4 bons numéros	16 617	2 625
3 bons numéros et numéro complémentaire	20 439	1 144
3 bons numéros	308 879	572

Deuxième tirage du mercredi 26 juillet 2006 :
15 30 33 34 42 46
Numéro complémentaire : **48**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	2	238 663 484
5 bons numéros et numéro complémentaire	5	2 070 083
5 bons numéros	239	149 427
4 bons numéros et numéro complémentaire	924	5 990
4 bons numéros	14 169	2 995
3 bons numéros et numéro complémentaire	21 226	644
3 bons numéros	259 630	322

JOKER + : 1 252 796

LOTO NATIONAL N° 60

Premier tirage du samedi 29 juillet 2006 :
4 15 28 34 35 44
Numéro complémentaire : **21**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	1	96 587 112
5 bons numéros et numéro complémentaire	4	2 482 243
5 bons numéros	220	156 742
4 bons numéros et numéro complémentaire	575	6 896
4 bons numéros	12 337	3 448
3 bons numéros et numéro complémentaire	18 263	644
3 bons numéros	250 115	322

Deuxième tirage du samedi 29 juillet 2006 :
1 21 26 27 39 49
Numéro complémentaire : **38**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	0	0
5 bons numéros et numéro complémentaire	5	2 004 892
5 bons numéros	231	149 486
4 bons numéros et numéro complémentaire	560	6 108
4 bons numéros	14 067	3 054
3 bons numéros et numéro complémentaire	17 832	572
3 bons numéros	290 717	286

JOKER + : 8 290 937

AVIS RELATIF AU DEUXIEME TIRAGE DU LOTO N° 62 DU SAMEDI 5 AOUT 2006

Il sera attribué à l'ensemble des gagnants de premier rang du deuxième tirage du Loto n° 62 du samedi 5 août 2006 un gain total minimum de 715 990 453 F CFP appelé super cagnotte, net du prélèvement légal.

Les sommes éventuellement nécessaires à cet effet seront prélevées pour leur montant brut du prélèvement légal sur le fonds de report et de réserve, en application de l'article 9 du règlement Loto et Super Loto.

Fait à Paris, le 21 juillet 2006.

Le président-directeur général
de La Française des Jeux,
Christophe BLANCHARD-DIGNAC.

Le président
de La Pacifique des Jeux,
Roland de VILLEPIN.

KENO

Lundi 24 juillet 2006

1er tirage

Jackpot : 6 79 56 22 — Joker + : 6 904 636

4	6	8	9	13	15	17	21	33	37
39	40	42	43	46	48	54	58	59	65

2e tirage

Jackpot : 3 87 09 99 — Joker + : 5 182 422

6	8	9	12	16	22	23	27	28	31
34	35	38	39	41	42	44	56	57	64

Mardi 25 juillet 2006

1er tirage

Jackpot : 2 27 47 24 — Joker + : 9 086 205

1	3	8	10	15	17	24	25	26	32
34	39	40	42	44	45	48	49	50	57

2e tirage

Jackpot : 7 38 42 16 — Joker + : 0 102 860

2	4	5	14	15	16	18	23	25	28
31	34	47	50	51	57	59	61	67	70

Mercredi 26 juillet 2006

1er tirage

Jackpot : 5 61 44 54 — Joker + : 8 219 527

3	7	12	14	15	16	18	22	25	37
39	44	46	48	51	57	58	60	62	70

2e tirage

Jackpot : 2 73 07 11 — Joker + : 1 252 796

2	4	11	13	17	20	30	34	35	39
44	45	49	51	53	56	60	61	65	66

Jeudi 27 juillet 2006

1er tirage

Jackpot : 2 22 53 31 — Joker + : 0 666 923

2	4	9	10	15	17	21	25	26	27
29	33	39	47	51	52	56	65	68	69

2e tirage

Jackpot : 6 44 07 59 — Joker + : 8 899 917

3	7	8	13	15	17	19	20	23	27
28	35	37	41	43	46	51	64	67	69

Vendredi 28 juillet 2006

1er tirage

Jackpot : 9 57 39 43 — Joker + : 8 515 352

2	5	7	10	11	14	16	21	27	35
41	47	48	58	60	61	62	66	68	69

2e tirage

Jackpot : 7 45 35 02 — Joker + : 5 932 837

1	2	5	10	11	12	18	24	27	34
36	38	39	41	44	45	48	59	65	66

Samedi 29 juillet 2006

1er tirage

Jackpot : 0 69 95 30 — Joker + : 1 680 887

7	13	19	21	22	25	27	31	38	40
41	42	47	48	49	52	57	65	66	67

2e tirage

Jackpot : 3 56 01 70 — Joker + : 8 290 937

4	6	10	13	16	18	21	22	30	36
37	43	49	57	60	64	65	67	69	70

Dimanche 30 juillet 2006

1er tirage

Jackpot : 8 23 24 75 — Joker + : 7 482 067

5	8	14	15	18	21	22	23	25	26
36	42	43	44	51	52	63	65	66	67

2e tirage

Jackpot : 5 02 59 03 — Joker + : 9 544 563

1	3	10	16	23	24	27	28	38	41
42	43	46	55	57	59	61	66	67	69

EURO MILLIONS

Vendredi 28 juillet 2006 - N° 30

3 8 12 29 43 ☆6 ☆7

Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5 +	☆ ☆	0	0	0
5 +	☆	2	2	135 462 338
5		5	13	5 914 152
4 +	☆ ☆	14	92	596 921
4 +	☆	382	1 583	23 126
4		529	2 228	11 491
3 +	☆ ☆	838	3 669	9 976
3 +	☆	15 500	65 170	2 863
2 +	☆ ☆	11 834	50 072	3 210
3		23 681	97 551	1 754
1 +	☆ ☆	57 633	248 311	1 479
2 +	☆	207 497	896 753	978

JOKER + : 5 932 837

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- BUDGET GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2006	**2 692 F CFP**
- STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	**2 955 F CFP**
- BUDGET GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2005	**2 629 F CFP**
- CODE DES MARCHES PUBLICS (Septembre 2004)	**2 438 F CFP**
- CODE DES IMPÔTS (édition du 1er mars 2005)	**4 150 F CFP**
- Tarif des douanes	5 724 F CFP
- Table chronologique (année 2002)	1 473 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 975 F CFP
- Statut de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 12 mars 2004)	286 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché)	890 F CFP
- Budget général du territoire année 2004	2 936 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	725 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	954 F CFP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (mise à jour au 1er janvier 2002)	2 364 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Budget général du territoire et budget des comptes spéciaux - année 2003	2 343 F CFP
- Convention collective des assurances	334 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	949 F CFP
- Convention collective du commerce	530 F CFP
- Convention collective du gardiennage	355 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles	588 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti	705 F CFP
- Convention collective de l'industrie	435 F CFP
- Convention collective du nettoyage	413 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000)	445 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	382 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	710 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	636 F CFP
- Code des douanes (édition janvier 2001)	2 184 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour)	3 445 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	**2 654 F CFP**
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002)	2 756 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995)	2 046 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996)	2 115 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997)	2 528 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998)	2 942 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999)	3 222 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1 261 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1 399 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117 - 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61

Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter de Janvier 2004

TARIF en F CFP	TTC	Hors Taxe					
	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	France, Andorre et Monaco	Hawaii	USA	Nouvelle-Zélande	Autres Pays d'Europe
		Voie aérienne					
Numéro.....	201*	265	325	315	345	335	420
Abonnement 6 mois	4 664	5 935	7 880	7 530	8 505	8 255	10 495
Abonnement 1 an.....	8 554	10 785	14 225	13 680	15 465	14 660	19 080

* Frais d'expédition non inclus pour les îles.